



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIERES

Page(s)

Réunions et autres activités

140^{ème} Assemblée

1. Cérémonie inaugurale	4
2. Participation	5
3. Choix d'un point d'urgence	6
4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes	6
5. Séance de clôture de l'Assemblée	11

204^{ème} session du Conseil directeur

1. Election du Président de la 140 ^{ème} Assemblée	13
2. Membres de l'UIP	13
3. Résultats financiers de l'exercice 2018	13
4. Situation financière	14
5. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021	14
6. Récentes réunions spécialisées	15
7. Rapports des organes plénières et des comités spécialisés	15
8. Prochaines réunions interparlementaires	15
9. Amendements aux Statuts et Règlements	16
10. Elections au Comité exécutif	16

281^{ème} session du Comité exécutif

1. Rapport sur les activités de l'UIP	16
2. Questions financières	17
3. Membres de l'UIP et mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP	17
4. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire	19
5. Autres questions	19

Forum et Bureau des femmes parlementaires	19
---	----

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	20
--	----

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires	21
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	21
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	22
4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes	22
5. Groupe consultatif sur la santé	23

Autres manifestations

1. Dialogue des Présidents de parlement – <i>Manque de confiance dans la démocratie : il est urgent de repenser nos modèles de gouvernance</i>	24
2. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques et des Présidents des Commissions permanentes	25
3. Réunion des responsables d'organisations parlementaires régionales et autres	25
4. Réunion-débat – <i>Venir à bout de la précarité énergétique en améliorant l'accès aux énergies renouvelables et en élaborant des politiques publiques inclusives : le rôle des parlements</i>	25
5. Réunion-débat sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : <i>Remédier au déficit de mise en œuvre des résolutions internationales dans les législations nationales</i>	26
6. Réunion conjointe du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sur <i>le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires</i>	27
7. Atelier sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant – <i>Agir sans tarder pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents : enseignements sur le financement, la législation et les partenariats dans le domaine de la santé</i>	27
8. Session interactive organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP sur <i>l'Innovation au parlement : préparons-nous pour l'avenir</i>	28
9. Foire aux connaissances	29
10. Réunion parallèle – <i>Mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques comme moyen de faire face aux menaces émanant d'acteurs non étatiques</i>	29

Elections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Elections et nominations

1. Comité exécutif	30
2. Sous-Comité des finances	30
3. Bureau des femmes parlementaires	30
4. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	30
5. Comité des droits de l'homme des parlementaires	31
6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	31
7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	31
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .	31
9. Groupe de facilitateurs concernant Chypre	32
10. Bureaux des Commissions permanentes	32
11. Rapporteurs à la 142 ^{ème} Assemblée	33

Médias et communication 33

Membres de l'Union interparlementaire 35

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 36

Déclaration de Doha – document final du débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* 37

Résolutions

- *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des Etats, et de violer les droits de l'homme* 41
- *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables* 45

Point d'urgence

- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 49-50
- Résolution : *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai* 51

Rapports des Commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme .. 53
- Rapport de la Commission des Affaires des Nations Unies 56

Rapports et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

Déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire 58

Déclaration présidentielle sur la question du plateau du Golan 59

Rapports et autres textes

- Coopération avec le système des Nations Unies : Liste des activités menées par l'UIP du 15 septembre 2018 au 15 mars 2019 60
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 66
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire 67
- Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes 69

Prochaines réunions

- Futures réunions et autres activités 72
- Ordre du jour de la 141^{ème} Assemblée 75

140^{ème} Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Sheraton Convention Center de Doha, le samedi 6 avril 2019 à 19 h 30, en présence de Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, Emir du Qatar.

Son Altesse le Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani, Emir du Qatar, a félicité l'UIP à l'occasion de son 130^{ème} anniversaire. Il a déclaré que l'investissement dans l'éducation, surtout quand il s'inscrit dans un plan de développement complet, contribue à l'édification de sociétés fortes, prospères et stables, ainsi qu'au recul de l'intolérance et du risque d'extrémisme. Il a souligné que c'est la raison pour laquelle le Qatar apporte son assistance aux pays en développement et aux organisations internationales dans le cadre d'une large gamme d'initiatives éducatives.

Il a indiqué que les jeunes du monde arabe avaient prouvé qu'ils étaient capables de manifester pacifiquement pour obtenir plus de dignité, de justice et de liberté, soulignant que les élites au pouvoir devaient comprendre ces demandes et entamer des réformes, et que ceux qui ne le faisaient pas, prenaient la responsabilité d'aggraver la situation.

Il a précisé que l'état de droit était un concept universellement reconnu. Sans celui-ci, il ne pourrait y avoir de justice, sinon le chaos et la tyrannie qui se traduisent par l'arbitraire et l'injustice et, par conséquent, par des conflits, de l'insécurité et de la souffrance humaine. Le droit international s'affaiblissait dans les relations internationales et il était de plus en plus ignoré. Ce n'est que par le dialogue et le respect du droit international que l'on pourra parvenir à une paix durable.

La recherche de solutions à des questions comme la pauvreté, l'extrémisme et la cybersécurité exigeait un engagement au service de valeurs communes, consacrées par les grandes conventions internationales. Il a ajouté que personne ne pouvait prétendre s'en exempter pour aucune raison. Travailler ensemble sur ces questions devrait être aussi naturel que d'avoir des liens commerciaux, la démocratie parlementaire étant un outil essentiel de constitution de ces partenariats.

Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire, a dit que le 130^{ème} anniversaire de l'UIP attestait de la pertinence passée et présente de l'Organisation. Elle a souligné que le monde était plein de contradictions montrant que la technologie ne suffisait pas en l'absence de véritable volonté politique. Elle a ajouté que, malgré les multiples occasions d'échange interculturel, les discours de haine et la xénophobie progressaient dans la parole politique.

Elle a remarqué que les statistiques relatives à la parité entre les sexes et à la représentation des jeunes mettaient en lumière l'énorme travail restant à accomplir. D'importants défis subsistent comme la mise en place d'une économie inclusive, la lutte contre la pauvreté, le combat pour la paix, la stabilité et le dialogue.

Elle a dit que la diplomatie parlementaire était un outil crucial pour relever les défis mondiaux, et que plus les parlementaires seraient en mesure de s'exprimer d'une seule voix, d'avoir des objectifs communs, d'harmoniser les législations, de se battre pour mettre en place des solutions et prendre des mesures budgétaires adaptées, plus les parlements seraient à même de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable. Dans cette optique, elle a insisté sur le rôle central que les citoyens doivent avoir à tout moment dans le travail de chaque Parlement membre. Elle a observé que l'UIP avait la possibilité d'élaborer de nouveaux outils pour concevoir de meilleurs espaces de coopération et de dialogue, et souhaité que la voix de l'Organisation résonne haut et clair pour rappeler la force des parlements à tous ceux qui aspirent au changement.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a déclaré que la 140^{ème} Assemblée était l'occasion de réaffirmer l'importance de l'UIP dans l'établissement de liens, soulignant que l'universalité était un aspect crucial de la capacité de l'Organisation à répondre aux préoccupations de tous les Parlements membres et de tous les électeurs.

M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT), en présentant le message du Secrétaire général de l'ONU, a souligné l'importance du maintien d'étroites relations entre les Nations Unies et l'UIP au vu de la remise en cause du multilatéralisme, ainsi que le rôle crucial des parlements pour améliorer la vie des citoyens sur la base du droit international et des résolutions des Nations Unies.

M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, qui s'est adressé à l'Assemblée par le biais d'un message vidéo, a salué l'accent mis par l'Assemblée sur l'éducation au bénéfice de la paix et de l'état de droit. Il a souligné qu'une coopération fructueuse entre l'UIP et l'ONU était plus nécessaire que jamais pour assurer une mondialisation équitable, combattre la recrudescence de l'intolérance, favoriser l'égalité des sexes, accroître les ambitions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces évolutions, et financer ces travaux.

M. Ahmad Bin Abdulla Bin Zaid Al Mahmoud, Président du Conseil de la Choura, a déclaré ouverte la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

2. Participation

Des délégations des 147 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO).

Les Parlements suivants ont participé en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation ou réaffiliation future : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Libéria, Nauru et Saint-Kitts-et-Nevis.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Bureau de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies (BLT), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation internationale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement),

ii) des organisations intergouvernementales régionales : Ligue des Etats arabes,

iii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),

* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir page 35.

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association des Sénats, Shoura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (FP-SADC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Parlement panafricain, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire des Etats membres de l'autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI),

iv) des organisations non gouvernementales mondiales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

v) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste (IS),

vi) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Sur les 1 521 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 757 étaient parlementaires. Parmi eux, 74 étaient Président(e)s de parlement, 38 Vice-Président(e)s, 227 étaient des femmes (30 %) et 132 des jeunes parlementaires (17,4 %).

3. Choix d'un point d'urgence

Le 7 avril 2019, la Présidente a informé l'Assemblée que les deux demandes suivantes avaient été reçues pour l'inscription d'un point d'urgence :

- *Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai (Pays-Bas);*
- *Assurer une protection internationale au peuple palestinien, refuser l'administration israélienne du plateau du Golan occupé, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les peuples et les religions, et combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance (Indonésie, Koweït, Maroc et Turquie).*

L'Assemblée a procédé à un vote par appel nominal sur les deux points proposés (voir pages 49 et 50). La proposition présentée par les Pays-Bas a été adoptée et ajoutée à l'ordre du jour sous le point 2.

4. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes

- a) Débat général : Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit (point 3)

Au cours des trois jours de délibérations, plus de 145 parlementaires de 115 Parlements membres, dont 52 Présidents de parlement et des représentants d'une douzaine d'organisations partenaires, ont contribué au débat général. Les débats ont été diffusés sur le web et bon nombre des bonnes pratiques examinées et des recommandations émises ont été prises en compte dans le document final.

M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura, a ouvert le débat général le 7 avril. Il a souligné que l'on assiste actuellement à une montée des idéologies qui visent à détruire le système de valeurs international. L'UIP doit jouer un rôle décisif et efficace dans la diffusion des connaissances, en luttant contre les idées qui menacent les principes de paix, de sécurité et d'état de droit et en promouvant une éducation de qualité pour tous.

En tant que législateurs et représentants du peuple, les parlementaires doivent promouvoir une éducation de qualité pour tous : une éducation qui respecte la diversité culturelle, religieuse et idéologique et qui enseigne la tolérance ainsi que le respect des autres et de leurs droits. Comme l'a noté le Secrétaire général des Nations Unies, *nous devons apprendre à nos enfants à aimer avant que d'autres ne leur apprennent à haïr*. Il est également important de veiller à ce que les plus vulnérables puissent bénéficier d'une éducation, y compris dans les situations de guerre et de conflit. Il a déclaré espérer que l'UIP pourra élaborer un plan d'action en matière d'éducation dont les progrès pourraient être suivis par un comité ou par l'Assemblée.

Mme M.F. Espinosa, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est adressée à l'Assemblée par message vidéo. Elle a déclaré que, dans le contexte actuel où les citoyens doutent de plus en plus de la capacité des institutions à améliorer leur existence, les parlementaires doivent bien faire comprendre que le multilatéralisme renforce la souveraineté plus qu'il ne l'affaiblit et permet aussi aux Etats de se répartir les charges et les coûts. Les parlementaires peuvent améliorer la transparence

des institutions internationales en faisant pression pour que le point de vue de leurs électeurs soit inclus dans les processus de décision, en transcrivant les engagements mondiaux dans le droit interne et en veillant à ce que les financements nécessaires soient disponibles pour mettre en œuvre ces engagements.

Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire, a déclaré que les systèmes éducatifs ne doivent laisser personne de côté et que chacun a donc droit à l'éducation, qu'il soit riche ou pauvre, jeune ou vieux, homme ou femme, fille ou garçon, ou originaire d'un pays développé ou en développement. L'éducation doit également se faire en veillant à ce que l'amour et le respect de son pays ne conduisent jamais au racisme ou à la xénophobie, et soient toujours mis en balance avec le sentiment d'être citoyen d'une même planète.

Les parlementaires peuvent facilement tomber dans le piège de se laisser guider par l'actualité du moment. Mais leur véritable responsabilité est de regarder vers l'avenir, lequel sera sans aucun doute fortement influencé par la technologie. En tant que représentants des personnes affectées par les changements technologiques, les parlementaires ont le devoir de consulter et de décider sur la façon dont la société devrait aborder cette vague d'innovation et de changement.

Le Dr R. Yuste, de l'initiative "Brain Research through Advancing Innovative Neurotechnologies (BRAIN)", a déclaré qu'en tant que scientifique et chercheur il essaie d'inscrire le débat dans un contexte plus large pour aider les parlementaires à préparer et adapter les sociétés aux nouvelles réalités. Des projets de recherche de plusieurs milliards de dollars ont récemment permis de traiter des maladies du cerveau et de mieux comprendre comment nous apprenons. Le Dr R. Yuste a attiré l'attention sur plusieurs sujets de préoccupation : l'utilisation croissante des interfaces cerveau-ordinateur et jusqu'à quel point l'identité personnelle peut être dissoute dans les espaces en ligne ; la mesure dans laquelle l'utilisation de la technologie pour prendre des décisions réduit notre propre pouvoir et notre libre arbitre ; la possibilité de voir nos pensées et processus mentaux devenir accessibles au monde extérieur et se transformer en marchandise ou être manipulés ; comment l'utilisation de la technologie pour accroître les capacités cognitives pourrait affecter le combat pour l'égalité des chances, et la nécessité de réglementer strictement les applications militaires issues de ces technologies ; et le risque de voir les biais algorithmiques inhérents à l'intelligence artificielle anéantir les droits en matière d'égalité durement acquis.

Ces questions ne remettent pas en cause l'impact extrêmement positif des neurotechnologies dans des domaines comme l'éducation et les sciences, même s'il est indéniable que des risques existent. Les parlementaires et la société devraient décider quand et comment réglementer les découvertes qui sont faites chaque jour. Les parlementaires devraient mener le débat, notamment en posant la question suivante : qui voulons-nous être en tant qu'espèce ? La réponse à cette question se trouve-t-elle dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ? La Déclaration devrait-elle être actualisée en y faisant figurer les *neurodroits* pour protéger nos espaces neurologiques ? La communauté scientifique se tient prête à collaborer avec les législateurs lorsqu'ils examineront ces questions.

Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a indiqué que la paix, la sécurité et l'état de droit constituent des objectifs communs qui doivent demeurer les fondements de la société à une époque où nous apprenons à vivre de façon plus durable dans un monde qui compte plus de sept milliards d'habitants. L'éducation devrait viser en priorité à fournir aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour façonner leur propre monde. Elle offre également un fort retour sur investissement en termes de paix, de stabilité et de prospérité. Si des progrès ont été accomplis, des efforts restent encore à faire en matière de parité et d'accès des filles à l'éducation. Les pouvoirs publics et le secteur privé devraient être fortement encouragés à contribuer à l'amélioration des outils éducatifs et des équipements scolaires.

Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Forum des jeunes parlementaires, a expliqué que la violence, l'extrémisme et l'intolérance ne relèvent pas de l'inné mais de l'acquis et que l'éducation permet donc de contrer ces réactions acquises par des influences plus positives. La réponse militaire aux conflits ne fait que souligner les domaines où la société a échoué à résoudre les causes profondes de l'instabilité par l'éducation. Le Forum a fait plusieurs recommandations, notamment la mise à jour régulière des programmes scolaires pour préparer les élèves aux emplois de demain ; l'inclusion de sujets qui favorisent le sentiment de citoyenneté mondiale, comme les droits de l'homme et la culture numérique ; favoriser l'éducation tout au long de la vie ; et associer les jeunes à l'élaboration des programmes scolaires.

Le débat général a également comporté un volet spécial consacré à l'éducation des réfugiés.

M. A. Aynte, Directeur des partenariats de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a présenté les activités de l'Office et les difficultés considérables auxquelles il se heurte, notamment en termes de financement et de facilitation de l'accès à l'éducation. Deux jeunes réfugiés palestiniens âgés de 15 ans, H. Abu Asbah, vivant à Hébron, et Ahmad Baker, vivant à Amman-Nord, ont livré un témoignage personnel émouvant sur leur expérience d'enfants réfugiés qui luttent pour se construire un avenir. Elus élèves parlementaires par plus de 530 000 élèves des écoles de l'UNRWA, ils ont présenté l'action accomplie par les parlements scolaires pour promouvoir une culture de respect et de tolérance, et le rôle efficace qu'ils jouent dans les écoles et au sein de la population.

M. R. Uttamchandani, fondateur de la H.E.R. Academy (Humanity. Education. Rights.), a présenté le travail mené par son organisation en faveur de l'éducation des filles réfugiées au Bangladesh. Il a également indiqué que son académie conseille les pouvoirs publics sur la façon de mettre en œuvre les programmes et les lois pour mieux protéger les femmes et les enfants réfugiés. Il a invité tous les parlementaires à mieux s'adapter aux réalités du terrain afin de répondre efficacement aux besoins et aux attentes des citoyens qui les ont élus pour les représenter.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu trois séances entre le 7 et le 9 avril, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echániz (Espagne).

Lors de sa première séance, la Commission a reçu le Secrétaire général adjoint au Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), M. V. Voronkov, pour une brève présentation BLT. Elle a ensuite examiné le projet de résolution intitulé *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*, ainsi que le mémoire explicatif y relatif, préparés conjointement par les co-rapporteurs, M. K. Al Bakkar (Jordanie) et M. B. Tarasyuk (Ukraine).

La Commission a également examiné les 131 propositions d'amendement au projet de résolution soumises par 20 Parlements membres et par le Forum des femmes parlementaires. Vingt-cinq pour cent des amendements et sous-amendements proposés ont été approuvés. Lors de sa séance du 9 avril, la Commission a adopté le texte de synthèse par un vote.

La délégation suédoise a exprimé, au nom des délégations de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège et de la Suède, une réserve portant sur l'ensemble de la résolution. Les délégations de la Roumanie et de la République tchèque ont également exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.

Le projet de résolution révisé et approuvé par la Commission a été soumis à l'Assemblée réunie en plénière l'après-midi du 10 avril, où il a été adopté par consensus. L'Assemblée a modifié le titre de la résolution pour se lire *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des Etats, et de violer les droits de l'homme*.

Comme suite à l'adoption de la résolution par l'Assemblée, la délégation suédoise a fait part des réserves des délégations de l'Allemagne, de l'Arménie, de la Finlande, de la France, de l'Islande, de la Norvège, de la Roumanie et de la Suède sur l'ensemble de la résolution. La délégation de la République tchèque a également exprimé, en son nom propre, une réserve sur l'ensemble de la résolution.

Le Bureau s'est réuni le 8 avril pour discuter du prochain thème d'étude et du programme de travail de la Commission. Seule la délégation de l'Allemagne a soumis une proposition de thème d'étude. Après quelques remaniements du titre, la Commission a adopté le thème d'étude suivant : *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Cette proposition a ensuite été approuvée par l'Assemblée et fera l'objet d'une résolution lors de la 142^{ème} Assemblée.

La Commission a également approuvé son programme de travail pour 2019. Elle est convenue d'axer ses travaux de la 141^{ème} Assemblée de l'UIP sur les activités suivantes : une audition d'experts sur le thème de sa prochaine résolution, une activité sur la mise en œuvre de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*, et une réunion-débat sur la criminalisation du blanchiment de capitaux. Par ailleurs, elle a pris note de l'invitation de la Jordanie à effectuer une visite sur le terrain.

Les élections au Bureau se sont tenues lors de la dernière séance de la Commission. La Commission a pourvu les cinq postes vacants au Bureau et a élu des membres proposés par le Groupe africain, le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe Eurasie. Pour les deux membres de ce dernier, la Commission a accepté la demande déposée par le Groupe d'être exempté des dispositions prévues aux articles 8 et 9 du Règlement des Commissions permanentes selon lequel les représentants d'un Parlement membre ne peuvent occuper un poste au sein d'un même organe pendant plus de quatre années consécutives et selon lequel un délai de deux ans est nécessaire avant de pouvoir reprendre ses fonctions dans cet organe. Dans le cas évoqué, étant donné le nombre limité de membres du Groupe, il a été convenu que l'Arménie et la Fédération de Russie pourraient rejoindre le Bureau après un délai d'un an. Elle a également approuvé le changement de délégués proposé par le Groupe arabe.

c) Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a tenu ses séances les 7, 8 et 9 avril 2019 sous la conduite de sa Présidente, Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe). La Commission permanente a examiné un mémoire explicatif et un projet de résolution intitulé *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*, élaborés conjointement par les co-rapporteurs, M. J. Wilson (Australie), Mme S. Raskovic Ivic (Serbie) et M. H. Iddrisu (Ghana). Elle a examiné 96 amendements au projet de résolution présentés par 21 Parlements membres de même que des amendements du Forum des femmes parlementaires.

La Commission a d'abord entendu un exposé des co-rapporteurs sur le projet de résolution, puis a tenu un débat. Au total, 20 délégués ont pris la parole. La Commission permanente a ensuite examiné les amendements proposés en deux séances plénières.

A sa dernière séance, le 9 avril, la Commission permanente a adopté le projet de résolution, tel qu'amendé, par acclamation. Aucune délégation n'a exprimé de réserve. La Commission est convenue que Mme Muzenda présenterait le projet de résolution à l'Assemblée.

Le projet de résolution a été présenté à l'Assemblée au cours de sa séance plénière de l'après-midi du 10 avril et a été adopté à l'unanimité.

A sa dernière séance, et sur proposition du Bureau, la Commission permanente a adopté son prochain thème d'étude, *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. La Commission a approuvé la nomination de Mme S. Dinică (Roumanie) et de M. A. Gryffroy (Belgique) comme co-rapporteurs et a chargé le Parlement du Kenya de nommer un rapporteur supplémentaire. L'Assemblée a approuvé la nomination de M. P. Mariru (Kenya) comme troisième co-rapporteur.

En ce qui concerne le plan de travail pour la 141^{ème} Assemblée, la Commission a approuvé la proposition du Bureau d'organiser un débat sur le thème d'étude et une session visant à donner suite à la résolution adoptée en mars 2014, *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*. La Commission est également convenue qu'une brève discussion devait être organisée pour préparer la réunion parlementaire qui se tiendra dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques au Chili en décembre 2019 (COP 25).

La Commission a élu de nouveaux membres au Bureau et en a réélu d'autres pour effectuer un second mandat.

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu ses séances les 8 et 9 avril sous la conduite de sa Vice-Présidente, Mme A. Gerkens (Pays-Bas). En l'absence de celle-ci, au début de la première séance, M. A. Niyangabo (Burundi), membre du Bureau de la Commission, a ouvert la session de la Commission le matin du 8 avril. A sa première séance, la Commission a examiné les mesures que les Membres de l'UIP ont prises pour donner suite à trois résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années, à savoir :

- 2015 : *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles* ;
- 2013 : *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie* ;
- 2009 : *La liberté d'expression et le droit à l'information*.

La deuxième partie de la séance a porté sur la désinformation et les "fake news", un phénomène mondial qui peut avoir des effets importants sur la politique nationale. Trois experts ont participé à une séance de questions et réponses avec la modératrice et les autres membres de la Commission. Les experts étaient : M. T. Venturini [(Centre "Internet et société", Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France], Mme S. Joshi (Spécialiste de la vérification à *Proto* et co-fondatrice de *Khabar Lahariya*, le seul réseau d'information numérique rural en Inde) et M. P. Nakov (scientifique principal, Qatar Computing Research Institute).

A sa deuxième séance, la Commission a tenu un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution : *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Deux rapporteurs avaient déjà été nommés lors de la 139^{ème} Assemblée en octobre 2018. A l'ouverture du débat, la Commission a confirmé la nomination d'un troisième rapporteur, Mme M. Carvalho (Brésil).

Des allocutions liminaires ont été prononcées par M. Z. Mirza, directeur, Développement des systèmes de santé (Bureau régional de la Méditerranée orientale, Organisation mondiale de la Santé) et Mme V. Dagnimisom Koutou, Conseillère régionale en plaidoyer pour le Sahel (Save the Children) et membre du mécanisme de coordination de la société civile pour la campagne CSU 2030.

De plus amples informations sur les deux débats figurent en annexe (voir page 53).

La Commission a élu de nouveaux membres à son Bureau et en a réélu d'autres pour un second mandat (voir page 32).

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie le 9 avril 2019. Lors de cette session, elle a axé ses travaux sur les ODD. La première séance était consacrée au bilan de l'action parlementaire en faveur des ODD. La seconde a servi à préparer les parlementaires au débat qui aura lieu lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tiendra en juillet 2019 et dont le débat portera sur la gouvernance (ODD 16) et les inégalités (ODD 10). Une soixantaine de parlements étaient représentés à cette session de la Commission et quelque 20 déclarations ont été faites.

Mme K. Jabre, Directrice de la Division des Programmes de l'UIP, a donné un aperçu des résultats de l'étude de l'UIP sur l'engagement parlementaire en faveur des ODD, ainsi que des mesures prises par l'UIP avec ses Parlements membres pour s'assurer qu'ils sont aptes. M. K. Al Bakkar (Jordanie) et M. A. Rozas (Argentine) ont présenté leur action au parlement concernant la mise en œuvre des ODD, la structure de leurs travaux et des exemples de réussites dans ce domaine. Sept autres Membres ont présenté leurs travaux.

Pendant la deuxième séance, Mme R.K. Wijeratne (Sri Lanka), M. C. Chauvel (Chef d'équipe, Processus Politiques d'inclusion, PNUD) et M. N. Ahmed (conseiller en stratégie, Oxfam International) ont fait des présentations. Douze membres ont posé des questions ou fait des commentaires.

M. P. Akamba (Ouganda) et M. U. Nyam-Osoz (Mongolie) ont été élus au Bureau.

f) Débat sur le point d'urgence

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

Le débat sur le point d'urgence s'est déroulé dans la matinée du 8 avril 2019 sous la conduite de M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura du Qatar.

Au total, 18 intervenants ont pris la parole pendant le débat.

Les participants ont adressé leurs sincères condoléances aux personnes touchées par le cyclone Idai et ont exprimé leur solidarité avec le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe.

S'il n'est pas le premier cyclone de cette ampleur, Idai a provoqué davantage de dégâts du fait qu'il a traversé des zones densément peuplées. Suite à son passage, des centaines de personnes et de têtes de bétail ont péri, et de nombreuses récoltes et infrastructures ont été détruites. L'absence d'eau potable a provoqué une épidémie de choléra au Mozambique. M. L. Prapancha Suryantoro, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a expliqué que l'institution s'attachait à prodiguer des soins médicaux de base aux victimes et à prévenir les maladies contagieuses. Il a souligné non seulement un besoin urgent de remettre en état les infrastructures sanitaires pour venir en aide aux personnes touchées par le cyclone, mais aussi l'importance de se conformer au Règlement sanitaire international de 2005.

De nombreux délégués, dont certains en provenance de pays caractérisés par des économies à revenu faible ou intermédiaire, ont dit que leurs Etats avaient déjà fourni des vivres et une assistance médicale aux trois pays frappés par le cyclone. D'autres ont exhorté la communauté internationale à continuer d'aider les trois pays touchés à moyen et long terme, de nombreux ponts, routes, écoles et autres infrastructures ayant été détruits.

D'autres délégués ont souligné le besoin urgent de lutter contre les changements climatiques afin d'éviter de nouvelles catastrophes naturelles. M. H. Rogers, fondateur et président de la Blue Planet Foundation, a rappelé la nécessité de changer nos modes de vie pour réduire les changements climatiques. Un délégué du Chili – pays dans lequel se tiendra la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2019 (COP 25) – a dit qu'un sommet parlementaire serait organisé à l'occasion de la COP 25, et a invité les autres parlements à y participer. Le Président du Conseil de la choura du Qatar a exprimé sa solidarité avec les pays touchés et a souligné qu'une coopération internationale était nécessaire pour atténuer l'impact de la crise humanitaire.

L'Assemblée a renvoyé le point d'urgence à un comité de rédaction composé de représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Equateur, du Ghana, du Pakistan, des Pays-Bas, du Portugal et des Seychelles.

g) Adoption de la résolution sur le point d'urgence

Dans l'après-midi du 9 avril 2019, l'Assemblée réunie en séance plénière a adopté la résolution par consensus (voir page 51). La délégation de la Turquie a exprimé une réserve sur l'alinéa 10 du préambule et sur le paragraphe 3 du dispositif.

5. Séance de clôture de l'Assemblée

Durant la séance de clôture, le 10 avril, M. P. Dallier (France) et Mme C. López Castro (Mexique) ont présenté le document final de l'Assemblée, la Déclaration de Doha, intitulé *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*. Ils ont mis l'accent sur les diverses mesures que les parlements et les parlementaires pourraient prendre pour garantir à chacun un accès équitable à l'éducation, assurer la qualité de l'éducation, promouvoir un engagement civique productif par l'éducation à la citoyenneté mondiale, soutenir l'éducation non formelle et protéger les systèmes éducatifs dans les situations de conflit ou d'insécurité. Ils ont invité tous les Membres à donner suite à ces recommandations par des initiatives nationales spécifiques. L'Assemblée a entériné la Déclaration de Doha (voir le texte intégral en page 37).

L'Assemblée a adopté par consensus la résolution présentée par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des Etats, et de violer les droits de l'homme* (texte de la résolution en page 41). L'Assemblée a également adopté à l'unanimité la résolution présentée par la Commission permanente du

développement durable, du financement et du commerce intitulée *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables* (page 45).

L'Assemblée a pris note des rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et a approuvé les thèmes d'étude des résolutions qui seront adoptées à la 142^{ème} Assemblée de l'UIP ainsi que la liste des rapporteurs qui élaboreront ces projets de résolution (page 33).

M. M. Grujic (Serbie) s'est exprimé au nom de la Présidente du Parlement serbe pour encourager vivement tous les Membres de l'UIP à assister à la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra du 13 au 17 octobre 2019, à Belgrade. Une courte vidéo a été projetée.

A l'issue de l'Assemblée, les représentants des groupes géopolitiques ont pris la parole : M. J.F. Mudenda (Zimbabwe), Président de parlement, au nom du Groupe africain, M. A.S. Ali (Pakistan), au nom du Groupe Asie-Pacifique, M. A. Tarawneh (Jordanie), Président de parlement, au nom du Groupe arabe, Mme L. Gumerova (Fédération de Russie) au nom du Groupe Eurasie, Mme L. Rojas (Mexique) au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et M. D. Pacheco (Portugal) au nom du Groupe des Douze Plus. Ils ont exprimé leur profonde gratitude à l'Etat du Qatar et au Conseil de la choura du Qatar pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de cette Assemblée de l'UIP qui a été indiscutablement un grand succès. Ils ont félicité M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura, pour son leadership et son action auprès de tous les Parlements membres de l'UIP au nom de la paix et de la compréhension. Ils ont remercié la Présidente et le Secrétariat de l'UIP de leur travail acharné et se sont engagés à donner suite aux décisions importantes qu'ils avaient prises collectivement.

En conclusion, la Présidente de l'UIP a donné un aperçu des principaux faits marquants et résultats de l'Assemblée et réaffirmé l'importance de la solidarité parlementaire et d'une action parlementaire vigoureuse pour relever les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Se référant à la Déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire prononcée plus tôt dans la journée, elle a souligné que le recours à des sanctions politiques contre les parlementaires en tant que représentants du peuple était inacceptable. Elle a également rappelé la position de principe de l'UIP qui rejette toute mesure non conforme au droit international - y compris les mesures unilatérales telles que les sanctions, embargos et blocus qui ne sont pas prescrits par la communauté internationale et en particulier l'ONU.

L'UIP est déterminée à poursuivre ses efforts pour faciliter le dialogue et l'interaction entre les parlements des différents pays. A cet égard, l'Organisation se félicite de l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne et espère que les parties concernées régleront les questions en suspens, telles que la dénucléarisation complète et la paix durable dans cette zone, par le dialogue fondé sur les accords trouvés par les dirigeants lors des Sommets intercoréen et de Pyongyang-Washington. Pour sa part, l'UIP continuera sans relâche à encourager le dialogue parlementaire entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, dans le cadre des efforts globaux visant à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne.

La Présidente de l'UIP a remercié M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura, et l'Etat du Qatar pour les excellentes conditions qu'ils avaient réunies pour la tenue d'une Assemblée très riche sur le fond, qui faisait partie de celles qui avaient attiré le plus grand nombre de participants de toute l'histoire de l'UIP.

Dans ses observations finales, M. A. Al Mahmoud a remercié toutes les délégations d'avoir activement contribué au succès des travaux de l'Assemblée de Doha. Son pays a été honoré de recevoir tant de délégations du monde entier et de mettre en lumière les nombreuses réalisations du Qatar ainsi que l'attachement du pays à la diplomatie parlementaire, à la paix mondiale, au développement durable et au bien-être de la population. Il a dit se réjouir à la perspective de développer une coopération positive et fructueuse avec l'UIP et ses Parlements membres. Il a également remercié le Secrétariat de l'UIP, les interprètes, les membres du Comité d'organisation du Qatar et tous les employés et bénévoles qatariens qui ont travaillé d'arrache-pied pour assurer la qualité de l'organisation dans des délais aussi courts. Il s'est dit impatient de collaborer étroitement avec l'UIP à la mise en œuvre des résultats importants de l'Assemblée de Doha.

Il a remercié à nouveau tous les participants de leur soutien et de leur engagement actif et déclaré la 140^{ème} Assemblée close.

204^{ème} session du Conseil directeur

1. Election du Président de la 140^{ème} Assemblée

A sa première séance, le 7 avril, le Conseil directeur a élu M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura du Qatar, à la présidence de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP.

Le Conseil directeur a observé une minute de silence à la mémoire de Mme J. Luveni (Fidji), Présidente du Parlement, et à l'occasion de la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994.

2. Membres de l'UIP

Le Conseil directeur s'est félicité de l'affiliation du Parlement de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui devient le 179^{ème} Membre de l'Union interparlementaire. M. T. Jomo Sanga, Président du Parlement, s'est déclaré très satisfait de la décision du Conseil et a exprimé la ferme volonté de son Parlement d'établir une coopération étroite et fructueuse avec l'UIP et avec les autres Parlements membres.

Le Conseil a également salué la participation à l'Assemblée de six parlements non Membres, en tant qu'observateurs, dans la perspective d'une possible affiliation ou réaffiliation à l'UIP : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Libéria, Nauru et Saint Kitts-et-Nevis. Il a exprimé l'espoir que dans un avenir relativement proche ces parlements rejoignent la famille de l'UIP, apportant ainsi une contribution significative à la réalisation de son objectif stratégique d'universalité.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné les recommandations y relatives formulées par le Comité exécutif à leur propos. Conformément à l'Article 5.2 des Statuts de l'UIP, il a approuvé la demande de l'Assemblée nationale du Venezuela d'inscription d'une délégation de deux parlementaires ayant droit de vote, en tenant compte du fait que le non-paiement des contributions de ce parlement était dû à des circonstances indépendantes de sa volonté. Le Conseil a appelé le Gouvernement du Venezuela à fournir à l'Assemblée nationale les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement, et à tenir son engagement, pris précédemment, de recevoir une délégation de l'UIP à Caracas, dans le but d'organiser des discussions avec les parties impliquées dans la crise politique actuelle.

3. Résultats financiers de l'exercice 2018

Le Conseil directeur a examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice 2018. Les états financiers ont été préparés en conformité parfaite avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ; les comptes de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée ont été consolidés en un seul ensemble d'états financiers.

Les résultats financiers de l'exercice 2018 ont été présentés par Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Présidente du Sous-Comité des finances. Celle-ci a indiqué que le vérificateur externe avait qualifié d'exemplaire la qualité des états financiers et d'excellente la collaboration avec l'équipe des finances de l'UIP. Le déficit opérationnel de 607 000 CHF enregistré sur l'exercice est le résultat de la combinaison de trois facteurs. La performance des investissements de l'UIP a souffert d'une correction du marché en décembre 2018 (qui s'est d'ailleurs rétablie au premier trimestre 2019). Les deux Assemblées se sont déroulées à Genève, ce qui a accru les coûts, et le Comité exécutif s'est réuni deux fois en session extraordinaire. En parallèle, le montant des contributions volontaires recueillies et dépensées a augmenté de 6 pour cent par rapport à 2017. La Présidente du Sous-Comité a aussi attiré l'attention du Conseil sur le fait que les droits de trois Membres (Honduras, Mauritanie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) seraient suspendus s'ils ne payaient pas leur dû d'ici au 1^{er} octobre 2019. Elle a demandé que les groupes géopolitiques attirent l'attention des Membres sur leur devoir d'acquitter leur dû dans les délais et a invité les Membres à commanditer les parlements en difficulté financière.

Le rapport du vérificateur interne a été soumis par M. V. Macedo (Portugal). Il a explicité la différence entre les rôles de vérificateur externe et de vérificateur interne. Le premier a délivré un avis attestant que les comptes donnaient une image fidèle et exacte de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2018, en conformité avec toutes les normes et règles en vigueur. Le vérificateur interne

évalue, quant à lui, l'efficacité de l'organisation et recommande des améliorations de vérification interne, ce qui explique qu'il change chaque année, de manière à assurer un examen critique. M. V. Macedo a recommandé des améliorations constantes de la transparence en matière de gouvernance et de contrôles internes. Plus précisément, il a recommandé que l'UIP favorise systématiquement des services d'interprétation locaux assurant le niveau de qualité nécessaire pour les Assemblées tenues hors de Genève. Il a également recommandé que l'UIP publie un rapport de transparence annuel. Il a remercié le personnel de l'UIP, qui a répondu à toutes ses questions, pour son concours et sa coopération sans faille.

La Présidente du Sous-Comité des finances a exprimé son accord sur la très haute importance de la transparence et a ajouté que la création d'un registre de déclaration d'intérêts pour l'UIP et sa direction pourrait améliorer encore la transparence. A propos des interprètes, elle a remarqué que l'UIP avait une pratique bien établie de toujours recruter des interprètes locaux lorsque cela était possible, pour garantir le meilleur prix sans compromis sur la qualité.

En réponse à des questions formulées par la France, le Secrétaire général a confirmé que les pratiques d'investissement de l'UIP étaient conservatrices et prudentes. Les investissements avaient produit un rendement moyen de 4 pour cent sur les cinq dernières années. Il a rassuré les Membres quant à la stabilité des contributions en 2020, rappelant que le Conseil directeur avait précédemment accepté d'envisager la petite hausse qui serait nécessaire pour couvrir le coût de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Le budget de 2020 sera préparé dans cet esprit.

Le Conseil directeur a approuvé l'administration financière du Secrétaire général de l'UIP ainsi que les résultats financiers de l'exercice 2018. Il a pris note du rapport du vérificateur interne et a entériné sa recommandation invitant l'UIP à publier un rapport annuel sur la transparence.

Le Conseil directeur a en outre approuvé les Dispositions administratives actualisées concernant la présidence de l'UIP visant à introduire davantage de flexibilité et de transparence.

4. Situation financière

Le Conseil directeur a reçu par écrit un aperçu général de la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2019, qui a fait relever que le niveau global des dépenses était maîtrisé à ce stade précoce de l'année. Les arriérés de contributions s'élevaient à 866 000 CHF, 34 Membres étant en retard de paiement. La somme de 8 millions de CHF avait déjà été reçue au titre des contributions pour 2019, soit 77 pour cent du montant total dû.

Le Secrétaire général a présenté un rapport écrit et oral au Conseil directeur sur la mobilisation de fonds volontaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021. Le Conseil directeur a autorisé le Secrétaire général à explorer les possibilités d'extension du bâtiment du Siège de l'UIP à Genève et a approuvé les mesures qu'il a prises pour collecter des fonds dans ce domaine entre autres, et notamment en s'adressant au Qatar.

Le Conseil directeur a également approuvé la requête du Rwanda, qui a demandé à ce que les indemnités du personnel soient prises en charge pour la 143^{ème} Assemblée, qui aura lieu dans ce pays. Le montant en question, qui devrait se situer entre 80 000 et 100 000 CHF, sera couvert au moyen du Fonds de roulement.

5. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

Le Conseil directeur a pris note du rapport à mi-mandat de la Présidente sur ses activités (www.ipu.org/fr/ressources/publications/propos-de-luip/2019-04/rapport-dactivite-de-la-presidence-de-luip-evaluer-la-premiere-moitie-du-mandat-2017-2020-laune-des) et du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2018 (www.ipu.org/fr/ressources/publications/propos-de-luip/2019-03/rapport-annuel-dactivites-de-lunion-interparlementaire-2018). Il a également pris note d'un rapport circonstancié sur les progrès accomplis dans la réalisation des huit objectifs stratégiques, notamment pour ce qui est de la coopération avec l'ONU (www.ipu.org/download/6919). Il a approuvé la nouvelle Stratégie de communication de l'UIP (www.ipu.org/sites/default/files/documents/3years_comm_strategy-fr-28fev.pdf) ainsi que le programme d'initiatives visant à marquer le 130^{ème} anniversaire de l'UIP. Les délégués ont attiré l'attention sur le coût élevé de la production du livre anniversaire proposé et ont souligné la nécessité de tout mettre en œuvre pour réduire ce coût.

Le Conseil a également approuvé le projet de protocole d'accord sur la coopération entre l'UIP, le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le cadre des activités de l'UIP en matière de lutte contre le terrorisme. Il a autorisé le Secrétaire général à le signer avec ses homologues de l'ONU.

6. Récentes réunions spécialisées

Le Conseil directeur a pris note des résultats des réunions suivantes : Atelier parlementaire dans le contexte du Forum mondial de l'investissement 2018 (www.ipu.org/download/6464), Sommet des Présidents de parlement en marge de la réunion du G20 (www.ipu.org/download/5763), Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'intention des Parlements des Caraïbes (www.ipu.org/download/5830), Séminaire régional sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'intention des parlements du groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP et des parlements d'Asie de l'Est (www.ipu.org/download/5923), Séminaire régional de suivi sur la contribution des parlements à la lutte contre la traite et le travail des enfants à l'occasion de la session parlementaire de la CEDEAO (www.ipu.org/download/6482), la Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement (www.ipu.org/download/6293), la Conférence parlementaire sur l'OMC (www.ipu.org/download/6033), la Conférence parlementaire sur les migrations en prévision de l'adoption du Pacte mondial sur les migrations (www.ipu.org/download/6155), la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24) (www.ipu.org/download/6181), la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (www.ipu.org/download/6229), l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (www.ipu.org/download/6795), la Conférence régionale UIP-ONU pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (www.ipu.org/download/6655), et la Réunion parlementaire à l'occasion de la 63^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (www.ipu.org/download/6798).

7. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires (voir page 19), du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (voir page 21), du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (voir page 22), du Groupe du partenariat entre hommes et femmes (voir page 22), du Groupe consultatif sur la santé (voir page 23), et du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (voir page 20). Il a approuvé les élections et nominations qui se sont déroulées au sein de ces différents organes. Il a également élu les nouveaux membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Conseil a entendu le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires et approuvé 12 décisions proposées par celui-ci (voir lien : <https://www.ipu.org/download/7002>), prenant acte de la réserve exprimée par la délégation de la Turquie concernant l'observation des audiences sur les cas dans ce pays.

8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé les propositions des Parlements du Rwanda et du Kenya d'accueillir respectivement la 143^{ème} et la 144^{ème} Assemblées et les réunions connexes. Il a pris note de la décision du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (2020) de tenir cette réunion à l'Office des Nations Unies à Vienne, la semaine du 17 août (dates exactes à préciser). Le Conseil a approuvé les propositions de réunions spécialisées (voir en pages 72-74 la liste complète des prochaines réunions).

Le Secrétaire général a attiré l'attention du Conseil sur les dates de la 142^{ème} Assemblée en avril 2020. Bien que ces dates tombent juste après les congés de Pâques, il n'avait pas été possible d'en négocier de meilleures en raison des rénovations prévues au Centre international de conférences de Genève et des restrictions associées.

Un délégué du Japon a souligné que la réunion du P20 de 2019 n'avait pas été approuvée lors de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP comme indiqué sur la liste des prochaines réunions. Il a indiqué qu'il comprenait la présentation de cette réunion comme une demande de co-organisation de cet événement de la part de l'UIP, ajoutant que, s'il recevait une demande officielle en ce sens, le Parlement japonais étudierait la possibilité d'une telle co-organisation.

La Présidente de l'UIP a expliqué qu'après la tenue du Sommet des Présidents de parlement du P20 conjointement organisé en 2018 par le Congrès de la nation argentine et l'UIP, cette dernière s'était engagée à poursuivre cette bonne pratique, en conformité avec son objectif stratégique de renforcement de la gouvernance mondiale par un apport parlementaire aux grands processus mondiaux. La Présidente a ajouté qu'elle allait envoyer un courrier officiel à la Diète japonaise à ce sujet et espérait beaucoup recevoir une réponse positive aussi vite que possible.

Le Conseil a aussi fait siennes les Déclarations présidentielles sur la diplomatie parlementaire et sur la question du plateau du Golan (voir pages 58-59.).

9. Amendements aux Statuts et Règlements

Le Conseil directeur a été informé de l'intention du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de soumettre des propositions d'amendement aux Statuts et Règlements de l'UIP dans le but d'imposer des sanctions plus strictes aux parlements qui envoient de façon répétée des délégations non mixtes aux Assemblées de l'UIP. Ces amendements suivront la voie normale pour ce type de procédure, en vue d'une possible adoption à Belgrade (Serbie) à l'occasion de la 141^{ème} Assemblée de l'UIP.

10. Elections au Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), du Groupe africain, pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2023.

281^{ème} session du Comité exécutif

1. Rapport sur les activités de l'UIP

Le Comité exécutif a tenu sa 281^{ème} session à Doha les 4, 5 et 9 avril 2019 sous la conduite de la Présidente de l'UIP. Les membres suivants ont pris part aux séances : Mme M.I. Oliveira Valente (Angola), M. A. Lins (Brésil) les 4 et 5 avril, remplacé par M. A. Anastasia le 9 avril, Mme S. Atallahjan, en remplacement de M. D. McGuinty (Canada) les 5 et 9 avril, M. G. Chen (Chine), Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) les 4 et 5 avril, M. K. Jalali (Iran, République islamique d'), M. K. Lusaka (Kenya), à partir de la séance de l'après-midi du 4 avril, Mme A. Habibou (Niger), Mme H. Haukeland Liadal (Norvège) le 9 avril, remplacée par M. U. Leirstein les 4 et 5 avril, M. A. Klimov, en remplacement de M. K. Kosachev (Fédération de Russie) le 9 avril, M. M. Grujic (Serbie), Mme M. Kiener Nellen (Suisse), M. Nguyen Van Giau (Viet Nam) remplacé par M. Vu Hai Ha les 4 et 5 avril, Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), au nom du Bureau des femmes parlementaires, et Mme M. Osoru (Ouganda) en sa qualité de Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Après l'ouverture de la séance par la Présidente, M. A. Al Mahmoud, Président du Conseil de la choura du Qatar, a souhaité la bienvenue aux membres et leur a souhaité une fructueuse réunion.

Le Comité exécutif a pris note du rapport de la Présidente sur les activités menées depuis la 139^{ème} Assemblée de l'UIP. La Présidente a souligné la nécessité de renforcer les capacités des parlementaires pour que les parlements, qui sont au service de la population, soient plus forts. A cette fin, elle a suggéré que des fonds soient recueillis pour établir un mécanisme qui permettrait de renforcer les capacités de leadership des parlementaires. Elle a dit estimer que le multilatéralisme et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) font partie des outils qui pourraient aider à atteindre ces Objectifs au cours des 11 années qui restent d'ici 2030. Elle a également affirmé que l'UIP devait bénéficier d'une expertise économique pour mieux contribuer au bien-être de la population. Dans cette optique, elle a suggéré la création d'un groupe consultatif sur l'économie. Cette suggestion a fait l'objet d'un débat approfondi lors de la dernière séance du Comité exécutif, le 9 avril.

Le Comité exécutif a également pris note du rapport annuel du Secrétaire général, présentant notamment les efforts de celui-ci pour aider les parlements dans divers domaines. Les membres du Comité ont noté que certaines activités étaient sous-financées, comme celles liées aux changements climatiques. A cet égard, ils se sont félicités de la possibilité de coopérer avec la Blue Planet Foundation, qui encourage l'utilisation d'énergies propres. Le Comité a noté qu'il convenait, par ailleurs, de redoubler d'efforts pour améliorer le bien-être de la population.

Les membres du Comité se sont dits préoccupés par le sexisme et le harcèlement sexuel récurrents dans les parlements. Ils ont estimé que des mesures énergiques, y compris une politique de tolérance zéro et une auto-évaluation régulière, devaient être mises en œuvre afin d'éradiquer ces comportements inacceptables.

Le Comité exécutif a confirmé la nécessité de travailler en coopération avec les organisations parlementaires régionales et d'intensifier la collaboration avec le système des Nations Unies et les autres institutions internationales compétentes. Il s'est félicité de l'engagement accru dont faisait preuve l'UIP lorsqu'il s'agissait de s'attaquer aux conditions propices au terrorisme et à l'extrémisme violent. A cet égard, les membres sont convenus à l'unanimité que le projet de protocole d'accord entre l'UIP, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) serait soumis au Conseil pour approbation.

2. Questions financières

Le Comité exécutif a entendu le rapport de Mme M. Kiener Nellen (Suisse), Présidente du Sous-Comité des finances, qui lui a présenté les états financiers de 2018 et le rapport du vérificateur externe et les a soumis à son approbation. Le Sous-Comité des finances s'était réuni le 19 mars 2019 pour préparer et faciliter l'examen des questions financières et budgétaires par le Comité exécutif. Il avait examiné attentivement tous les documents financiers, y compris les résultats financiers, le rapport du vérificateur externe, la situation financière actuelle et l'état des contributions volontaires. Il avait noté avec satisfaction que les comptes de l'UIP étaient à nouveau pleinement conformes aux normes IPSAS et que le vérificateur externe avait donné un avis positif, faisant remarquer que la qualité des états financiers était exemplaire.

La Présidente du Sous-Comité a appelé l'attention sur le fait que les arriérés de contributions des Membres étaient plus élevés que les années précédentes et a demandé aux groupes géopolitiques de rappeler aux Membres qu'ils étaient tenus de payer leurs contributions. Elle a également recommandé de suspendre les droits des trois Membres ayant des arriérés de plus de trois ans, à moins que le paiement ne soit reçu avant le 1^{er} octobre 2019. Le Sous-Comité avait noté la stabilité des contributions volontaires.

Le Comité exécutif a approuvé les Dispositions administratives actualisées concernant la présidence de l'UIP, notant qu'elles offraient plus de transparence et de souplesse dans l'utilisation du budget et les conditions de voyage des présidents de l'UIP.

Le Comité exécutif a remercié le Sous-Comité et le Secrétariat pour le travail accompli et recommandé au Conseil directeur d'approuver l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2018.

Le Comité exécutif a été informé de l'invitation officielle du Parlement rwandais, qui souhaite accueillir la 143^{ème} Assemblée de l'UIP, ainsi que de sa demande d'une assistance financière de la part de l'UIP pour alléger la charge que représente l'accueil d'une Assemblée. Si elle est approuvée par le Conseil, cette demande (sur la base de précédents) sera reflétée dans le budget 2020, qui sera soumis pour approbation en octobre 2019.

Les membres du Comité exécutif se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général pour poursuivre la collecte de fonds, y compris en s'adressant au Qatar, dans le but de soutenir les activités de l'UIP conformément à sa Stratégie. Ils ont recommandé de demander l'aval du Conseil directeur pour procéder à des consultations préliminaires en vue d'une éventuelle extension du bâtiment du Siège de l'UIP qui serait financée sur des fonds extrabudgétaires.

3. Membres de l'UIP et mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP

Le Comité exécutif s'est félicité de la demande d'affiliation reçue du Parlement de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Il a été recommandé de la soumettre au Conseil pour approbation.

Les membres du Comité exécutif ont examiné la situation de certains parlements et formulé des recommandations à cet égard au Conseil directeur, lui demandant notamment de continuer à suivre la situation et à promouvoir le dialogue entre les parties en présence dans les parlements des pays suivants : Burundi, Cambodge, Erythrée, Guinée-Bissau, Libye, Maldives, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Le Comité exécutif s'est félicité des bonnes nouvelles en provenance de la République démocratique du Congo, de la Guinée-Bissau et des Maldives, où la situation est revenue à la normale grâce à l'organisation d'élections parlementaires. Il a recommandé d'apporter un renforcement des capacités à ces parlements nouvellement élus pour les aider à bien remplir leur mission.

Le Comité exécutif a appelé à organiser des missions d'information au Cambodge, en Turquie et au Venezuela, demandant expressément dans ce dernier cas une invitation officielle des autorités vénézuéliennes.

Le Comité exécutif a autorisé le Secrétaire général à entreprendre une visite d'information et de travail en Syrie dans le cadre d'un engagement plus robuste et plus constructif de l'UIP auprès du Parlement de ce pays.

Le Comité exécutif a discuté et approuvé les propositions de célébration du 130^{ème} anniversaire de l'UIP préparées par le Secrétariat, en consultation avec le Comité exécutif. Ces célébrations s'étaleront du 30 juin 2019 au 30 juin 2020.

Le Comité exécutif a approuvé la publication d'un livre rassemblant des contributions de tous les Parlements membres de l'UIP pour marquer cet anniversaire. Il a aussi approuvé une campagne parlementaire mondiale comprenant :

- une série de six chapitres retraçant l'histoire de l'UIP dans l'e-bulletin ;
- l'organisation d'une exposition aux Sièges de l'ONU à Genève (Salle des pas perdus) et à New York (Centre des visiteurs) en juin/juillet 2019 ;
- une exposition virtuelle en ligne comprenant une vidéo et une frise chronologique ;
- des marques, slogans et #hashtags créés spécialement pour l'occasion ;
- des opérations de marketing direct auprès des parlements, comprenant un courrier adressé à tous les parlementaires pour expliquer ce que l'UIP peut leur apporter ;
- un éventail d'outils et de produits proposés aux parlements, comprenant des messages clés ;
- un ensemble d'outils pour les réseaux sociaux visant à encourager tous les Membres à célébrer cet anniversaire ;
- une Charte du parlementarisme.

Le Comité a débattu du projet de stratégie de communication triennale. Celle-ci a été conçue pour positionner l'UIP en tant que ressource mondiale, unique en son genre, sur les parlements et les parlementaires mais aussi à leur service. Elle a été préparée sur la base d'une large consultation organisée auprès des parties prenantes internes et externes, en phase avec la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et la vision de la Présidente de l'UIP. Se voulant aussi inclusive que possible, elle cherche à associer tous les Membres et tous les groupes géopolitiques, à donner une voix aux parlementaires du monde entier et à montrer que les parlements font partie de la solution aux problèmes que rencontre le monde. Elle comprend aussi des sous-stratégies visant à développer le site internet et les outils numériques de l'UIP de manière à les rendre plus interactifs et à instaurer un canal de communication bidirectionnel entre l'UIP et ses Membres, afin de favoriser l'échange des meilleures pratiques. Le Comité exécutif a recommandé que le projet de stratégie de communication soit soumis à l'approbation du Conseil directeur avec un certain nombre de modifications visant à renforcer son caractère inclusif.

Le Comité exécutif a été informé par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de son intention de demander des modifications des Statuts et Règlements visant à renforcer les sanctions infligées aux délégations non mixtes en réduisant le droit de vote de celles-ci à une seule voix au Conseil directeur et en appliquant les sanctions après deux Assemblées au lieu de trois.

La création d'un groupe de haut niveau sur la diplomatie parlementaire n'a pas eu la faveur d'une majorité des membres du Comité, qui recommandent plutôt de faire appel aux ressources existantes, à commencer par la Présidente et le Secrétaire général, ainsi que les membres du Comité exécutif, des Commissions permanentes et d'autres organes spécialisés de l'UIP pour entreprendre des missions de diplomatie au nom de l'UIP.

Le Comité exécutif a été informé de la demande de la Présidente visant à créer un Groupe consultatif sur l'économie. Bien que conscient du besoin de traiter les questions économiques en profondeur, le Comité a opté pour une révision des attributions et de la composition de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, de préférence à la création d'un nouveau groupe consultatif. Il a chargé le Secrétariat de l'UIP de soumettre une proposition révisée à son examen lors de la 141^{ème} Assemblée de l'UIP.

Le Comité exécutif a pris note de la liste des prochaines réunions nécessitant l'approbation du Conseil directeur. L'attention des membres du Comité a été attirée sur les points suivants :

- les dates (15-19 avril 2020) prévues pour la 142^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève) qui impliquent que le Sous-Comité des finances commencera ses travaux le lundi 13 avril (lundi de Pâques) ;
- l'invitation officielle du Parlement rwandais en vue de l'accueil de la 143^{ème} Assemblée et des réunions connexes ;
- la proposition du Parlement kenyan d'accueillir la 144^{ème} Assemblée et les réunions connexes (invitation officielle à venir).

Le Comité exécutif a pris note des préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Il a été informé de la soumission par le Parlement autrichien, dans les délais impartis, d'une invitation officielle en vue de l'accueil de cette conférence à Vienne. Une proposition a également été soumise par le Parlement kenyan. Cette question a ensuite été débattue à la réunion du Comité préparatoire de la Conférence, le 7 avril. Il a été décidé que l'Autriche accueillerait la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2020 et que le Kenya accueillerait une future Assemblée de l'UIP.

4. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire

S'agissant des mouvements de personnel, le Secrétaire général a informé le Comité exécutif du départ en retraite de Mme Dominique Gillieron qui occupait le poste d'Assistante administrative auprès de la Directrice des Programmes. Elle a été remplacée par M. Alexander Lowe en mars 2019. Le Secrétaire général a annoncé le départ à la fin du mois de février 2019 de Mme Stara Ahmidouch, Chef de cabinet et Chef du Service linguistique. Par ailleurs, le Comité exécutif a appris que Mme Suroor Alikhan avait pris ses fonctions en tant que Rédactrice web et médias sociaux à la Division de la Communication, en décembre 2018. Le Secrétaire général a présenté Mme S. Alikhan et M. A. Lowe aux membres du Comité exécutif.

5. Autres questions

Le Comité a entendu une intervention présentée par M. G. Chen qui a insisté sur la nécessité d'appliquer strictement les règles de l'UIP.

En outre, le Comité exécutif a été informé de multiples communications de la part du Conseil national palestinien et de l'Union interparlementaire arabe à propos des récents développements au Moyen-Orient. Le Comité s'est déclaré préoccupé de ces évolutions et a encouragé le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient à continuer d'étudier ces problèmes dans un esprit constructif, de manière à contribuer à des solutions durables.

Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 29^{ème} session du Forum des femmes parlementaires s'est déroulée le 6 avril 2019. Elle a réuni 181 parlementaires – 133 femmes et 48 hommes – de 71 pays.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme S. Kihika (Kenya), a ouvert la session. La réunion a débuté avec l'élection de Mme R. Al Mansoori, membre du Conseil de la choura (Qatar), à la présidence de la 29^{ème} session du Forum. Mme R. Al Mansoori a accueilli les participants et a présenté le programme de travail. La Présidente de l'Union interparlementaire, Mme G. Cuevas Barron, et le Président du Conseil de la choura du Qatar, M. A. Al Mahmoud, ont souhaité la bienvenue aux membres du Forum. M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, était également présent.

A titre de contribution à l'Assemblée, les participants ont examiné, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, les projets de résolution à l'ordre du jour de la 140^{ème} Assemblée : *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme* et *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*. Deux groupes ont été formés pour mener des discussions. Le Forum a ensuite proposé des amendements, qui ont été pris en compte par les Commissions permanentes dans le cadre de leur travail de préparation de chacun des deux projets de résolution.

Les participants ont ensuite discuté des défis auxquels sont confrontées les femmes dans le monde du travail ainsi que les mesures et les meilleures pratiques permettant de remédier à la situation. Le Forum a souligné l'importance de l'éducation des filles et de sensibiliser la société dans son ensemble afin de combattre les stéréotypes sexistes et de faire en sorte que les femmes puissent accéder à tous les secteurs de l'économie et aux postes de direction. Les participants ont mis l'accent sur les politiques du travail et de protection sociale pour protéger les femmes travaillant dans le secteur informel, y compris les migrantes, et valoriser les services de soins non rémunérés, qui sont effectués principalement par des femmes. Ils ont recommandé que des mesures positives soient prises pour promouvoir les entreprises dirigées par des femmes, l'équité salariale et les quotas au sein des conseils d'administration des entreprises et du gouvernement. Les participants se sont également félicités du projet de nouveaux instruments sur la violence dans le monde du travail actuellement examiné par l'OIT et ont appuyé l'adoption de ces instruments.

Le Forum a élu une représentante régionale du Groupe africain, Mme K. Bukar Abba Ibrahim (Nigéria), pour pourvoir un poste vacant au Bureau.

Sur la base des candidatures présentées par le Bureau des femmes parlementaires à sa 42^{ème} session, tenue le 18 octobre 2018, le Forum a également élu Mme A. Al Basti (Emirats arabes unis) pour occuper le poste de première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) pour occuper le poste de deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 7 avril en présence de 61 participants, dont 35 pour cent de femmes. La réunion s'est déroulée sous la conduite de Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum. M. M. Bouva (Suriname) a remplacé la Présidente pour une partie des travaux du Forum.

Les jeunes parlementaires ont fait le point sur les évolutions récentes en matière de représentation des jeunes. L'édition 2018 du rapport de l'UIP *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux* a révélé que seulement 2,2 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans. Dans plusieurs pays, une réforme législative est en cours pour appuyer l'élection des jeunes parlementaires. L'abaissement de l'âge requis pour se présenter aux élections et l'adoption de quotas de jeunes demeurent des stratégies clés pour accroître la représentation des jeunes. Les participants ont également contrôlé la participation des jeunes à la 140^{ème} Assemblée, notant que 17,4 pour cent des participants inscrits à l'Assemblée étaient de jeunes parlementaires, soit moins que l'objectif minimum de 25 pour cent de jeunes délégués aux Assemblées de l'UIP.

Abordant le thème de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit, les participants ont exprimé leur empathie et leur soutien envers les jeunes qui vivent dans des situations de guerre, de conflit, d'occupation et de catastrophe naturelle, et qui se voient empêchés de poursuivre leurs études, et ont appelé à la réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants et tous les jeunes. En vue de la 141^{ème} Assemblée, le Forum a chargé M. P. Kalobo (Zambie) de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes, qui sera soumis aux co-rapporteurs de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Les membres du Forum ont été informés de la proposition du Parlement du Paraguay d'accueillir, en 2019 à Asunción, la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP. Le Conseil du Forum s'est réuni le 7 avril et est convenu d'inscrire le mentorat et l'autonomisation politique des jeunes à l'ordre du jour de la Conférence, en accordant une attention particulière aux jeunes femmes.

Le Forum a élu son nouveau Conseil, composé d'un homme et d'une femme de moins de 45 ans issus de chaque groupe géopolitique (voir la section Elections à la page 30). Les membres nouvellement élus du Conseil se sont réunis le 10 avril et ont élu M. M. Bouva (Suriname) comme Président.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Mme A. Jerkov (Serbie), Présidente, M. N. Bako-Arifari (Bénin), M. D. Carter (Nouvelle-Zélande), Mme J. Mukoda-Zabwe (Ouganda) et M. A. Caroni (Suisse) ont pris part à la 159^{ème} session du Comité, qui s'est tenue du 5 au 9 avril 2019. Mme F. Koofi (Afghanistan), M. F. Pinedo (Argentine), M. A.A. Alaradi (Bahreïn), Mme L. Dumont (France) et Mme D. Solórzano (Venezuela, République bolivarienne du), Vice-Présidente, ont été empêchés.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, douze décisions concernant 145 parlementaires des pays suivants : Côte d'Ivoire, Equateur, Maldives, Mongolie, Philippines, République démocratique du Congo, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du) (voir lien : <https://www.ipu.org/download/7002>).

Au cours de cette session, le Comité a tenu neuf auditions et réunions informelles avec des délégations et des plaignants afin de conforter sa compréhension des cas dont il était saisi et exprimer ses préoccupations. Pour cette session, le Comité avait à traiter 22 cas concernant la situation de 187 parlementaires de 12 pays. Sur les cas examinés, 35 pour cent concernaient les Amériques, 32 pour cent l'Europe, 24 pour cent l'Afrique et 9 pour cent l'Asie. Il s'agissait à 84 pour cent de parlementaires d'opposition et à 25 pour cent de femmes. Lors de cette session, le Comité a surtout examiné des violations liées à l'absence de procès équitable, à des actes de torture, à des mauvais traitements et autres actes de violence, à la suspension ou à la perte abusive du mandat parlementaire, et à des atteintes à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association.

2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité a tenu deux séances, les 6 et 9 avril 2019. La Présidente du Comité, Mme S. Ataullahjan (Canada), Mme B. Grouwels (Belgique), M. H. Julien-Laferrière (France), M. A.N.M. Al-Ahmad (Palestine) et M. L. Wehrli (Suisse) ont assisté aux deux séances. M. R. De Roon (Pays-Bas) et M. A. Jama (Somalie) ont assisté à la séance du 6 avril 2019.

Mme S. Ataullahjan (Canada) a été réélue à l'unanimité au poste de Présidente du Comité.

Le Comité a examiné la situation actuelle dans la région, en particulier en Israël et en Palestine, en Libye, en Syrie et au Yémen. Les membres ont été informés de la dissolution, en décembre 2018, de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. Le Comité a souligné qu'il importait d'entreprendre une mission dans la région et recommandé d'envoyer une délégation qui serait chargée d'observer les élections au Conseil législatif palestinien. Les membres du Comité ont insisté sur la nécessité de respecter les résolutions internationales, y compris celles relatives à la solution des deux Etats. Ils ont également pris connaissance de l'instabilité de la situation en Syrie, notamment de l'annonce faite récemment par le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant la reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan. Il a été suggéré que le Secrétariat donne plus de visibilité à la question du Yémen et accorde plus de temps au Comité pour que celui-ci puisse discuter de la situation dans le pays.

Les membres ont également entendu des exposés : ceux de M. S. Fouzi, Vice-Président de la Chambre des représentants de Libye, et de M. M. Larive, parlementaire français. Dans le cadre du Programme pour la paix du Comité, M. M. Larive a présenté, au nom du Groupe français de l'UIP, une initiative visant à doter l'UIP d'une structure permanente à vocation scientifique. Soucieux de jeter des ponts entre les parlementaires et la communauté scientifique, le Comité a exprimé son plein appui à l'initiative française et réaffirmé son attachement au Programme pour la paix.

Le Comité a également entendu des exposés de M. A. Aynte, Directeur des partenariats de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et de deux élèves, âgés de 15 ans, membres des parlements d'étudiants des écoles de l'UNRWA, Mme H. Abu Asbah et M. A. Baker. Les trois intervenants ont insisté sur l'importance de garantir une éducation aux réfugiés palestiniens pour promouvoir le respect et œuvrer en faveur d'une paix durable.

3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 7 avril 2019. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient également présents. A la fin de la séance, le Comité a élu à sa tête Mme A. Vadai (Hongrie), qui sera présidente pendant un an. Le Comité a également élu M. M. Rogers (Zambie) à la présidence pour l'année suivante. Le Comité a rendu hommage à Mme N. Ali Assegaf (Indonésie), présidente sortante.

Le Comité a débattu des suites à donner à la résolution relative à un point d'urgence intitulée *Mettre un terme aux actes de persécution, de violence et de discrimination à l'égard de la minorité rohingya au Myanmar qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir leur retour immédiat et sans condition au Myanmar*, adoptée à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, à Saint-Pétersbourg. Le Comité a tenu une séance de dialogue avec la délégation du Myanmar et a remercié le Parlement de ce pays de s'engager une deuxième fois auprès du Comité. La séance de dialogue a aidé le Comité à mieux comprendre cette situation complexe et lui a apporté des informations complémentaires sur les initiatives prises au Myanmar. Le Comité a souligné combien il était important d'avoir une meilleure vision de la réalité au Myanmar. Il a encouragé le Parlement de ce pays à continuer à se préoccuper de la résolution de cette tragédie, à assurer sa fonction de contrôle et de supervision du gouvernement, et à se rapprocher des populations pour apaiser la situation.

Le Comité a exprimé le souhait d'effectuer une mission au Myanmar dans les prochains mois, afin de mieux appréhender la réalité et de déterminer comment l'UIP pourrait soutenir le travail du Parlement. Une demande officielle sera transmise au Parlement dans cette intention.

Le Comité a examiné les derniers développements de la campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie. En 2019, le HCR organisera un événement ministériel sur l'apatridie pour marquer le milieu de la campagne décennale. Cet événement sera l'occasion pour les Etats de s'engager à prendre concrètement des mesures supplémentaires pour lutter contre l'apatridie. Le Comité a appelé les parlements à s'associer aux consultations nationales en amont de cet événement ministériel et à encourager les gouvernements à prendre des engagements en ce sens. Par ailleurs, le Comité a salué la publication du guide UIP-HCR sur *Les bonnes pratiques en matière de législation sur la nationalité pour prévenir et réduire l'apatridie*. Il a encouragé les parlements à diffuser largement ce guide concis et pratique, et à en faire bon usage pour entreprendre une réforme.

Les 10 points du *Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie* et des informations sur le segment de haut niveau sont disponibles sur la page suivante (en anglais) : www.unhcr.org/ibelong/high-level-segment-statelessness

Le Comité s'est demandé comment marquer le 70^{ème} anniversaire des quatre Conventions de Genève de 1949 et a décidé d'y consacrer sa séance publique lors de la 141^{ème} Assemblée, à Belgrade.

Le Comité a noté que deux de ses membres avaient été absents pendant deux sessions consécutives ou plus. Conformément à son règlement, ces membres seront avisés que leurs sièges sont déclarés vacants. Ces sièges feront l'objet d'élections à la prochaine Assemblée.

4. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 42^{ème} session les 6 et 10 avril 2019. Etaient présents Mme H. Haukeland Liadal (Norvège), M. K.M. Lusaka (Kenya) et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), qui remplaçait Mme A. Al Basti (Emirats arabes unis).

Conformément à son mandat, le Groupe a examiné la composition des délégations présentes à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP. Au 9 avril 2019, 30,3 pour cent des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir page 69). Il s'agit d'un des chiffres les plus bas depuis 2015. Le Groupe a noté que la proportion de femmes diminuait dans les larges délégations, qui avaient tendance à n'inclure qu'une ou quelques femmes. Le Groupe a décidé d'encourager fortement l'équilibre entre les sexes au sein des délégations afin d'accroître durablement le nombre et le pourcentage de femmes. Le Groupe a félicité les délégations présentes à la 140^{ème} Assemblée qui ont respecté l'équilibre entre les sexes. A Doha, 35 délégations sur 147 (23,8 %) étaient composées de 40 à 60 pour cent de femmes. Les 35 délégations figurent à la page 71.

Sur les 147 délégations de Parlements membres présentes, 135 comptaient au moins deux délégués, dont 16 étaient composées exclusivement d'hommes (11,8 %). Aucune délégation n'était composée uniquement de femmes. Les 16 délégations composées exclusivement de personnes de même sexe (hommes) représentaient les parlements des Etats suivants : El Salvador, Espagne, Eswatini, Géorgie, Kirghizistan, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Micronésie (Etats fédérés de), Pologne, République centrafricaine, Sierra Leone, Tunisie et Venezuela (République bolivarienne du). En outre, 12 délégations ne comportaient qu'un seul membre lors de cette Assemblée. En tout, neuf délégations étaient passibles de sanctions. Le Groupe a demandé que ces chiffres et ceux concernant les délégations respectant l'équilibre entre les sexes soient envoyés à tous les Parlements membres de l'UIP après l'Assemblée pour que des mesures soient prises.

Compte tenu du grand nombre de délégations composées de membres du même sexe présentes à chaque Assemblée, le Groupe prévoit de présenter des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP afin de renforcer les sanctions existantes pour les délégations non mixtes en réduisant davantage les droits de vote et en appliquant ces sanctions après deux Assemblées consécutives. Ce projet a été communiqué au Comité exécutif à Doha.

Le Groupe a poursuivi ses discussions sur l'élaboration d'un cadre spécifique de lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel dans le cadre des Assemblées et des autres réunions organisées par l'UIP. Le Groupe poursuivra l'examen de cette question à ses prochaines sessions et a déjà demandé que les informations pertinentes figurent dans les documents fournis aux délégations à la prochaine Assemblée de l'UIP.

Lors de sa précédente réunion à la 139^{ème} Assemblée, le Groupe avait décidé d'étendre ses travaux et d'entamer le dialogue non seulement avec les parlements qui ne comptent pas de femmes parlementaires, mais aussi avec ceux qui comptent moins de 5 pour cent de femmes parlementaires.

Le 9 avril, le Groupe s'est entretenu avec la délégation d'Oman où des élections auront lieu en 2019. La délégation omanaise était conduite par le Président et deux membres du Conseil consultatif. Les Secrétaires généraux des deux Chambres du Majlis étaient également présents. La session a donné lieu à un débat animé sur les défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles veulent participer à la vie politique et sur les préparatifs en vue des prochaines élections législatives. La délégation a décrit la manière dont le Gouvernement omanais s'employait à encourager la participation des femmes. Il avait notamment proposé un système de quotas, qui n'avait finalement pas fait l'objet d'un consensus. Actuellement, les efforts se concentrent sur une campagne de sensibilisation visant à encourager les femmes à se présenter aux élections. La délégation a exprimé le souhait que l'UIP apporte son soutien à cet égard, notamment en faisant en sorte que les membres du Groupe puissent participer à l'une des activités prévues dans le cadre de la campagne à Oman. Le Groupe s'est félicité de ces échanges. Les membres ont confirmé leur volonté de soutenir la campagne et d'aider le Parlement d'Oman au moyen de toute mesure possible en vue d'accroître la participation des femmes à la vie politique.

5. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 6 avril. Sur ses six membres, quatre étaient présents (trois membres et un remplaçant). Le Groupe a souhaité la bienvenue à ses partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Secrétaire général de l'UIP a accueilli le Groupe consultatif et a souligné le rôle important de ce dernier en tant qu'unique mécanisme statutaire de l'UIP consacré aux questions de santé. Il a invité les membres du Groupe à examiner les moyens de veiller à ce que la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle, qui devrait être adoptée en octobre 2019, soit dotée d'un vaste mandat englobant les nombreux aspects de la couverture sanitaire universelle, notamment la nutrition, le VIH/sida, la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et la sécurité sanitaire mondiale.

Le Groupe consultatif a entendu un rapport du Secrétariat de l'UIP sur les activités liées à la santé menées depuis la dernière réunion. Il a ensuite fait le point sur les efforts entrepris dans les pays respectifs de ses membres en ce qui concerne l'adoption de nouvelles lois, l'allocation budgétaire et la sensibilisation de la population aux questions relatives à la santé.

Le Groupe consultatif est convenu d'écrire une lettre au Secrétaire général de l'UIP et au Directeur général de l'OMS pour demander aux deux Organisations de collaborer dans le but d'aider les parlements nationaux à mettre en œuvre la prochaine résolution de l'UIP consacrée à la couverture sanitaire universelle.

En sa qualité de comité d'examen du Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, le Groupe consultatif a donné des orientations sur l'accessibilité des données et de l'information par la technologie et sur la manière d'encourager l'action parlementaire nationale.

Le Groupe a ensuite examiné les effets positifs et négatifs de la législation pénale sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, en insistant sur le rôle que jouent les parlementaires dans la modification des lois discriminatoires.

Enfin, le Groupe consultatif a demandé au Secrétariat de l'UIP d'étudier la possibilité d'organiser une visite sur le terrain d'une demi-journée à l'occasion de la prochaine Assemblée à Belgrade (Serbie) et d'organiser un événement parallèle sur un thème lié à la couverture sanitaire universelle.

Autres manifestations

1. Dialogue des Présidents de parlement – *Manque de confiance dans la démocratie : il est urgent de repenser nos modèles de gouvernance*

Le premier Dialogue des Présidents de parlement à être tenu durant l'Assemblée de l'UIP s'est intéressé à la question de la méfiance à l'égard de la démocratie. Il a été conduit par Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, qui a fait un exposé sur les causes profondes de la crise et sur ses conséquences pour les parlements et la société dans son ensemble. Le Président du Conseil de la choura du Qatar, M. A. Al Mahmoud, a co-conduit la réunion. M. N. Ahmed (Conseiller exécutif en stratégie, Oxfam International) a fait connaître le point de vue de la société civile qui est axé sur le problème des inégalités croissantes. Plus de 30 Présidents de parlement y ont participé.

Il y a eu une convergence de vues quasi totale concernant le contenu des exposés des experts et les observations des participants. La crise de la démocratie d'aujourd'hui découle fondamentalement d'un modèle économique qui favorise les actionnaires et les intérêts particuliers au détriment de la grande majorité de la population, ce qui entraîne des inégalités croissantes en termes de revenus, de richesse et de connaissances, ainsi qu'un sentiment généralisé d'insécurité économique. Les gouvernements ont été accaparés par des élites fortunées qui s'intéressent peu au bien commun. Il existe une corrélation directe entre les inégalités croissantes et la désillusion à l'égard de la démocratie.

Les parlements et les parlementaires doivent assumer leur part de responsabilité dans la crise. Cependant, ils sont souvent victimes de facteurs extérieurs, par exemple des fausses nouvelles propagées dans les médias sociaux ou de la montée de mouvements populistes dont la rhétorique visant à diviser sape le dialogue politique alors que celui-ci est la fonction essentielle des institutions démocratiques.

Les parlements doivent devenir plus pertinents et plus ouverts aux personnes qu'ils sont censés représenter. Cela inclut une représentation plus équitable de tous les groupes, mais aussi un effort actif d'écoute de la population, qui pourrait nécessiter des contacts plus étroits entre les parlementaires et leurs électeurs. Les parlements doivent s'efforcer de préserver l'intégrité des élections afin que la population puisse avoir confiance dans les résultats électoraux. Plus important encore, les parlements doivent regagner le terrain qu'ils ont perdu face à des acteurs exécutifs dominateurs qui ont tout intérêt à priver les parlements de leurs pouvoirs et à éroder leurs prérogatives relatives au contrôle. Plusieurs Présidents de parlement ont noté que les parlements devaient faire plus d'efforts pour inclure les femmes et les jeunes. Faire en sorte que le parlement devienne un lieu de travail plus accessible aux femmes et adopter une budgétisation tenant compte de l'égalité des sexes sont deux mesures essentielles qui doivent être considérablement renforcées.

Tout en s'efforçant de réformer le système politique dans lequel ils évoluent, les parlementaires doivent également s'attaquer aux inégalités avec des réformes fiscales progressives, la fourniture de biens publics comme l'éducation et des soins de santé universels, abordables et de qualité, et des mesures dynamiques visant à faciliter l'accès des filles à l'éducation. L'action destinée à rétablir la confiance des peuples dans la politique doit commencer par montrer que la politique peut être bénéfique pour le peuple.

En clôturant la session, Mme G. Cuevas Barron s'est engagée à faire en sorte que le Dialogue des Présidents de parlements devienne un élément permanent des Assemblées. Plus de temps serait réservé au Dialogue pour que les discussions puissent être plus approfondies et que les participants tiennent davantage d'échanges. Un format plus original pourrait également être adopté pour inclure plus de contributions de la part de la société civile et des citoyens.

2. Réunion des Présidents des groupes géopolitiques et des Présidents des Commissions permanentes

Dans la matinée du 6 avril, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les Présidents des groupes géopolitiques et les Présidents des quatre Commissions permanentes. La Présidente a informé les participants de la mise en œuvre de sa vision pour l'Organisation, notamment en ce qui concerne le 130^{ème} anniversaire de l'UIP, l'organisation d'un nouveau séminaire de leadership pour les jeunes parlementaires et le renforcement des relations entre les Membres en dehors des Assemblées statutaires de l'UIP.

Les Présidents des groupes géopolitiques ont rendu compte de leurs activités depuis la dernière Assemblée. Le Groupe africain avait mis l'accent sur l'intégration des résolutions et décisions de l'UIP dans ses travaux et ceux de ses organisations parlementaires régionales. La collaboration avec l'UIP en vue d'activités d'envergure régionale visant à mobiliser de manière plus ciblée les parlements des régions concernées et d'élargir le cercle des Membres, comme par exemple le récent séminaire régional organisé par le Parlement du Suriname à l'intention des parlements des Caraïbes, avait permis d'établir une coopération avec un certain nombre de parlements non Membres. Le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe des Douze Plus avaient également participé activement à l'organisation d'événements régionaux sur des questions d'intérêt commun en collaboration avec l'UIP.

Les Présidents des Commissions permanentes ont rendu compte de leurs activités durant l'Assemblée en cours et de leur futur programme de travail, comprenant des visites sur le terrain qui permettraient de mieux comprendre les réalités sur place. Ils ont exprimé leur intention de renforcer encore le fonctionnement des bureaux des Commissions permanentes, notamment en ce qui concerne leur composition, afin de veiller à ce que les membres des bureaux aient l'expérience nécessaire et se chargent de questions relevant de leur compétence. Le suivi des résolutions précédentes des Commissions est également important et les Présidents souhaitent consacrer plus de temps à l'examen de la mise en œuvre. De ce point de vue, la coopération entre les Commissions permanentes et les groupes géopolitiques est importante, car elle peut aider à maximiser la participation des Parlements membres aux processus de mise en œuvre et d'examen.

Les participants ont consulté le calendrier des activités futures de l'UIP et recensé les événements qui avaient encore besoin d'un hôte. Ils sont convenus d'examiner cette question avec les autres membres de leurs groupes respectifs, en vue de combler dès que possible les lacunes qui subsistaient.

3. Réunion des responsables d'organisations parlementaires régionales et autres

La réunion a eu lieu le 6 avril. Des représentants de plus d'une douzaine d'organisations parlementaires bénéficiant du statut de Membre associé ou d'Observateur permanent de l'UIP ont eu un échange de vues au sujet des principaux enjeux auxquels la gouvernance et la démocratie font face dans le monde d'aujourd'hui. Ils ont estimé qu'il était essentiel de réduire les doublons et de renforcer l'efficacité de la coopération parlementaire aux niveaux régional et mondial pour aller au-devant d'enjeux mondiaux urgents tels que les changements climatiques, l'égalité des sexes, la pérennisation de la paix, la lutte contre la corruption et la tendance croissante à la désillusion à l'égard de la démocratie et des structures de gouvernance en général. En guise de mesures de suivi, il a été décidé que les participants resteraient en contact, enverraient au Secrétariat de l'UIP leurs propositions d'actions concrètes qu'ils mèneront conjointement, organiseraient des activités visant à promouvoir la coopération parlementaire aux niveaux régional et mondial dans leurs organisations respectives, et définiraient et diffuseraient des bonnes pratiques.

4. Réunion-débat – Venir à bout de la précarité énergétique en améliorant l'accès aux énergies renouvelables et en élaborant des politiques publiques inclusives : le rôle des parlements

Cette réunion-débat a donné lieu à des exposés des intervenants suivants : M. A. Gryffroy, sénateur (Belgique), Mme E. Thiombiano, parlementaire (Burkina Faso), Mme M.S. Manguiat, Chef de l'Unité du Droit de l'environnement national d'ONU Environnement, et M. F. González Díaz, ancien directeur de la

Banque du commerce extérieur du Mexique. M. A. Motter, Conseiller principal de l'UIP animait le débat, qui a été suivi par 22 parlementaires. Des délégués du Bangladesh, du Chili, de la France, de l'Iran (République islamique d'), de l'Irlande et d'Oman ont pris la parole depuis la salle.

Ce débat s'inscrit dans la continuité de la résolution adoptée en 2018 par l'UIP sur le thème *Associer le secteur privé à la mise en œuvre des ODD, notamment dans le domaine des énergies renouvelables*. Dans ce contexte, l'UIP et ONU Environnement ont conjointement préparé un nouveau bulletin thématique intitulé *Les nuances du vert : présentation du concept d'économie verte à l'intention des parlementaires*.

La discussion a situé la question de la précarité énergétique dans le plus large contexte de l'économie verte, en tant qu'alternative au modèle économique actuel axé sur la croissance, l'idée étant de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement. La précarité énergétique touche aussi bien les pays développés que les pays en développement. Dans les premiers, le problème porte davantage sur l'offre, en raison de l'insuffisance de la production d'énergie, en particulier d'origine renouvelable ; dans les seconds, il s'agit surtout de rendre l'énergie plus abordable pour les bas revenus. Dans les deux cas, une partie de la solution passe par l'efficacité énergétique, laquelle implique une transformation de l'ensemble du système économique visant à rendre les produits plus sobres en énergie et à favoriser des changements de mode de vie propices à une réduction de la consommation d'énergie.

Les énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermique) deviennent moins chères que les combustibles fossiles. Pourtant, à l'échelle mondiale, leur part dans la consommation finale d'énergie a peu changé au fil des ans. Trop peu de fonds sont consacrés à des infrastructures d'énergie renouvelable, à des solutions hors réseaux, ou à la recherche et au développement. Les transferts de technologie vers les pays en développement sont souvent compliqués par des problèmes d'adaptation et par le manque de financements. Un aspect important, lié à l'industrialisation des pays en développement ne doit pas être perdu de vue : dans le domaine des énergies renouvelables, la plupart des technologies appartiennent aux pays développés et, en raison de restrictions dues aux brevets, ne sont pas facilement transposables dans les pays en développement.

Il a été question de nombreuses méthodes innovantes susceptibles de contribuer à la diffusion des énergies renouvelables. Les finances publiques peuvent jouer un rôle de premier plan dans la création de mécanismes de financement innovants (subventions, exonérations fiscales, garanties de prêts, etc.) pour encourager les compagnies d'utilité publique, les municipalités et les ménages à générer leur propre offre énergétique ou à se brancher sur un réseau existant. En outre, les investissements publics dans des infrastructures "vertes" seront facilités par la modification de certaines règles budgétaires, notamment celle qui interdit l'amortissement des prêts publics sur plusieurs années.

L'économie collaborative, l'économie circulaire et l'économie solidaire sont autant d'expressions de l'économie verte. Ensemble, elles peuvent faciliter la transition vers les énergies renouvelables en contribuant à réduire la demande globale en produits et services à haute intensité énergétique. Si de nombreux pays ont adopté une composante ou une autre de l'économie verte, aucun n'a encore réussi à la mettre en œuvre de manière systématique. Il faut que les gouvernements et les parlements aient une meilleure compréhension de l'économie verte, en tant que système qui englobe tous les secteurs de l'économie et va bien plus loin qu'un simple expédient technologique. La mise en œuvre complète d'une économie verte requiert une volonté politique et un plan d'exécution exhaustif.

5. Réunion-débat sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : *Remédier au déficit de mise en œuvre des résolutions internationales dans les législations nationales*

Cette manifestation a été organisée dans le cadre des activités du Programme conjoint UIP-ONU/DC-BLT sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, sous la direction du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le Secrétaire général de l'UIP a souligné que les parlements et les parlementaires peuvent agir à tous les stades de la radicalisation. Avec des parlements forts et représentatifs de tous les secteurs de la société, il est possible d'éviter la marginalisation et la discrimination de n'importe quel groupe. M. V. Voronkov, Secrétaire général adjoint du BLT, a souligné que les parlementaires jouent un rôle important en appuyant les accords de l'ONU et en facilitant l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme. Les parlements établissent les budgets, proposent et adoptent les lois et réclament des comptes au gouvernement sur ses politiques, son action et ses dépenses.

M. M. Karimipour (ONUDC) a souligné que lutter efficacement contre le terrorisme nécessite une coopération accrue entre tous les pays avec l'appui d'organisations internationales comme l'ONU et l'UIP. Les parlements doivent fournir des cadres juridiques pertinents et donner aux agents de la justice pénale les moyens d'agir. M. O. Tinni, Président de l'Assemblée nationale du Niger, a présenté les difficultés auxquelles la région du Sahel est confrontée en matière de lutte contre le terrorisme, notamment avec des groupes terroristes comme Boko Haram. Il a déclaré que la communauté internationale doit insister sur l'importance de travailler dans cette région, où des groupes terroristes se sont installés et recrutent activement des jeunes. Mme M. Kiener Nellen, Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a souligné la nécessité pour les parlements d'unir leurs forces à celles des gouvernements, le terrorisme devant être combattu à tous les niveaux de la société.

En outre, les participants ont convenu qu'il est devenu urgent de s'attaquer aux ravages physiques et sociaux causés par des années de terrorisme. Les participants ont ensuite pu entendre le témoignage de Mme F. Bunu, une jeune femme de 19 ans ancienne otage de Boko Haram, qui a réussi à s'échapper. Elle a décidé de raconter son histoire pour pouvoir aider d'autres personnes et a appelé les parlementaires à garantir une éducation pour tous afin de prévenir la radicalisation.

Les membres de l'Allemagne, de la France, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Kenya, du Pakistan, de la Palestine, du Pérou et du Qatar ont pris la parole. Ils ont été profondément touchés par le témoignage de Mme Bunu, qui a souligné l'importance de faire une place aux victimes et d'allouer des ressources budgétaires pour répondre à leurs besoins. Les membres ont convenu que la coopération joue un rôle essentiel dans la lutte antiterroriste. Ils ont réaffirmé que le terrorisme n'a pas de frontières et qu'aucun pays n'en est à l'abri.

6. Réunion conjointe du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires

Le 10 avril, le Bureau des femmes parlementaires a organisé une réunion conjointe avec le Conseil du Forum des jeunes parlementaires sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires. La réunion s'est ouverte sur une présentation des résultats d'une étude de l'UIP à ce sujet.

Le débat a mis en avant le rôle des hommes et de la jeune génération de parlementaires, qui doivent faire œuvre de sensibilisation et encourager une action parlementaire forte et efficace pour que la politique et les parlements soient exempts de sexisme et de toute forme de violence fondée sur le genre. Les participants sont convenus que les hommes devaient être des agents du changement et soulever cette question dans leurs parlements. Ils ont proposé des actions concrètes et des engagements à prendre, notamment le lancement de campagnes via les médias sociaux, en vue de changer les mentalités et de lutter contre la culture du silence. Ils ont envisagé une coopération avec des groupes de réflexion, des syndicats et des ONG. En outre, les participants ont proposé la mise en place de formations obligatoires et d'outils de contrôle dans les parlements pour que les cas de sexisme et de harcèlement sexuel soient plus facilement identifiables. Ils ont été unanimes sur la nécessité d'évaluer la manière dont les parlements recueillent aujourd'hui des informations détaillées sur des cas de harcèlement et de violence vécus par des parlementaires et des membres du personnel parlementaire. Ce type d'enquête interne pourrait être mené dans le cadre de l'évaluation de la sensibilité au genre d'un parlement. Les participants ont également proposé d'examiner les règles qui confèrent aux parlementaires une immunité contre les poursuites pour harcèlement et violence à l'égard des femmes, et d'explorer le rôle des comités d'éthique parlementaires afin de venir à bout des violences sexistes à l'encontre des femmes au parlement.

Les participants ont estimé que cette première réunion conjointe avait été très constructive et ont décidé de poursuivre et d'approfondir le partenariat entre les deux organes.

7. Atelier sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant – Agir sans tarder pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents : enseignements sur le financement, la législation et les partenariats dans le domaine de la santé

L'atelier a été ouvert par Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, qui a souligné qu'il importait d'examiner les bonnes pratiques des parlements et les difficultés rencontrées par les parlementaires en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent afin d'améliorer les résultats au niveau local. Le Dr G. Silberschmidt, Directeur du Département Partenariats et acteurs non étatiques de l'OMS,

a dressé un état des lieux de la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Il a déclaré que, même si de grands progrès avaient été accomplis ces deux dernières décennies, des mesures plus énergiques devaient encore être prises.

Les questions de la législation, des budgets et des partenariats ont été examinées lors de trois séances distinctes. Les séances ont été animées par le Dr F. Bustreo, membre du Conseil d'administration de la Fondation Botnar et représentante du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), et M. D. Imbago Jácome, représentant du groupe des adolescents et des jeunes du PMNCH.

Sur la question de la législation, les parlementaires de la Namibie, du Mexique et du Bangladesh ont présenté les bonnes pratiques de leur pays, notamment en matière de prévention de la violence et du mariage d'enfants et de protection des droits des enfants et adolescents. Le débat a mis en lumière la nécessité d'examiner le droit coutumier et son impact sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, ainsi que l'importance de l'activité de contrôle pour s'assurer de l'application des cadres juridiques existants. Les participants ont également indiqué que la santé mentale était un problème urgent dans les pays en développement et les pays développés.

Les représentants de la Suède, de la Thaïlande et du Rwanda ont fait part de leur expérience et des enseignements tirés en matière de financement de la santé. Il a été souligné que l'égalité des sexes et la budgétisation sensible au genre sont de bons moyens de réduire la pauvreté et que l'engagement politique et les solutions locales permettent de favoriser la couverture sanitaire universelle, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'expérience acquise dans différentes régions a montré que les soins de santé primaires pour les mères et les enfants sont au cœur de la couverture sanitaire universelle.

Enfin, des exemples d'expériences menées en Serbie et en Ouganda ont été présentés. Les participants ont souligné la nécessité de dépasser les clivages politiques et les clivages hommes-femmes pour promouvoir une législation plus ambitieuse en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ; de plaider en faveur d'une augmentation des budgets de la santé ; et d'encourager l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique.

Mme H. Fogstad, Directrice exécutive du PMNCH, a indiqué qu'il était important d'impliquer les communautés et de renforcer la responsabilisation en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Dans ses observations finales, Mme G. Cuevas Barron a invité les parlementaires à se concentrer sur les besoins des populations, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés, notamment sur des questions sensibles comme la santé mentale et la santé sexuelle et génésique.

8. Session interactive organisée conjointement par l'UIP et l'ASGP sur l'*Innovation au parlement : préparons-nous pour l'avenir*

Cette séance, organisée conjointement par l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP), a réuni une cinquantaine de parlementaires, secrétaires généraux et hauts fonctionnaires parlementaires.

Elle était animée par Mme R. Saint-Germain, sénatrice (Canada), qui a observé à l'ouverture que les citoyens étaient de plus en plus exigeants et critiques vis-à-vis des parlementaires. Les parlements doivent trouver des moyens de réagir et de prévenir la perte de confiance en l'institution.

M. A. Richardson, Secrétariat de l'UIP, a brièvement présenté le Centre pour l'innovation au parlement, un partenariat entre l'UIP et les parlements pour soutenir l'innovation parlementaire par une meilleure utilisation des technologies numériques.

En guise d'introduction à la discussion sur l'innovation au parlement, les participants ont répondu à une question de sondage en ligne : "Votre parlement a-t-il changé quelque chose dans son fonctionnement ces dernières années ?" La nette majorité des réponses, qui étaient affirmatives, ont confirmé, comme prévu, que les parlements et les parlementaires innovent et évoluent constamment.

La discussion qui a suivi a porté sur la communication avec le public et la participation des citoyens au processus décisionnel, ainsi que sur les procédures législatives. Sur la base d'une deuxième question de sondage en ligne et d'un sondage d'avant-session, ce sont les trois domaines dans lesquels les participants ont exprimé le plus d'intérêt à discuter des approches novatrices.

M. A. Anastasia, sénateur (Brésil), a fait connaître l'expérience de son Parlement en matière de participation du public. Il a cité des initiatives visant à rapprocher les parlementaires des citoyens, telles que le portail citoyen électronique sur lequel chacun peut participer aux auditions publiques, soumettre des propositions d'ordre législatif et donner son avis sur tout projet de loi.

M. R. Nehmelman, Secrétaire général du Sénat (Pays-Bas) a présenté les résultats d'une étude de la Commission d'Etat néerlandaise chargée de conseiller le Gouvernement et le Parlement sur la question de savoir si le système parlementaire des Pays-Bas est "à l'épreuve du temps". La Commission a formulé plusieurs recommandations, dont l'introduction d'un référendum correctif contraignant pour donner aux électeurs la possibilité en dernière instance d'annuler une loi qui ne reflétait pas les opinions de la majorité de la population. M. R. Nehmelman a noté qu'il existait des questions fondamentales concernant l'influence que les citoyens devaient avoir dans une démocratie représentative, la participation des citoyens au processus décisionnel portant sur un grand nombre d'aspects pratiques et le rapport des citoyens avec les représentants élus.

Parmi les exemples donnés, on peut citer un pôle de données ouvertes hébergé par le Brésil au sein du Centre pour l'innovation au parlement, ainsi qu'un pôle Amérique latine hébergé par le Chili et un pôle Afrique australe hébergé par la Zambie. D'autres initiatives parlementaires permettant de communiquer avec les citoyens viennent du Pakistan, qui utilise un mélange d'interventions et de stratégies, notamment un programme d'étudiants ayant pour but de mieux faire comprendre le travail parlementaire ; de l'Argentine, où il existe une initiative au Sénat visant à promouvoir un langage législatif clair, afin que la population puisse comprendre la loi, et que les ambiguïtés juridiques soient réduites ; et du Canada où sont menées des auditions de commission mobiles et où l'utilisation de filtres pour les pétitions en ligne permet de reconnaître et de bloquer celles signées par des robots. L'Afrique du Sud a noté que le Parlement avait fait un diagnostic clair des mesures qu'il fallait prendre pour accroître la participation des citoyens, mais que des lacunes subsistaient en ce qui concernait la mise en œuvre, en particulier lorsqu'il s'agissait de fournir aux citoyens des observations sur leurs contributions.

La question finale du sondage - "Dans quelle mesure votre parlement est-il prêt pour l'avenir ?" - a également suscité une réflexion sur la façon de juger de l'état de préparation du parlement pour l'avenir et, en fait, sur la forme que pourrait prendre le parlement dans le futur. La discussion a porté sur le lien entre démocratie directe et démocratie représentative. Il a été noté que l'innovation dans la démocratie représentative était nécessaire pour combattre le populisme, mais aussi que les innovations devaient être durables. Il ne suffit pas d'innover uniquement pour faire des changements. Lorsqu'il s'agit d'innover, il faut se demander si cela renforcera ou non la démocratie représentative.

9. Foire aux connaissances

Le débat général de l'Assemblée s'est accompagné d'une Foire aux connaissances qui visait à rapprocher les acteurs internationaux de l'éducation des parlementaires par des échanges et des activités interactives. La Foire comprenait des expositions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de la Fondation du Qatar et de la H.E.R. (Humanity, Education and Rights) Academy.

10. Réunion parallèle – *Mise en œuvre nationale de la Convention sur les armes chimiques comme moyen de faire face aux menaces émanant d'acteurs non étatiques*

En coopération avec le Gouvernement du Qatar, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a organisé le 7 avril 2019 une réunion parallèle sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre nationale de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) comme moyen de faire face aux menaces émanant d'acteurs non étatiques. Le Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP ainsi que le Chef de la Direction de l'appui à la mise en œuvre au sein de la Division de la coopération internationale et de l'assistance de l'OIAC ont ouvert les travaux. Ceux-ci ont débuté par une brève présentation de la Convention permettant aux participants de mieux appréhender les obligations qui incombent aux Etats en vertu de la Convention, ainsi que le rôle de celle-ci dans la lutte contre les menaces actuelles et nouvelles que représentent les acteurs non étatiques. Les participants ont ensuite pu partager leurs expériences et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention et échanger leurs points de vue sur la manière dont les parlements peuvent jouer, au niveau national, un rôle plus actif dans la sensibilisation à l'urgence d'adopter un cadre législatif de mise en œuvre de la CIAC.

Elections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu le membre suivant au Comité exécutif :

Groupe africain :

- Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2023

2. Sous-Comité des finances

Le Comité exécutif a renouvelé dans ses fonctions :

- M. A. Abdel Aal (Egypte) pour un second mandat de deux ans arrivant à échéance en avril 2021.

Le Comité exécutif a nommé :

- M. K. Lusaka (Kenya) pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2019.

3. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu Mme A. Al Basti (Emirats arabes unis) première Vice-Présidente et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) seconde Vice-Présidente du Forum pour un mandat arrivant à échéance en mars 2020.

Il a également élu la représentante régionale suivante au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe africain :

- Mme K. Bukar Abba Ibrahim (Nigéria) pour pourvoir le siège devenu vacant suite au décès de Mme F. Adedoyin (Nigéria), pour un mandat arrivant à échéance en mars 2020.

Un poste de représentante régionale pour le Groupe Eurasie – pour pourvoir le poste laissé vacant par Mme S. Sardaryan (Arménie), qui n'est plus parlementaire –, pour un mandat arrivant à échéance en mars 2020.

4. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum a élu les membres suivants à son Conseil pour un mandat de deux ans arrivant à échéance en mars 2021 :

Groupe africain :

- Mme M. Tiendrébéogo (Burkina Faso)
- M. F. Fouti (Gabon)

Groupe arabe :

- Mme R. Al Manthari (Oman)
- M. O. Altabtabee (Koweït)

Groupe Asie-Pacifique :

- M. S. Durrani (Pakistan)
- (poste vacant)

Groupe Eurasie :

- Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie)
- M. B. Maken (Kazakhstan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) :

- Mme C. López Castro (Mexique)
- M. M. Bouva (Suriname)

Groupe des Douze Plus :

- Mme M. Grande (Italie)
- M. U. Lechte (Allemagne)

Le Conseil a également élu M. M. Bouva (Suriname) à sa présidence.

5. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en avril 2024 :

- M. J. Kim (République de Corée).

6. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a réélu Mme S. Atallahjan (Canada) à la présidence du Comité pour un mandat d'un an arrivant à échéance en avril 2020.

Il a également élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2023 :

- Mme M. Mokitimi (Lesotho)
- Mme A.P. Boateng (Ghana).

7. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité a élu Mme A. Vadai (Hongrie) à sa présidence pour un mandat d'un an arrivant à échéance en avril 2020, ainsi que M. M. Rogers (Zambie) pour le mandat suivant, arrivant à échéance en avril 2021.

Le Conseil directeur a élu les deux membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2023 :

- *Groupe Asie-Pacifique* : Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran)
- *Groupe Eurasie* : M. H. Hovhannisyan (Arménie).

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2023 :

Groupe africain :

- Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie)
- M. O. Tinni (Niger)
- M. A. Tuyaga (Burundi)
- Mme J. Oduol (Kenya)
- *(poste vacant)*

Groupe arabe :

- Mme A. Al Qubaisi (Emirats arabes unis)
- M. A. Abdel Aal Sayed Ahmed (Egypte)

Groupe Asie-Pacifique :

- Mme S. Jannat Marri (Pakistan)
- Mme A. Husin (Malaisie)
- M. K. Jalali (République islamique d'Iran)
- M. G. Chen (Chine)

Groupe Eurasie :

- *(poste vacant)*
- *(poste vacant)*

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) :

- Mme I. Passada (Uruguay)
- M. V.V. Suárez Díaz (République dominicaine)
- M. J.F. Merino (El Salvador)

Groupe des Douze Plus :

- M. R. Lopatka (Autriche)
- M. R. del Picchia (France)
- M. G. Migliore (Italie)
- Mme M. Kiener Nellen (Suisse)
- *(poste vacant)*.

9. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Conseil directeur a élu Mme L. Quartapelle (Italie) en qualité de facilitateur.

10. Bureaux des Commissions permanentes

Les Commissions permanentes ont élu les membres suivants à leur Bureau pour un mandat de deux ans (renouvelable) arrivant à échéance en avril 2021.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe africain :

- Mme P. Ikourou Yoka (Congo) – premier mandat

Groupe arabe :

- M. A. Eissa (Soudan) pour terminer le premier mandat du Soudan, qui arrive à échéance en mars 2020
- Mme A. Al Jassim (Emirats arabes unis) pour terminer le premier mandat des Emirats arabes unis, qui arrive à échéance en mars 2020

Groupe Asie-Pacifique :

- Mme O. Navaan-Yunden (Mongolie) – premier mandat
- M. S.A. Arbab (Pakistan) pour terminer le second mandat du Pakistan, qui arrive à échéance en octobre 2020

Groupe Eurasie :

- Mme S. Grigoryan (Arménie) – premier mandat
- M. P. Tolstoy (Fédération de Russie) – premier mandat

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Groupe arabe :

- Mme W. Bani Mustafa (Jordanie) – second mandat
- M. A. Al-Khrbeed (Iraq) en remplacement de M. Al-Juboori (Iraq), pour terminer le premier mandat de l'Iraq qui arrive à échéance en mars 2020

Groupe Asie-Pacifique :

- Mme S. Jannat Marri (Pakistan) – premier mandat

Groupe Eurasie :

- M. A. Boshyan (Arménie) en remplacement de M. A. Simonyan (Arménie), pour terminer le premier mandat de l'Arménie qui arrive à échéance en mars 2020

Groupe des Douze Plus :

- Mme S. Dinică (Roumanie) – second mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain :

- M. A. Niyongabo (Burundi) – second mandat
- M. H. Bekalle-Akwe (Gabon) – pour terminer le premier mandat de l'ancien membre du Bureau du Gabon, qui n'est plus parlementaire. Le premier mandat arrive à échéance en mars 2020

Groupe arabe :

- Mme A. Talabani (Iraq) – premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) :

- Mme C.L. Crexell (Argentine) – premier mandat

Groupe des Douze Plus :

- M. D. Marie (France) – premier mandat
- M. S. Spengemann (Canada) – second mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe africain :

- M. P. Akamba (Ouganda) – premier mandat

Groupe Asie-Pacifique :

- M. U. Nyam-Osor (Mongolie) – premier mandat

Groupe Eurasie :

- M. S. Gavrillov (Fédération de Russie) – second mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) :

- M. J.C. Romero (Argentine) – second mandat.

11. Rapporteurs à la 142^{ème} Assemblée

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a nommé Mme C. Roth (Allemagne) rapporteure pour le thème d'étude *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Elle a chargé la Présidente de l'UIP de mener des consultations afin de choisir un deuxième rapporteur.

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce a nommé M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S. Dinică (Roumanie) co-rapporteurs pour le thème d'étude *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*.

Médias et communication

Couverture médiatique

Au cours de la 140^{ème} Assemblée, l'équipe de communication de l'UIP a publié trois communiqués de presse et deux déclarations présidentielles, qui ont été envoyés à 1 000 médias internationaux du monde entier en anglais, français, espagnol et arabe, ainsi qu'à tous les Membres pour encourager ces derniers à les diffuser davantage.

L'équipe de communication de l'UIP a organisé des conférences de presse d'inauguration et de clôture en collaboration avec les hôtes qatariens et avec la participation du Président du Conseil de la choura et de la Présidente et du Secrétaire général de l'Union interparlementaire. Les médias locaux ont assisté en grand nombre à ces deux événements, en particulier à celui de la clôture, lors duquel étaient également présents quelques correspondants étrangers.

La presse nationale et régionale a largement couvert l'Assemblée dans les médias d'Etat tels que le Gulf Times, le Qatar Tribune et le Qatar Peninsula, ainsi que sur Qatar TV. La couverture de l'événement a également été assurée par Al Jazeera et quelques médias internationaux, venus notamment de Chine, de Russie et du Moyen-Orient. La presse latino-américaine a couvert les faits nouveaux de l'Assemblée liés à la crise au Venezuela et à la délégation vénézuélienne à Doha.



Réseaux sociaux



Les comptes de l'UIP sur les réseaux sociaux ont connu une forte augmentation des chiffres et de l'engagement grâce à des hashtags tels que #IPU140, en particulier sur le nouveau compte Instagram suivi actuellement par plus de 600 abonnés. Le nombre total d'abonnés sur Twitter a augmenté de façon considérable, passant à plus de 21 000, chiffre qui comprend de nombreux parlementaires. Des avancées constantes ont également été faites sur le compte Facebook, qui a enregistré 100 abonnés de plus, pour un total qui s'élève désormais à plus de 2 460 abonnés.

L'un des tweets le plus populaires du compte @IPUparliament avec un engagement de 900 pour cent, dont 44 retweets et 73 mentions "J'aime" fut : "'Welcome to the parliaments of the world' HH Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani declares the

#IPU140 Assembly open in Doha, #Qatar".

Un autre tweet qui a battu des records en termes d'engagement a été le retweet du message de la Présidente par le Secrétaire général de l'UIP en référence aux membres de la délégation vénézuélienne qui n'ont pas pu se rendre à l'Assemblée. Le tweet a fait l'objet de 225 retweets et de 138 mentions "J'aime", ainsi que d'un certain nombre de commentaires.



Photos et boîte à selfie

Les photographes officiels de l'UIP pour l'Assemblée ont produit des centaines de clichés qui ont été publiés à intervalles réguliers sur le compte Flickr de l'UIP pour que les participants puissent les télécharger et les partager.

La boîte à selfie "Pour la démocratie. Pour tous" a été une attraction populaire de la Foire aux connaissances avec plus de 1 500 photos prises (soit un peu moins par rapport aux 2 000 photos prises lors de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP, dans



le cadre de la campagne sur les droits de l'homme déployée par l'ONU pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme). Le taux de transformation a été de 25 pour cent pour les délégués qui ont cliqué sur les liens vers le site web de l'UIP dans le courriel qui leur a été envoyé avec leur photo ; 53 pour cent ont cliqué à partir d'Instagram et 21 pour cent à partir de Twitter.

Vidéo

L'équipe de communication a interviewé une douzaine de parlementaires et d'experts pour préparer une courte vidéo sur les faits saillants de l'Assemblée, qui devrait être disponible dans les semaines à venir. L'hôte a également interviewé un certain nombre de délégués pour produire des vidéos à utiliser sur les réseaux sociaux.

Membres de l'Union interparlementaire*

Membres (179)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

Membres associés (12)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO)

* A la clôture de la 140^{ème} Assemblée

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 140^{ème} Assemblée

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 140^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général sur le thème *Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*
4. *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
5. *Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables*
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
6. Rapports des Commissions permanentes
7. Approbation des thèmes d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce à la 142^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
9. Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe a la suite du passage du cyclone Idai

Déclaration de Doha

Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit

**que la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Doha, 10 avril 2019)**

Nous, parlementaires de 160 pays et de plus d'une vingtaine d'organisations parlementaires régionales, réunis à Doha (Qatar) pour la 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, reconnaissons l'importance de l'éducation comme vecteur du renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit.

La paix, la sécurité et l'état de droit sont des objectifs permanents de la communauté internationale. Ce sont des conditions qui doivent être réunies pour que les peuples puissent mener une vie heureuse et constructive, et maximiser leur potentiel socio-économique – en tant qu'individus, membres d'une famille et d'une communauté, et citoyens engagés. Malgré des efforts constants pour mettre en place, au niveau national et international, de solides institutions et mécanismes de règlement pacifique des différends et désaccords, diverses formes de conflits continuent d'affliger la plupart de nos sociétés. Les mesures unilatérales prises par des Etats contre d'autres Etats sans autorisation de la communauté internationale peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur la sécurité, la stabilité et les moyens de subsistance des populations. Nous sommes conscients du fait que le maintien de la paix, la garantie de la sécurité et la protection de l'état de droit restent des objectifs qui requièrent notre attention pleine et entière.

Le XXI^{ème} siècle est caractérisé par différentes formes de violence. Les interventions militaires, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les cyberattaques, les guerres civiles, les insurrections armées et la violence perpétrée par des gangs sont autant de phénomènes qui évoquent un monde de danger et d'insécurité croissants. Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la plupart des violences meurtrières n'ont pas lieu dans des zones de conflit. Selon le rapport *Global Violent Deaths 2017*, publié par Small Arms Survey, au moins 560 000 personnes ont trouvé une mort violente en 2016, mais seulement 99 000 d'entre elles (18 %) ont été tuées dans des zones de guerre. Ces statistiques montrent qu'il nous faut repenser la manière dont nous concevons la paix, la sécurité et l'état de droit à l'échelle internationale.

L'Objectif 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous rappelle le lien entre **éducation et paix**. En outre, l'éducation est reconnue comme un droit fondamental. L'Objectif 4 renforce l'idée que l'éducation ne se limite pas à transformer les individus en acteurs d'un système productif : elle crée aussi un sentiment de citoyenneté et d'appartenance à une communauté. L'éducation doit aider tout un chacun à comprendre le monde, à participer à la vie publique et, au bout du compte, à garantir la cohésion sociale sur la base de valeurs communes. L'éducation est aussi le dénominateur commun qui contribue à mettre femmes et hommes, ruraux et urbains, sur un pied d'égalité et à assurer à tous l'égalité des chances dans la société.

En notre qualité de parlementaires, nous sommes déterminés à appuyer des mécanismes et à financer des mesures visant à promouvoir l'éducation, en tant que vecteur du renforcement de la paix, de la sécurité et de l'état de droit, en conformité avec les ODD, en particulier l'Objectif 4. Cet appui comprend les axes suivants :

Assurer à tous un accès équitable à l'éducation – Nous sommes conscients du fait que l'accès à l'éducation est limité par d'importants obstacles sociaux et, en conséquence, nous nous engageons à :

- adopter des lois nationales qui garantissent l'éducation, en tant que droit universel réalisé grâce à des services publics et privés, accessibles et inclusifs, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres instruments internationaux pertinents ;
- encourager l'adoption de mesures législatives qui permettront d'atteindre le plein exercice du droit à l'éducation, de manière autonome ou grâce à l'aide et à la coopération internationales ;

- veiller à ce que, d'ici à 2030, tous les enfants et tous les adolescents suivent un cycle complet de développement de la petite enfance et d'enseignement primaire et secondaire, en conformité avec la [cible 4.1 de l'Objectif 4](#) ;
- mettre en place des infrastructures éducatives, dotées de financements adéquats, à tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire et post-secondaire) pour répondre aux besoins des personnes les plus défavorisées parmi les enfants, les jeunes, les adultes, les migrants, les réfugiés et les populations déplacées dans leur propre pays ;
- rendre l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur plus accessibles, notamment en augmentant le nombre de bourses d'étude et de prêts individuels à taux abordables, en particulier à l'intention des personnes issues de milieux défavorisés ;
- bâtir et moderniser des infrastructures éducatives qui tiennent compte des besoins des enfants, des personnes handicapées et des femmes, et qui offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation, et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation aux femmes, aux filles, aux hommes, aux garçons, et aux groupes vulnérables de la population, dont les personnes handicapées, les personnes autochtones, les personnes déplacées dans leur propre pays, les réfugiés, les migrants économiques et les personnes venant d'un milieu défavorisé, notamment en s'attaquant aux causes profondes de leur sous-représentation dans le système éducatif, telles que la stigmatisation, la discrimination, la violence et le manque de ressources ou d'infrastructures adaptées ;
- veiller à ce que les détenus aient également accès à l'éducation afin de faciliter leur réinsertion dans la société.

Offrir une éducation de qualité et en faciliter l'accès – En tant que législateurs, nous avons les moyens de créer un cadre juridique et un environnement réglementaire qui garantissent non seulement un accès équitable à l'éducation, mais également une éducation de qualité pour tous. Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat donné doit recevoir une éducation de qualité. Cela est essentiel à la promotion d'un plus grand respect des valeurs démocratiques¹, au maintien de la démocratie², et à l'égalité de participation des femmes et des hommes à la vie politique, ainsi qu'à leur bien-être³. De ce fait, nous nous engageons à :

- promouvoir, en conformité avec la [cible 1 de l'Objectif 4](#), des politiques et des réglementations publiques garantissant une éducation de qualité, gratuite et équitable pour tous (femmes et filles, hommes et garçons) ;
- veiller à ce que l'éducation soit incorporée dans un plan complet de développement national ;
- développer l'enseignement et les possibilités d'éducation pour les adultes selon une approche de formation tout au long de la vie, en particulier à l'intention des personnes qui n'ont pas eu précédemment accès à l'éducation ;
- accroître le nombre d'enseignants qualifiés, y compris grâce à la coopération internationale, en particulier parmi les populations vulnérables ou défavorisées ;
- promouvoir l'élaboration de programmes d'enseignement favorisant l'inclusion sociale, la tolérance, l'égalité des sexes et une culture de paix et de compréhension mutuelle ;
- promouvoir des politiques et des réglementations publiques qui assurent l'accueil des populations en déplacement dans les systèmes nationaux d'éducation, en prévoyant des mécanismes de prise en compte des précédents acquis scolaires et des compétences.

Promouvoir un engagement civique productif au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) – Il en découle un sentiment d'appartenance à la communauté mondiale, dont les membres ressentent une solidarité et une identité collective à l'échelle locale, nationale et mondiale. Dans cette optique, nous nous engageons à :

- veiller, conformément à la [cible 7 de l'Objectif 4](#), à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable et un engagement civique productif ;

¹ Résolution sur la *Mise en œuvre de politiques d'éducation et de la culture favorisant un plus grand respect des valeurs démocratiques*, 89^{ème} Conférence interparlementaire, New Delhi, 17 avril 1993, archive.ipu.org/conf-f/89-2.htm

² *Déclaration universelle sur la démocratie*, 98^{ème} Conférence interparlementaire, Le Caire, 16 septembre 1997, archive.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm

³ Résolution sur *L'éducation et la culture en tant que facteurs indispensables à une participation accrue des hommes et des femmes à la vie politique, ainsi qu'au développement des peuples*, 105^{ème} Conférence interparlementaire, La Havane, 6 avril 2001, archive.ipu.org/conf-f/105-2.htm

- proposer des activités extra-scolaires qui donnent aux jeunes l'occasion de s'impliquer dans la politique par l'intermédiaire de leurs écoles, au niveau local, et au niveau national, notamment en encourageant ceux qui n'ont pas atteint l'âge de voter à participer aux gouvernements étudiants et aux parlements de jeunes ;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes qui donnent aux enfants, aux jeunes et aux adultes, ainsi qu'aux personnes appartenant à des groupes marginalisés et défavorisés, la possibilité d'obtenir, en classe ou dans le cadre de services communautaires, un enseignement sur l'engagement civique, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le gouvernement, l'histoire, le droit et l'économie qui encourage la pensée critique et la responsabilité sociale, et qui font obstacle à l'enseignement de la haine et de la discrimination sous quelque forme que ce soit ;
- appuyer une éducation qui favorise la réalisation des objectifs de justice transitionnelle dans les sociétés sortant d'un conflit et tient compte de l'héritage du passé de manière à empêcher que des atrocités ne se reproduisent ;
- soutenir les consultations et les campagnes de sensibilisation nationales auprès de nos électeurs pour promouvoir la citoyenneté mondiale ainsi que le dialogue et le respect interculturels et interconfessionnels ; et
- promouvoir la coopération interparlementaire qui appuie des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale, notamment grâce à des initiatives d'échanges et de coopération mises en œuvre par les étudiants et les syndicats de jeunes.

Appuyer l'éducation non formelle (ENF) – Il s'agit d'un autre moyen d'apprentissage et de développement des compétences tout au long de la vie qui offre à tous des opportunités de recevoir un enseignement. Nos engagements sont notamment les suivants :

- garantir, conformément à la [cible 3 de l'Objectif 4](#), l'égalité d'accès de tous les hommes et de toutes les femmes à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité à un coût abordable, y compris au niveau universitaire ;
- accroître le nombre de bourses d'études accordées, en particulier à des personnes issues de milieux défavorisés, en vue d'une formation professionnelle ou de l'inscription à des programmes d'apprentissage des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à des programmes techniques, d'ingénierie et scientifiques ;
- éliminer les disparités entre les sexes et faciliter l'égalité d'accès à la formation professionnelle pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, ainsi que les groupes vulnérables de la population ;
- bâtir et moderniser des infrastructures éducatives non formelles qui tiennent compte des besoins des enfants, des personnes handicapées et des femmes, et qui offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces ;
- accroître le nombre de professionnels qualifiés dispensant une formation professionnelle, notamment grâce à la coopération internationale, en particulier dans les communautés vulnérables ou défavorisées ; et
- mettre en place, en consultation avec les acteurs de la société civile, un système cohérent d'accréditation et de contrôle qualité pour l'éducation non formelle.

Protéger les systèmes éducatifs dans les situations de conflit ou d'insécurité – D'après le rapport *Education under Attack 2018*, publié par la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, plus de 12 700 attaques ont été perpétrées contre des écoles entre 2013 et 2017, portant préjudice à plus de 21 000 élèves et enseignants dans au moins 70 pays. Reconnaisant l'importance et l'urgence de cette situation, nous nous engageons à :

- exhorter les gouvernements à adhérer à la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles*, qui donne aux États la possibilité d'exprimer un large soutien politique en faveur de la protection et de la poursuite de l'éducation dans les conflits armés ;
- veiller à ce que les cadres juridiques nationaux pour la protection des infrastructures éducatives (écoles, universités, instituts, etc.) dans les situations de conflit ou d'insécurité tiennent compte des violations liées à l'éducation ;
- fournir un financement durable aux programmes internationaux, pilotés par des organisations telles que l'UNRWA, le HCR, l'UNICEF et l'UNESCO, qui garantissent aux enfants réfugiés un accès à une éducation de qualité ;

- mener des activités de sensibilisation aux violations du droit international humanitaire (DIH) liées à l'éducation, en intégrant les principes du DIH et de la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* à l'éducation des enfants et des adultes, ainsi qu'en mettant l'accent sur l'éducation dans la formation dispensée aux forces armées nationales et aux acteurs étatiques et non étatiques associés ;
- élaborer une politique globale de protection des écoles dans les situations de conflit ou d'insécurité, et faire participer toutes les institutions gouvernementales concernées, les services de sécurité étatiques, les organes éducatifs et les organisations de la société civile, à tous les niveaux, à l'élaboration et à l'application de cette politique ;
- veiller à ce que les forces de sécurité étatiques et les acteurs armés non traditionnels n'installent pas de postes de contrôle et d'infrastructures militaires à proximité des écoles et des établissements d'enseignement ;
- entamer un dialogue avec les forces de sécurité étatiques et d'autres acteurs armés afin de leur demander de ne pas utiliser les écoles et les infrastructures éducatives à des fins militaires et de cesser l'entreposage, le stockage et l'utilisation des armes dans ces établissements ;
- élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à garantir la sécurité du transport et du passage des élèves et du personnel éducatif sur les itinéraires menant aux infrastructures éducatives formelles et non formelles, et veiller à la protection physique des bâtiments éducatifs eux-mêmes, notamment en utilisant des technologies telles que les systèmes d'alerte précoce ;
- prévoir et fournir, dans les situations de conflit armé ou d'insécurité et lorsque l'accès aux infrastructures éducatives est limité, des ressources adéquates pour offrir une éducation par d'autres moyens (par exemple, grâce aux écoles communautaires ou à l'enseignement à distance), si de tels moyens sont appropriés et disponibles ; ces mesures contribueraient à garantir que l'éducation reste poursuivie et accessible dans les situations de conflit armé ou d'insécurité ; et
- encourager la collaboration avec les organisations communautaires et les comités locaux et le soutien qu'ils apportent en vue d'élaborer des mesures de protection en milieu scolaire, notamment par l'intermédiaire des comités de protection de l'éducation.

En adoptant la présente Déclaration, nous reconnaissons que toutes nos sociétés sont, à différents degrés, confrontées à l'intolérance, à la marginalisation et à l'exclusion. Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'ONU, pour parvenir à la paix et à la sécurité, "nous devons enseigner l'amour à nos enfants avant que d'autres ne leur enseignent la haine". En tant que législateurs, nous reconnaissons que fournir une éducation accessible et de qualité pour tous est un élément crucial à cet égard. Non seulement l'éducation offre aux individus des compétences tangibles grâce auxquelles ils trouveront un emploi productif, mais elle leur permet aussi d'acquérir des aptitudes de base qui favorisent l'engagement civique et réduisent la probabilité qu'ils recourent à la violence pour résoudre des conflits. Dans un monde en constante évolution, nous devons exercer nos prérogatives de législation, de contrôle et de budgétisation pour faire en sorte que l'éducation soit adaptable et adéquate pour répondre aux défis auxquels nos sociétés doivent faire face.

Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers comme moyen de saper la paix, la sécurité internationale et l'intégrité territoriale des Etats, et de violer les droits de l'homme

**Résolution adoptée par consensus* par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP
(Doha, 10 avril 2019)**

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le strict respect des principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale des Etats, de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues, de l'autodétermination des peuples, du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de la promotion et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion,

rappelant les définitions des mercenaires figurant à l'article 47 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 et à l'article premier de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires de 1989,

rappelant également que le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève est applicable dans les conflits armés internationaux et que la Convention internationale relative aux mercenaires est applicable dans tous les conflits armés,

notant qu'il n'existe aucun instrument juridique international relatif aux combattants étrangers ou aux combattants terroristes étrangers ainsi qu'aucune définition juridique communément admise de ces termes ; et que le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes emploie la définition suivante pour les combattants étrangers : "individus qui quittent leur pays d'origine ou de résidence habituelle pour commettre des actes de violence dans le cadre d'une rébellion ou au sein de groupes armés non étatiques participant à un conflit armé",

considérant que le Document de Montreux du 17 septembre 2008 sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés définit les entreprises militaires et de sécurité privées comme des entités commerciales privées qui, quelle que soit la façon dont elles se décrivent, fournissent des services militaires et/ou de sécurité comprenant en particulier la garde armée et la protection de personnes et d'objets tels que les convois, les bâtiments et autres lieux ; la maintenance et l'exploitation de systèmes d'armement ; la détention de prisonniers ; et le conseil ou la formation des forces locales et du personnel de sécurité local,

considérant également que les membres du personnel, employés et dirigeants des entreprises militaires et de sécurité privées sont les personnes qui sont employées, directement ou par contrat, par une entreprise militaire et de sécurité privée,

consciente du fait que les activités des entreprises militaires et de sécurité privées respectent dans la plupart des cas les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques,

* Les délégations de l'Allemagne, de l'Arménie, de la Finlande, de la France, de l'Islande, de la Norvège, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Suède ont exprimé une réserve sur l'ensemble de la résolution.

réaffirmant que les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées ont l'obligation, indépendamment de leur statut, de respecter le droit international humanitaire applicable et les obligations de l'Etat au regard des droits de l'homme, et qu'ils sont passibles de poursuites s'ils commettent des actes reconnus comme des crimes par le droit national applicable ou le droit international ; et, en outre, que les entreprises militaires et de sécurité privées ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, de prendre des mesures pour mettre fin aux abus commis par les membres de leur personnel et de prévoir des processus visant à offrir un recours effectif aux victimes ou de coopérer à de tels processus,

rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la résolution 71/182 du 19 décembre 2016, et les résolutions du Conseil des droits de l'homme 15/12 du 30 septembre 2010, 15/26 du 1^{er} octobre 2010, 18/4 du 29 septembre 2011, 21/8 du 27 septembre 2012, 24/13 du 26 septembre 2013, 27/10 du 25 septembre 2014, 30/6 du 1^{er} octobre 2015, 33/4 du 29 septembre 2016, 36/3 du 28 septembre 2017 et 39/5 du 27 septembre 2018, ainsi que toutes les résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme à ce sujet, la résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur les sociétés de sécurité privées, le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (2010) et la Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique (1977),

rappelant également les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (1325, 1888, 1960) et, en particulier, la résolution 1820, qui reconnaît que toutes les formes de violence sexuelle dans les conflits armés peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,

se déclarant gravement préoccupée par le danger que les activités mercenaires présentent pour la paix et la sécurité dans différentes régions du monde, en particulier dans des zones de conflit armé, et par la menace qu'elles font peser sur l'intégrité et le respect de l'ordre constitutionnel des pays touchés ,

se déclarant également gravement préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme commises par des mercenaires et des combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées, contre la population civile, notamment les exécutions extrajudiciaires, les viols, la réduction en esclavage des femmes et des enfants, la torture, les disparitions forcées et les enlèvements, les pillages et les arrestations et détentions arbitraires,

déplorant la tendance inquiétante qu'est la violence, dont la violence sexuelle telle que le viol en tant qu'arme de guerre visant des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et consternée par le rétablissement extrêmement difficile des survivants qui, une fois rentrés chez eux, subissent un traitement sévère, étant notamment stigmatisés et abandonnés par leur conjoint et d'autres membres de leur famille,

notant avec préoccupation que les enfants sont de plus en plus souvent victimes de mercenaires et de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, qu'ils soient recrutés de force comme enfants soldats ou utilisés à des fins d'esclavage sexuel ou autres,

fermement convaincue qu'il est essentiel pour consolider la paix de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et de veiller à ce que les victimes de ces violations soient informées de leurs droits et qu'elles aient pleinement accès à la justice et aux voies de recours,

réaffirmant que l'utilisation, le recrutement, le financement, la protection et l'instruction de mercenaires dans les conflits armés, ainsi que de combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées dans les conflits armés, préoccupent gravement tous les Etats et contreviennent aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

condamnant tout Etat qui autorise, encourage ou tolère le recrutement, le financement, l'instruction, le rassemblement, le transit et l'utilisation de mercenaires et de combattants étrangers, ainsi que l'utilisation du secteur privé et d'entreprises militaires et de sécurité privées dans le but de violer les droits de l'homme, d'ébranler et/ou de compromettre l'intégrité territoriale des Etats souverains à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues et leur ordre constitutionnel,

demeurant préoccupée par le recrutement de mercenaires, financé par l'Etat, dans le but de compromettre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'ordre constitutionnel d'autres Etats,

1. *décide* de coopérer étroitement avec l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'élaborer et d'adopter des critères juridiques communs permettant de concevoir une définition juridique des mercenaires et des combattants étrangers ; et, à cet égard, invite le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à élaborer, sur la base des documents juridiques internationaux existants, de tels critères et à les soumettre à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
2. *exhorte* tous les parlements à prendre des mesures législatives pour veiller à ce que leurs ressortissants ne participent pas au recrutement, au rassemblement, au financement, à l'instruction, à la protection ou au transit de mercenaires ou de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à la planification d'activités visant à déstabiliser la situation dans un Etat ou à ébranler ou compromettre, totalement ou en partie, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'Etats souverains et indépendants ;
3. *demande* aux parlements de modifier leur législation en vigueur afin de prévenir et de sanctionner le recrutement, le rassemblement, le financement, l'instruction, la protection ou le transit de mercenaires ou de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées, qui mènent des activités visant à déstabiliser la situation dans un Etat et/ou à violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
4. *demande également* aux parlements d'adopter des lois pour promouvoir l'interdiction du recrutement, de l'instruction, de l'embauche ou du financement de combattants étrangers, y compris ceux employés par des entreprises militaires et de sécurité privées intervenant dans des conflits armés, afin de déstabiliser les régimes constitutionnels et/ou de violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
5. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes nationaux de réglementation afin d'enregistrer les activités visant à engager d'anciens militaires ou des membres en service actif en permission aux fins d'assistance militaire importée pour veiller à ce que les services importés n'entravent l'exercice des droits de l'homme, ne violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans l'Etat destinataire, et ne soient destinés à compromettre l'ordre constitutionnel ou l'intégrité territoriale dudit Etat ;
6. *invite* les parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de prendre les mesures nécessaires pour adhérer à la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires ou pour la ratifier ;
7. *demande* aux parlements et aux gouvernements d'incorporer les dispositions de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires dans leur législation nationale afin d'éliminer les activités mercenaires et de mieux surveiller l'application de la Convention ;
8. *exhorte* les Etats à tenir compte des droits des femmes, de l'égalité des sexes et des besoins particuliers des femmes et des filles dans tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, et souligne l'importance de la participation égale des hommes et des femmes à ces efforts ;
9. *souligne* l'importance de la participation des femmes en tant que négociatrices, et la contribution des femmes et des filles à l'échelon local en faveur d'une paix inclusive et durable ;
10. *condamne* le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés par tous les acteurs et invite les parlements à modifier leurs législations respectives afin de criminaliser ces pratiques dans la législation nationale ;
11. *condamne fermement* les politiques visant à développer des attitudes et des états d'esprit militants/agressifs chez les enfants ;

12. *condamne* les activités mercenaires dans les zones de conflits armés en cours et dans de futurs conflits après l'adoption de cette résolution, ainsi que la menace qu'elles représentent pour l'intégrité et le respect de l'ordre constitutionnel des Etats souverains, la paix et la sécurité internationale, les droits de l'homme et le droit international humanitaire
13. *condamne également* les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par des combattants étrangers, y compris ceux engagés par des entreprises militaires et de sécurité privées, ainsi que la menace qu'elles représentent pour l'intégrité de l'ordre constitutionnel des Etats souverains, la paix et la sécurité internationale, et les droits de l'homme et le droit international humanitaire ;
14. *demande* aux Etats de veiller à ce que ceux qui engagent des entreprises militaires et de sécurité privées, les représentants gouvernementaux, qu'ils soient commandants militaires ou supérieurs civils, ainsi que les dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées, soient tenus responsables des crimes relevant du droit international commis par des combattants étrangers engagés par ces entreprises et sous leurs autorité et contrôle effectifs, en raison de leur incapacité à exercer correctement un contrôle sur ces combattants étrangers conformément au droit international ;
15. *demande également* aux Etats d'introduire des mesures leur permettant d'assurer le contrôle des activités des entreprises militaires et de sécurité privées, non seulement de celles qui se déroulent sur leur territoire, mais aussi, pour ce qui est de leurs entreprises nationales, de celles qui se déroulent dans tout autre pays ;
16. *demande en outre* aux Etats de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit armé, et de combler les lacunes en ce qui concerne la responsabilisation et l'impunité dans le cadre des poursuites pénales à l'encontre des mercenaires et des combattants étrangers, y compris les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées qui ont commis des actes de violence sexuelle et sexiste, ainsi que de tous ceux qui les commanditent,
17. *condamne* toute forme d'impunité accordée aux auteurs de violations du droit international dans le cadre de leurs activités mercenaires et à ceux qui sont responsables de l'utilisation, du recrutement, du financement et de l'instruction de mercenaires, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
18. *condamne également* toute forme d'impunité accordée aux dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées impliqués dans des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
19. *condamne en outre* toute forme d'impunité accordée aux combattants étrangers et à ceux qui sont responsables de l'utilisation, du recrutement, du financement et de l'instruction de combattants étrangers pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'ils ont commises, et exhorte tous les Etats, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à les traduire en justice, sans discrimination ;
20. *demande* aux parlements, conformément au droit international, de coopérer étroitement dans le but de traduire en justice les personnes qui sont accusées d'activités mercenaires ainsi que les combattants étrangers, y compris lorsqu'il s'agit de dirigeants d'entreprises militaires et de sécurité privées, qui ont commis des violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme, de les tenir responsables de leurs actes et de veiller à ce qu'ils soient jugés par un tribunal compétent, indépendant et impartial, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire ;
21. *demande également* aux parlements d'adopter des lois claires et précises pour renforcer l'accès des victimes des violations du droit international perpétrées par les mercenaires, les combattants étrangers et les membres du personnel des entreprises militaires et de sécurité privées à l'aide juridique, à l'assistance et aux recours intégraux et efficaces ;
22. *décide* de rester saisie de la présente question.

Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP
(Doha, 10 avril 2019)*

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

notant qu'en septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/L.1), et que ce programme comprend 17 objectifs ambitieux et 169 cibles intégrant les impératifs économiques, sociaux et environnementaux dans un cadre destiné à guider l'action des gouvernements jusqu'en 2030,

reconnaissant que les règles et les formes de commerce et d'investissement influenceront sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et que la conduite du commerce de façon juste et libre, dans un environnement commercial prévisible et favorable, produira des résultats durables et équitables, il s'ensuit que les parlements doivent jouer un rôle clé pour atteindre cet objectif ainsi que pour mesurer et communiquer les progrès accomplis,

prenant acte du travail accompli par l'UIP pour examiner le rôle du commerce et de l'investissement dans le développement durable, notamment lors de sa 112^{ème} Assemblée (Manille, 2005), qui a noté "le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement", et plus récemment, lors de sa 128^{ème} Assemblée (Quito, 2013), qui a appelé "les parlementaires et l'UIP à jouer un rôle central en faveur du commerce équitable, dans une perspective de développement durable",

tenant compte de la résolution adoptée par la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, 2017), qui souligne l'importance de l'inclusion financière des femmes pour la réalisation des ODD,

tenant également compte des cibles relatives au commerce contenues dans les ODD, à savoir les cibles 17.10, "Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement" ; 17.11, "Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020" ; et 17.12, "Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés",

se référant aux règles et normes de conduite responsable des entreprises, telles que les *Principes directeurs pour les entreprises multinationales* de l'OCDE et les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, unanimement approuvés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU,

ayant à l'esprit que, outre les cibles ayant spécifiquement trait au commerce, les résultats de plusieurs autres cibles seront influencés par les échanges et les investissements internationaux, notamment ceux des cibles 8.2, "Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre" ; 8.A, "Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés" ; 9.3, "Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans

les chaînes de valeur et sur les marchés" ; et 10.A, "Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce",

notant la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont la mise en œuvre intégrale pourrait, selon les estimations de l'OMC, faire grimper le produit intérieur brut annuel mondial d'un demi-point de pourcentage et profiter de manière plus que proportionnelle aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés,

tenant dûment compte des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), notamment du plan d'action en six étapes pour investir dans les ODD/le Programme 2030 qui figure dans la publication de 2017 intitulée *Mobilizing investment for the Sustainable Development Goals*, et du document de 2015 intitulé *Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable*,

notant l'intérêt que présente le commerce pour accroître l'autonomisation et la participation des femmes à l'activité économique, notamment l'entrepreneuriat féminin,

reconnaissant qu'en tant que communauté mondiale, nous devons changer les modèles de production et de consommation afin de réduire la consommation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre et les dégradations environnementales en accordant une attention particulière aux ressources en eau et que, sur cette base, le fait de vouloir rendre le commerce davantage équitable et durable n'est pas contradictoire avec les objectifs de réduction des déchets et de lutte contre l'épuisement des ressources et les émissions de gaz à effet de serre, et ne sous-évalue pas les avantages de l'économie circulaire,

notant que, si la négociation, la signature et la ratification des accords commerciaux et d'investissement sont souvent la prérogative de l'exécutif, les parlements ont néanmoins un rôle important à jouer à cet égard, en ce qu'il leur incombe d'adopter des politiques favorisant l'accès aux marchés pour tous et un partage plus vaste des avantages du commerce, de sorte que la libéralisation du commerce ait pour effet de réduire la pauvreté et de stimuler la croissance économique pour tous,

consciente que le commerce mondial pourrait maintenir, voire renforcer, le statu quo en matière de développement et les inégalités existantes, notamment les inégalités entre les sexes, et reconnaissant que l'intégration verticale des chaînes de production et d'approvisionnement par les sociétés multinationales pourrait réduire la concurrence et reléguer les pays moins développés à des activités de production primaire et à moindre valeur ajoutée,

prenant acte des préoccupations des communautés concernant l'impact de la mondialisation sur les déplacements de main-d'œuvre et d'autres effets néfastes de distorsion, notamment dans les industries de subsistance comme l'agriculture, et notant que, si rien n'est fait pour y remédier, ces préoccupations peuvent créer une pression politique qui conduit souvent à des pratiques néfastes comme l'isolationnisme, le chauvinisme et le nativisme,

1. *réaffirme* qu'il est essentiel d'appliquer au commerce et aux investissements une approche multilatérale fondée sur des règles, transparente, équitable, non discriminatoire et ayant l'OMC en son centre, et de disposer de mécanismes d'arbitrage qui favorisent un développement équitable et durable, comme cela est notamment indiqué dans les objectifs généraux et les cibles des ODD/du Programme 2030 ;
2. *réaffirme également* qu'un libre-échange équitable et durable, et des investissements étrangers correctement réglementés peuvent contribuer à réduire la pauvreté, les inégalités, l'instabilité et les conflits, à renforcer les capacités économiques, l'autosuffisance, la coopération internationale et la paix, et à lutter contre le réchauffement climatique ;
3. *souligne* qu'il importe d'intégrer la consommation et la production durables dans les cadres juridiques, les politiques et les réglementations en matière de commerce et d'investissement, afin de progresser vers le développement durable ;

4. *demande* aux parlements de s'attaquer au problème de la sous-représentation des femmes dans l'économie, notamment dans les secteurs de la technologie, de la finance et du commerce, par l'éducation des filles, par des programmes d'éducation et de formation sensibles au genre et par des politiques volontaristes, et d'assurer la participation des femmes à la prise de décision dans ces secteurs ;
5. *appuie* le Cadre intégré renforcé (CIR) en tant que partenariat entre les pays les moins avancés, les organismes internationaux, les bailleurs de fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment les travaux visant à créer un cadre pour intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement aux trois principaux niveaux que sont les politiques, les institutions et les ressources ;
6. *encourage* les parlements à veiller à ce que l'Aide pour le commerce soit fournie et utilisée pour soutenir véritablement le développement économique et le commerce pour les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, par de nombreuses voies, et en particulier par l'intermédiaire du CIR, et tienne compte des mesures prises dans le cadre de la Stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) ;
7. *demande avec insistance* l'incorporation, dans les accords commerciaux, de normes relatives à la conduite responsable des entreprises en général et plus particulièrement aux droits des travailleurs et aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, ainsi que l'inclusion de normes sur la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la défense des droits de l'homme, et appelle à une plus large application de ces normes à l'avenir ainsi qu'à l'emploi de mécanismes efficaces visant à garantir leur respect et à la prise en compte des besoins des femmes, notamment en termes d'équité des conditions de travail et d'égalité salariale ;
8. *souligne* que ces normes de conduite responsable des entreprises doivent être mises en œuvre tout au long de la chaîne de valeur ;
9. *demande* aux parlements de veiller à ce que les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques soient dûment prises en compte dans les politiques commerciales internationales, en accordant une attention particulière aux mesures visant à éliminer les obstacles à l'accès au marché des produits et services verts ;
10. *demande également* aux parlements d'être particulièrement attentifs aux programmes gouvernementaux afin de continuer à identifier des solutions concrètes qui élimineront les obstacles au commerce et aux investissements dans les énergies renouvelables ;
11. *demande en outre* aux parlements de charger leurs gouvernements respectifs d'examiner périodiquement les accords nationaux existants en matière de commerce et d'investissement, et de remédier, dans les accords actuels, à tout défaut d'alignement entre les questions de commerce et d'investissement et celles relatives aux politiques industrielles et au développement durable ;
12. *appelle* les parlements à s'assurer de la transparence et de l'efficacité des systèmes juridiques et réglementaires nationaux régissant les échanges commerciaux, et de leur accessibilité aux micro-, petites et moyennes entreprises, notamment en veillant à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;
13. *invite* les parlementaires à adopter un ou plusieurs ODD et à s'en inspirer dans leurs travaux parlementaires pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs et prévenir les incohérences politiques ;
14. *encourage* les parlements à tenir compte des préoccupations suscitées par les clauses de règlement des différends entre investisseurs et Etats dont le but est de permettre aux entreprises étrangères de réclamer une indemnisation pour les dommages résultant d'une modification des lois et politiques nationales, ainsi que des efforts continus déployés pour réformer le règlement des différends entre investisseurs et Etats, en préservant le droit de réglementer les secteurs de la santé publique, de la protection de l'environnement et des droits de l'homme, et en assurant une protection efficace des investissements étrangers responsables ;

15. *exhorte* les parlements et les gouvernements à mettre l'accent sur la mise en place d'infrastructures et de technologies numériques susceptibles de faciliter les opportunités commerciales dans les pays en développement, et de permettre aux industries existantes d'accéder aux secteurs de production à forte valeur ajoutée, plutôt que de simplement faciliter l'exportation de ressources à faible valeur ajoutée destinées à être intégrées dans des chaînes de valeur risquant d'accentuer les disparités actuelles ;
16. *demande* aux parlements d'examiner, en concertation avec les populations concernées, notamment les femmes, la façon dont les projets d'infrastructure sont planifiés et évalués aux niveaux national, régional et local, afin de s'assurer que ces projets sont de qualité, qu'ils sont alignés sur des priorités renvoyant expressément aux ODD et qu'ils profitent à tous, notamment aux femmes rurales ;
17. *souligne* la nécessité de consacrer davantage de ressources à une éducation de qualité, afin d'accroître le nombre de jeunes et d'adultes qui possèdent des compétences pertinentes, notamment techniques et professionnelles, pour promouvoir l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat, afin de favoriser le développement industriel et l'innovation ;
18. *demande* aux parlements de prévoir un cadre législatif propice et le soutien nécessaire pour les programmes gouvernementaux visant à mettre en place des infrastructures efficaces pour les services de communication électronique et les services financiers numériques, en tenant compte du fait que le commerce électronique et l'accès aux technologies financières et à des technologies de communication compétitives sur le plan international sont tout aussi importants que les infrastructures traditionnelles non numériques et sont également essentiels pour libérer le potentiel de développement des pays les moins avancés et réduire les disparités entre les sexes en matière d'accès aux services financiers et de communication numériques ;
19. *demande également* aux parlements d'encourager les parties concernées à surveiller de près l'affectation sectorielle des investissements directs étrangers, notamment dans les secteurs qui, comme le soulignent les ODD/le Programme 2030, permettent de réduire la pauvreté et les difficultés économiques ;
20. *exhorte* les parlements à s'assurer que les cadres législatifs et politiques reconnaissent et visent à réduire les obstacles qui empêchent les femmes, les jeunes et les populations vulnérables d'accéder aux marchés et de profiter des avantages de la libéralisation du commerce, dans l'optique d'autonomiser ces groupes et de produire des retombées justes et équitables ;
21. *exhorte également* les parlements à adopter des lois et des cadres d'action pertinents pour permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de se joindre à la chaîne d'approvisionnement internationale en créant un environnement commercial favorable aux PME et en renforçant leurs capacités humaines, techniques et financières afin qu'elles puissent comprendre les politiques et opérations des chaînes d'approvisionnement mondiales et y répondre de manière profitable ;
22. *demande* aux parlements de surveiller tout particulièrement la solidité des systèmes financiers dans tous les pays, car l'efficacité de l'industrialisation, de l'innovation et des infrastructures durables dépend dans une large mesure de la solidité et de la résilience des systèmes financiers.
23. *exhorte* les parlements à promouvoir une législation et des politiques qui prennent en compte de manière exhaustive les principaux moteurs de la diversification des exportations, dont le rôle est crucial pour transformer les économies et atteindre les ODD, notamment dans les pays en développement en Afrique et dans les pays les moins avancés ; et, dans ce contexte, invite les parlements à concentrer leur action sur le développement des capacités de production, l'accroissement de la part de la production à valeur ajoutée et la diversification de la structure productive nationale, ainsi que sur le développement des infrastructures comprenant les transports, les TIC et l'énergie, et particulièrement les énergies renouvelables.

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation des Pays-Bas pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives	1 011	Total des voix positives et négatives .	1 160
Voix négatives	149	Majorité des deux tiers.....	773
Abstentions	99		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Hongrie	13			Philippines		Absent	
Albanie		Absent		Iles Marshall	10			Pologne	15		
Allemagne	19			Inde	20			Portugal	13		
Angola	14			Indonésie		22		Qatar		11	
Argentine		Absent		Iran (Rép. islam. d')		19		République centrafricaine	10		
Arménie		Absent		Iraq	9		6	Rép. de Corée	17		
Autriche	10			Irlande	7		4	Rép. de Moldova		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Islande	10			Rép. dém. pop. lao	12		
Bangladesh			20	Italie	17			République tchèque	13		
Bélarus		Absent		Japon	20			République-Unie de Tanzanie		Absent	
Belgique	13			Jordanie		12		Roumanie	14		
Bénin		Absent		Kazakhstan		Absent		Royaume-Uni	18		
Bhoutan	10			Kenya	15			Rwanda	12		
Bolivie (Etat plurinational de)			10	Kirghizistan		Absent		Saint-Marin	10		
Botswana	11			Koweït		11		Saint-Vincent-et-les Grenadines	10		
Brésil	22			Lesotho	11			Samoa		Absent	
Bulgarie		Absent		Lettonie	11			Sao Tomé-et-Principe	10		
Burkina Faso	13			Liban		11		Sénégal			10
Burundi	12			Liechtenstein	8			Serbie	12		
Cabo Verde	10			Luxembourg	8			Seychelles	10		
Cambodge	6		7	Macédoine du Nord		Absent		Sierra Leone	10		
Cameroun		Absent		Malaisie	10			Singapour	12		
Canada	15			Malawi		Absent		Slovénie	11		
Chili	13			Maldives		Absent		Somalie	13		
Chine	23			Mali	13			Soudan			15
Chypre	3		7	Malte		Absent		Soudan du Sud		Absent	
Costa Rica		Absent		Maroc	13			Sri Lanka		Absent	
Côte d'Ivoire		Absent		Mexique	20			Suède	13		
Croatie	11			Micronésie (Etats fédérés de)	8			Suisse	12		
Cuba		Absent		Monaco		Absent		Suriname	8		2
Danemark		Absent		Mongolie		Absent		Tadjikistan		Absent	
Djibouti			10	Mozambique	13			Thaïlande	18		
El Salvador		10		Myanmar	17			Timor-Leste	11		
Equateur		Absent		Namibie	11			Tonga	10		
Espagne		Absent		Népal		Absent		Trinité-et-Tobago		Absent	
Estonie	11			Nicaragua			8	Tunisie		13	
Eswatini	11			Niger		Absent		Turkménistan		Absent	
Ethiopie		Absent		Nigéria	20			Turquie		18	
Fédération de Russie	20			Norvège	12			Ukraine		Absent	
Fidji	11			Nouvelle-Zélande	11			Uruguay		Absent	
Finlande	12			Oman		11		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
France	18			Ouganda	15			Viet Nam	19		
Gabon		Absent		Ouzbékistan		Absent		Zambie	13		
Gambie		Absent		Pakistan		Absent		Zimbabwe	13		
Géorgie		Absent		Palestine		11					
Ghana	10			Panama		Absent					
Grèce	13			Paraguay		Absent					
Guatemala		Absent		Pays-Bas	13						
Guinée-Bissau	11			Pérou		Absent					
Haïti		Absent									

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Assurer une protection internationale au peuple palestinien, refuser l'administration israélienne du plateau du Golan occupé, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les peuples et les religions, et combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de l'Indonésie, du Koweït, du Maroc et de la Turquie pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....	491	Total des voix positives et négatives..	869
Voix négatives	378	Majorité des deux tiers	579
Abstentions.....	390		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		Hongrie		13		Philippines		Absent	
Albanie		Absent		Iles Marshall		10		Pologne	5		10
Allemagne		19		Inde			20	Portugal		6	7
Angola		14		Indonésie	22			Qatar	11		
Argentine		Absent		Iran	19			République centrafricaine	10		
Arménie		Absent		(Rép. islam. d')				Rép. de Corée			17
Autriche		10		Iraq	15			Rép. de Moldova		Absent	
Azerbaïdjan		Absent		Irlande	11			Rép. dém. pop. lao	6		6
Bangladesh	20			Islande			10	République tchèque		13	
Bélarus		Absent		Italie		17		République-Unie de Tanzanie		Absent	
Belgique		13		Japon		20		Roumanie			14
Bénin		Absent		Jordanie	12			Royaume-Uni		18	
Bhoutan			10	Kazakhstan		Absent		Rwanda			12
Bolivie (Etat plurinational de)	10			Kenya			15	Saint-Marin		10	
Botswana			11	Kirghizistan		Absent		Saint-Vincent-et-les Grenadines			10
Brésil			22	Koweït	11			Samoa		Absent	
Bulgarie		Absent		Lesotho			11	Sao Tomé-et-Principe	3	7	
Burkina Faso			13	Lettonie		11		Sénégal	10		
Burundi	12			Liban	11			Serbie			12
Cabo Verde			10	Liechtenstein		8		Seychelles		10	
Cambodge			13	Luxembourg		8		Sierra Leone	10		
Cameroun		Absent		Macédoine du Nord		Absent		Singapour	6		6
Canada		15		Malaisie	10			Slovénie		11	
Chili	8		5	Malawi		Absent		Somalie	13		
Chine	23			Maldives		Absent		Soudan	15		
Chypre	6		4	Mali			13	Soudan du Sud		Absent	
Costa Rica		Absent		Malte		Absent		Sri Lanka		Absent	
Côte d'Ivoire		Absent		Maroc	13			Suède		13	
Croatie		11		Mexique	20			Suisse		12	
Cuba		Absent		Micronésie (Etats fédérés de)		8		Suriname	5		5
Danemark		Absent		Monaco		Absent		Tadjikistan		Absent	
Djibouti	10			Mongolie		Absent		Thaïlande	9		9
El Salvador	10			Mozambique			13	Timor-Leste			11
Equateur		Absent		Myanmar			17	Tonga			10
Espagne		Absent		Namibie		11		Trinité-et-Tobago		Absent	
Estonie		11		Népal		Absent		Tunisie	13		
Eswatini			11	Nicaragua	8			Turkménistan		Absent	
Ethiopie		Absent		Niger		Absent		Turquie	18		
Fédération de Russie	20			Nigéria	20			Ukraine		Absent	
Fidji	11			Norvège		12		Uruguay		Absent	
Finlande		12		Nouvelle-Zélande			11	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	5		10
France		18		Oman	11			Viet Nam	19		
Gabon		Absent		Ouganda			15	Zambie			13
Gambie		Absent		Ouzbékistan		Absent		Zimbabwe		13	
Géorgie		Absent		Pakistan		Absent					
Ghana			10	Palestine	11						
Grèce	9		4	Panama		Absent					
Guatemala		Absent		Paraguay		Absent					
Guinée-Bissau		11		Pays-Bas		13					
Haïti		Absent		Pérou		Absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai

**Résolution adoptée par consensus* par la 140^{ème} Assemblée de l'UIP
(Doha, 9 avril 2019)**

La 140^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

profondément préoccupée par la catastrophe humanitaire qui a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe depuis que le cyclone Idai a traversé ces pays, provoquant des inondations généralisées dans toute la région, faisant de nombreuses victimes, des milliers de disparus et de blessés, détruisant des maisons, perturbant plus d'un million de vies, déplaçant des centaines de milliers de personnes et provoquant un nombre croissant de morts,

considérant qu'il est trop tôt pour mesurer l'ampleur de la dévastation, que le nombre de victimes devrait encore augmenter et que l'Organisation mondiale de la Santé a mis en garde contre une "seconde catastrophe" si des maladies transmises par l'eau et potentiellement mortelles, comme le choléra, devaient se propager dans cette région sinistrée,

notant que peu de pays pourraient réagir efficacement à une catastrophe de cette ampleur – l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies prévoit que le cyclone Idai fera partie des pires catastrophes météorologiques de l'hémisphère Sud – et certainement pas ces trois pays parmi les plus pauvres du monde, et encore moins le Mozambique, qui sont en pleine crise de la dette et dont le PIB annuel est d'environ 12 milliards de dollars E.-U.,

reconnaissant que ces pays étaient déjà vulnérables aux catastrophes en raison des longues périodes de sécheresse et des pluies insuffisantes dues aux changements climatiques liés au réchauffement planétaire, qui ont entraîné des précipitations abondantes, une hausse du niveau des océans et la formation de tempêtes mortelles, comme le cyclone Idai,

se félicitant des mesures et des efforts déployés par les pays et les organisations d'aide qui fournissent des secours, de la nourriture, des abris temporaires, des dispositifs de traitement de l'eau et des médicaments, et sachant que les ravages généralisés et les infrastructures insuffisantes empêchent les opérations humanitaires et les secours d'atteindre toutes les populations affectées,

se référant à la demande du Secrétaire général de l'ONU réclamant une réponse rapide de la communauté internationale à l'appel éclair de l'ONU lancé le 25 mars 2019 pour récolter 282 millions de dollars E.-U. d'aide d'urgence en faveur du Mozambique pour une période de trois mois, et aux appels révisés concernant le Zimbabwe et le Malawi,

notant la vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées dans ce contexte, ainsi que les risques que courent les enfants, à la suite du passage du cyclone, d'être vendus comme esclaves par des trafiquants d'êtres humains ou forcés de contracter des mariages précoces par des familles en quête de survie,

reconnaissant que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront, selon toute vraisemblance, plus fréquents, plus graves, plus dévastateurs et plus répandus, et qu'ils pourraient être évités ou atténués par des mesures que la communauté internationale peut prendre aujourd'hui,

rappelant l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015), qui jettent les bases du développement durable, à faible émission de carbone et résilient, dans un contexte climatique en constante évolution,

* La délégation de la Turquie a exprimé des réserves sur l'alinéa 10 du préambule et le paragraphe 3 du dispositif.

attendant avec intérêt le Sommet des Nations Unies sur le climat de septembre 2019, qui constituera une occasion importante de relever les ambitions et d'établir des plans pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris,

se référant aux engagements pris par l'UIP elle-même d'œuvrer en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 (Déclaration de Hanoï 2015) pour que les parlements demandent aux gouvernements de rendre compte de la mise en œuvre de mesures efficaces pour atteindre ces objectifs, en ne laissant personne de côté, en particulier l'Objectif 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'Objectif 3 sur la santé et le bien-être et l'Objectif 7 sur une énergie propre et abordable, et reconnaissant que les catastrophes précitées entravent un peu plus les capacités de ces pays à réaliser les ODD,

1. *prie* les parlementaires de presser leurs gouvernements de soutenir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les appels éclairés de l'ONU en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe, conformément aux valeurs des Nations Unies, et d'y contribuer de manière adéquate en veillant à ce que des ressources humaines et financières appropriées soient consacrées aux pays concernés ;
2. *prie également* l'ONU, les organisations humanitaires et la communauté internationale de porter leurs efforts sur les personnes les plus vulnérables – notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées – dans les régions inondées et privées d'eau potable, de les aider à rétablir leurs moyens de subsistance et à renforcer leur capacité de s'occuper de leurs familles, et de porter une attention particulière aux besoins des enfants, des filles, des femmes et des autres groupes vulnérables pouvant être victimes d'enlèvement, de la traite d'êtres humains et d'exploitation sexuelle ;
3. *exhorte* toutes les Parties, qu'elles aient signé ou non l'Accord de Paris, à s'employer avec la plus grande énergie à réaliser les objectifs de cet instrument et à soumettre leurs résultats et leurs ambitions à cet égard lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en septembre 2019 avant de présenter aux Nations Unies, courant 2020, leurs changements climatiques à long terme, et exhorte en particulier les Parties à investir dans l'atténuation des incidences des changements climatiques et l'adaptation dans les pays vulnérables ;
4. *exhorte également* les pays à revenu élevé à accroître leur assistance en matière financière, technique et de renforcement des capacités aux pays à revenu faible et intermédiaire pour les aider à mieux faire face aux changements climatiques ;
5. *demande* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements à jouer un rôle de premier plan et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique, sensibiliser aux effets des changements climatiques et adopter un mode de vie plus durable ;
6. *exhorte* la communauté internationale, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à aider les pays touchés à mettre en place des mécanismes de résilience globaux au niveau national, à renforcer la réduction et la prévention des risques de catastrophe et à améliorer leur préparation aux catastrophes en vue d'une riposte efficace, et à "reconstruire en mieux" dans le cadre du redressement et de la remise en état des pays touchés, et prie les gouvernements des pays concernés d'investir également dans des mesures de réduction des risques et de résilience de la société ;
7. *exhorte également* la communauté internationale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2015), de concert avec le secteur privé et les gouvernements des pays exposés aux catastrophes, à investir dans des programmes en faveur d'un développement résilient aux changements climatiques et portant sur la sécurisation des principaux moyens de subsistance des personnes habitant dans des zones particulièrement exposées, en mettant l'accent sur les ODD 1 (élimination de la pauvreté), 2 (sécurité alimentaire), 3 (santé), 5 (égalité des sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (accès à une énergie abordable), 8 (travail décent), 11 (communautés résilientes) et 13 (changements climatiques) ;
8. *demande* aux parlementaires de l'UIP de collaborer avec le gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, pour passer progressivement à une énergie propre et renouvelable.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 9 avril 2019)

Débat sur le suivi des résolutions antérieures de l'UIP

Le débat s'est déroulé le lundi 8 avril. M. A. Niyongabo (Burundi) a conduit la première partie de la session, consacrée aux mesures prises par les parlements pour donner suite à trois résolutions adoptées par l'UIP ces dernières années :

- 2015 : *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles ;*
- 2013 : *Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie ;*
- 2009 : *La liberté d'expression et le droit à l'information.*

Quinze délégués ont donné des informations sur les mesures prises par leur parlement, telles que l'adoption de nouvelles lois. Ils ont également discuté d'autres aspects de la manière dont ces questions ont évolué depuis que les résolutions ont été adoptées. Les délégués ont fait valoir que les grandes plates-formes Internet devaient collaborer étroitement avec les gouvernements pour prévenir ou limiter la possibilité d'être utilisées à des fins malveillantes. Les gouvernements, quant à eux, doivent continuer à renforcer la confiance du public en agissant en toute transparence et en faisant en sorte qu'il n'y ait pas lieu de soupçonner qu'ils essaient de manipuler les espaces numériques pour servir des intérêts politiques. M. Niyangabo a clos la première partie de la session en attirant l'attention sur le nouveau guide de l'UIP intitulé *La liberté d'expression des parlements et des parlementaires : importance et périmètre de la protection*, et a encouragé tous les délégués à s'inspirer des bonnes pratiques décrites dans la publication.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission, a conduit la deuxième partie de la session, consacrée à une audition d'experts sur l'action parlementaire visant à lutter contre la désinformation et les "fake news". Les experts étaient M. T. Venturini (France, Centre "Internet et société", Centre national de la recherche scientifique), Mme S. Joshi (Inde, Spécialiste de la vérification à Proto et co-fondatrice de Khabar Lahariya, le seul réseau d'information numérique rural en Inde) et M. P. Nakov (scientifique principal, Qatar Computing Research Institute).

Mme Gerken a interrogé les experts sur les différentes facettes de la désinformation. Tous se sont accordés à dire que les informations falsifiées existaient déjà bien avant la création des médias numériques. Nombre des lois nécessaires pour lutter contre la désinformation sont déjà en place, comme celles sur la diffamation, les discours de haine et les médias traditionnels. Cependant, l'avènement des médias numériques a créé deux dimensions considérablement nouvelles. Tout d'abord, il y a les services fournis par les principales plateformes publicitaires (Google, Facebook, etc.) pour micro-cibler des publics en fonction d'un large éventail de caractéristiques. Une telle pratique est possible grâce à l'énorme quantité de données que ces plates-formes recueillent sur leurs utilisateurs. Deuxièmement, il y a la façon dont les médias sociaux facilitent le partage de contenu, à grande vitesse et auprès d'un nombre illimité de personnes. Ces évolutions fournissent un environnement dans lequel la désinformation peut se propager plus largement et plus rapidement que jamais auparavant.

M. Venturini a fait valoir que l'expression "junk news" était plus appropriée que "fake news". En utilisant l'analogie avec la "junk food" (malbouffe), les junk news peuvent créer une dépendance. Les utilisateurs savent qu'elles ne sont ni bonnes ni exactes, mais ils tirent plaisir et satisfaction en les consommant et en les partageant. Mme Joshi a décrit la façon dont la désinformation s'est répandue dans les communautés rurales en Inde et l'influence qu'elle peut avoir. La période électorale est particulièrement délicate. Les acteurs politiques constituent des réseaux comprenant des milliers de groupes WhatsApp,

gérés par des dirigeants communautaires. Ces groupes sont un puissant moyen de façonner l'opinion publique dans les villages et les communautés. Des mesures sont prises pour introduire un service de vérification des faits afin de s'assurer de la véracité des informations distribuées par le biais de ces groupes WhatsApp, mais le nombre de messages dépasse largement la capacité à vérifier l'exactitude de toutes les informations.

M. Nakov a noté que les junk news étaient utilisées comme une arme politique. De puissants acteurs utilisent la désinformation, en particulier à l'occasion d'élections. L'objectif n'est pas toujours d'influencer directement le résultat d'une élection. Parmi les autres objectifs possibles figure la création de conflits dans la société en exacerbant les tensions existantes, par exemple sur le plan religieux, racial ou culturel. Parallèlement, le fonctionnement des médias sociaux encourage les utilisateurs à adopter des opinions extrêmes, car elles sont plus susceptibles d'attirer l'attention des journalistes et des autres utilisateurs. Cet aspect a tendance à nuire à la qualité du dialogue dans son ensemble.

Neuf délégués ont posé des questions et fait des observations sur les dangers de la désinformation et des junk news. Diverses solutions possibles sont ressorties de la discussion. A long terme, des mesures visant à accroître l'éducation aux médias des enfants, mais aussi de chacun tout au long de la vie, permettraient de sensibiliser davantage et de réduire les risques. A court terme, les parlementaires pourraient exercer une pression accrue sur les plateformes de médias sociaux pour qu'elles s'attaquent sérieusement au problème de la désinformation. Les enquêtes parlementaires pourraient mettre davantage d'informations dans le domaine public. Une réglementation deviendra probablement nécessaire, éventuellement au niveau régional ou international. Les plateformes doivent rendre accessibles au public les algorithmes qu'elles utilisent pour déterminer le contenu à montrer aux utilisateurs, tout comme les entreprises pharmaceutiques doivent tester les nouveaux médicaments avant qu'ils ne soient mis sur le marché. Un journalisme de qualité fait partie de la solution et doit être encouragé.

En fin de compte, il serait souhaitable que les plates-formes numériques changent de modèle, pour exploiter non plus l'attention des utilisateurs (et donc les recettes publicitaires), mais la qualité du contenu. La question de la désinformation est complexe et exige une réponse multidimensionnelle. Les parlements doivent se garder de légiférer trop rapidement, car ils pourraient engendrer d'autres problèmes, notamment sous forme de lois qui limitent indûment la liberté d'expression. Si la tâche peut sembler écrasante, il a été observé ces derniers mois que la pression de l'opinion publique avait conduit à une coopération accrue entre les plates-formes numériques et les gouvernements. C'est important de maintenir cette pression.

Débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution : *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*

Le débat a eu lieu le mardi 9 avril sous la conduite de Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission. La Commission a approuvé la proposition de la Présidente de l'UIP de nommer Mme M. Carvalho (Brésil) co-rapporteuse pour la prochaine résolution, aux côtés de M. H. Millat (Bangladesh) et M. C. Lohr (Suisse). Le débat a été ouvert par les trois rapporteurs ainsi que par M. Z. Mirza, Directeur du service Développement des systèmes de santé (Bureau régional de la Méditerranée orientale, Organisation mondiale de la Santé) et Mme V. Dagnimisom Koutou, Conseillère régionale en plaidoyer pour le Sahel (Save the Children).

Les rapporteurs et les intervenants ont souligné que la couverture sanitaire universelle était à la fois un droit de l'homme et une question de développement. C'est un choix politique et un objectif pertinent. Elle améliore le capital humain et le bien-être socio-économique. La couverture sanitaire universelle est considérée comme un moyen de garantir que toutes les personnes et communautés ont accès au vaste ensemble de services de santé dont elles ont besoin et que ces services sont de qualité suffisante pour être efficaces, tout en veillant à ce que leur utilisation ne cause pas de difficultés financières à l'utilisateur. La question de l'accessibilité et le fait de ne laisser personne de côté sous-tendent le concept de la couverture sanitaire universelle. Le financement est au cœur du débat au sujet de la couverture sanitaire universelle et doit être une priorité pour les parlements. Cette résolution arrive à point nommé pour inciter les parlementaires à agir, car son adoption doit faire suite à la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui se tiendra à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019.

Au cours du débat, 33 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Les délégués ont insisté sur la nécessité de fournir des services de santé axés sur la personne sans discrimination, notamment en ce qui concerne les groupes marginalisés et vulnérables, qu'il s'agisse ou non de citoyens de leur pays. La couverture sanitaire universelle doit être complète et inclure l'information et la prévention. Une attention particulière doit être accordée à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi qu'à la santé mentale et à la préparation aux urgences sanitaires et humanitaires. La réalisation de la couverture sanitaire universelle exige également que la solidarité et la coopération internationales soient de mise, tout en assurant l'appropriation nationale des systèmes et des budgets de santé. Les délégués ont en outre souligné que la couverture sanitaire universelle était liée à d'autres questions telles que l'extrême pauvreté et la dégradation de l'environnement.

La Présidente de séance a invité tous les Membres à aider les rapporteurs à rédiger la résolution en fournissant des contributions écrites avant la date limite du 20 avril 2019.

Elections

La Commission a élu de nouveaux membres à son Bureau (voir page 32).

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 140^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Doha, 9 avril 2019)*

Le Président de la Commission, M. J.C. Romero (Argentine), a ouvert la session.

Les comptes rendus analytiques de la session précédente, tenue pendant la 139^{ème} Assemblée, ont été adoptés. Le Président a annoncé la nomination de M. P. Akamba (Ouganda) et de M. U. Nyam-Osoz (Mongolie) au Bureau. En l'absence d'objection de la part des participants, la nomination des deux membres a été confirmée.

Le Président a posé le cadre de la session, qui était consacrée à l'examen des ODD en vue de la session de juillet du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable. Il a noté que, si certains pays faisaient des progrès considérables en ce qui concernait certains ODD, le monde dans son ensemble accusait un retard dans la mise en œuvre et aucun pays n'était en bonne voie pour atteindre tous les objectifs. Il s'ensuit que les parlements doivent faire davantage pression en faveur de la mise en œuvre au moyen du contrôle et de la législation. Le Président a annoncé les deux réunions-débats de la session.

Réunion-débat 1 : le suivi parlementaire des ODD

M. K. Al Bakkar (Jordanie) et M. A. Rozas (Argentine), puis Mme K. Jabre, Directrice de la Division des Programmes (UIP), ont fait des exposés. Leurs observations et la discussion subséquente avec les participants ont brossé un tableau de l'action parlementaire concernant les ODD, qui était prometteuse mais encore lacunaire sur de nombreux points importants. Des parlementaires représentant le Bangladesh, la Chine, Chypre, l'Iran (République islamique d'), la Macédoine du Nord, la Tunisie et le Viet Nam se sont exprimés à ce sujet.

Comme l'a montré une récente enquête menée par l'UIP auprès de 89 parlements, environ 50 pour cent d'entre eux ont pris des mesures pour institutionnaliser les ODD. Ils ont, par exemple, créé un organe parlementaire spécialisé, un mécanisme de coordination ou un système de bureaux de liaison. Quarante-trois pour cent des parlements ont déclaré avoir intégré les ODD dans les travaux de leurs commissions. Quarante-deux pour cent avaient participé aux mécanismes nationaux de consultation multipartite lorsque de tels mécanismes étaient en place. Sur les 56 parlements qui avaient participé à l'enquête et dont le pays avait présenté un rapport d'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau depuis 2016, 43 pour cent avaient été consultés lors de l'élaboration du rapport. Environ la moitié des parlementaires et de leur personnel avaient reçu une formation aux ODD. Dans l'ensemble, ces résultats ont montré que les ODD étaient pris plus au sérieux par les parlements que la génération précédente d'objectifs mondiaux, les OMD. Il n'en reste pas moins que, au sein de chaque parlement, de nombreuses incohérences ont pu être constatées.

Dans de nombreux cas, le contrôle parlementaire a contribué à faire en sorte que les budgets et la législation nationaux soient bien alignés sur les plans nationaux en matière d'ODD. Certains parlements ont appuyé des réformes législatives visant à déléguer la responsabilité des politiques sociales et environnementales aux régions et aux municipalités, ce qui pourrait faciliter les consultations et la participation des citoyens. Dans d'autres pays, des lois ont été adoptées pour encourager les partenariats public-privé relatifs aux ODD, instituer un médiateur, créer un bureau parlementaire du budget ou rendre les informations gouvernementales plus accessibles au public.

Un défi institutionnel récurrent auquel les parlements doivent faire face en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD est le manque de données pertinentes. D'après certains participants, nombre de parlements, en plus de subir des contraintes institutionnelles, étaient confrontés à une économie faible, à une dette publique croissante et au chômage, qui limitaient la marge de manœuvre pouvant être consacrée aux ODD. Les conflits, les mouvements de migrants et les catastrophes environnementales, qui devenaient de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, forçaient les décideurs à utiliser à d'autres fins les ressources allouées aux ODD.

Toutefois, à mesure qu'ils s'efforcent de faire le nécessaire pour être à la hauteur des ODD, les parlements acquièrent des capacités de contrôle qui leur seront utiles dans tous les domaines politiques et pour des années à venir.

Réunion-débat 2 : discussion sur le thème *Favoriser l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité*

Mme R. Wijeratne (Sri Lanka), M. C. Chauvel (Chef d'équipe, Processus politiques inclusifs, gouvernance et consolidation de la paix, PNUD) et M. N. Ahmed (Conseiller exécutif en stratégie, Oxfam International) ont fait des exposés. La discussion a abordé par avance le thème principal de la session que le Forum de haut niveau tiendra cette année, avec un accent particulier sur la gouvernance (ODD 16) et les inégalités (ODD 10). Des interventions ont été faites par le Bangladesh, la France, l'Iraq, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Koweït, la Namibie, Oman, le Qatar, le Samoa, la Turquie et le Zimbabwe.

Les inégalités croissantes sont l'une des principales causes de la désillusion de l'opinion publique vis-à-vis de la politique. Dans le monde entier, une solide majorité du public croit en la démocratie représentative et en l'importance des élections. Cependant, dans la pratique, les gens se sentent exclus de leur propre gouvernement. Plus que jamais, les parlements et les organisations telles que l'UIP et le PNUD doivent s'efforcer de mettre en place des institutions efficaces, inclusives et responsables en lesquelles la population puisse croire.

Les inégalités en matière de revenus et de richesses ne sont pas un phénomène naturel mais le résultat des mauvaises politiques économiques mises en œuvre au cours des quarante dernières années. La déréglementation et la libéralisation débridées ont permis aux riches de s'enrichir plus facilement et, ce faisant, d'acquérir une influence politique. De cette position de pouvoir, les élites riches ont poursuivi des politiques servant leurs intérêts personnels, qui consistaient notamment à baisser les taux d'imposition pour les grandes fortunes et à réduire les budgets alloués aux programmes sociaux, creusant encore l'écart entre les *nantis* et les *démunis*.

La bonne nouvelle est que les inégalités peuvent être corrigées par des politiques progressistes visant à augmenter les salaires et à garantir que les riches paient leur juste part. Parmi les autres moyens de répartir les richesses et d'accroître les chances, on peut citer l'augmentation des investissements dans les biens publics, tels que les soins de santé et l'éducation, en particulier pour les filles, et la promotion de l'entrepreneuriat. Fondamentalement, il faut repenser le modèle économique afin que son objectif direct ne soit pas la croissance en tant que telle, mais le bien-être humain pour tous.

La réalisation de l'égalité des sexes dans les domaines social, économique et politique devrait être une priorité absolue pour tous les gouvernements. L'égalité des sexes n'est pas seulement une question de justice. C'était une bonne politique qui permettrait de faire en sorte que l'économie profite à tous.

Certains participants ont noté que les inégalités entre pays développés et pays en développement méritaient autant d'attention que les inégalités au sein des pays. La coopération au développement (aide) doit continuer de contribuer aux efforts visant à uniformiser les règles du jeu pour les pays en développement. Les règlements en matière d'investissement et de commerce qui désavantagent les pays en développement doivent être modifiés.

A l'approche de la clôture de la session, les participants ont été informés du Forum parlementaire que l'UIP organisera le 15 juillet dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les parlementaires ont été encouragés à se joindre à leur délégation nationale qui se rendra au Forum politique de haut niveau et à répondre à l'enquête de l'UIP sur leur participation aux examens nationaux.

Déclaration présidentielle sur la diplomatie parlementaire

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

L'UIP a été fondée sur le principe de l'importance de la diplomatie et du dialogue parlementaires. La diplomatie parlementaire est un élément essentiel de la coopération internationale. Elle contribue à jeter des ponts entre les pays et les peuples, et vise à apporter une perspective parlementaire à la gouvernance mondiale et à la promotion de la paix.

Le recours à des sanctions politiques à l'encontre de parlementaires représentant leur parlement national et leur peuple en toute légalité est inacceptable.

Nous croyons en la valeur d'un dialogue ouvert et sans restriction entre les parlementaires du monde entier. Les Assemblées de l'UIP et les réunions officielles sont des forums essentiels pour résoudre les différends au moyen d'échanges constructifs. Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP doivent être autorisés à assister aux Assemblées de l'UIP et aux autres forums interparlementaires, sans aucune restriction ou sanction. Pour l'UIP, le but ultime est de parvenir à la paix.

Déclaration présidentielle sur la question du plateau du Golan

que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 204^{ème} session (Doha, 10 avril 2019)

L'UIP défend le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par les armes. Elle a été fondée il y a 130 ans sur les principes de la paix et du non-recours à la force dans les relations internationales.

L'UIP condamne la récente reconnaissance du plateau du Golan par les Etats-Unis en tant que partie intégrante d'Israël. Notre Organisation est convaincue que l'annonce des Etats-Unis ne fait qu'éloigner le monde de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La reconnaissance par les Etats-Unis du plateau du Golan va à l'encontre de la résolution 497 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui, entre autres, décourage fortement toute tentative d'Israël d'"imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan" et considère une telle tentative comme "nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international".

Au nom de l'UIP, je lance un appel vigoureux à toutes les parties au conflit au Moyen-Orient pour qu'elles s'abstiennent de toute action unilatérale qui pourrait exacerber la situation. En tant que parlements ou parlementaires, nous devons nous résoudre à œuvrer avec toujours plus de détermination en faveur de la paix au moyen d'un dialogue authentique.

Coopération avec le système des Nations Unies

Liste des activités menées par l'UIP du 15 septembre 2018 au 15 mars 2019

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

Démocratie et droits de l'homme

L'UIP a achevé deux années de travaux préparatoires du Pacte mondial sur les migrations par une réunion parlementaire, à l'occasion de la Conférence intergouvernementale des Nations Unies à Marrakech (Maroc), les 10 et 11 décembre. Organisée en coopération avec le Parlement du Maroc, la réunion s'est tenue à Rabat les 6 et 7 décembre 2018. Elle s'est conclue par une déclaration politique dans laquelle les parlementaires se sont engagés à contribuer à mettre en œuvre le Pacte mondial à travers la promotion de discours politiques fondés sur des faits, l'élaboration de politiques et de lois appropriées, le contrôle parlementaire de ces politiques et lois, et la promotion d'un dialogue régional et international.

Le 18 septembre, l'UIP a participé à une manifestation parallèle organisée par la Mission permanente de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève dans le cadre de la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui portait sur "les conséquences de la corruption pour le plein exercice des droits de l'homme à tous les niveaux". A cette occasion, les grandes conclusions du Rapport parlementaire mondial sur le contrôle parlementaire établi conjointement par l'UIP et le PNUD ont été transmises à l'ensemble de la communauté des Nations Unies à Genève.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UIP ont poursuivi leur projet d'assistance au Parlement du Myanmar. Les deux organisations ont également poursuivi leur collaboration en soutien aux Parlements de Djibouti, de Géorgie et du Vanuatu.

En février 2019, l'UIP et le PNUD ont entamé des discussions sur les moyens de renforcer les synergies entre les programmes de renforcement parlementaire de l'Organisation à la lumière de la restructuration que connaît actuellement le PNUD. La question de savoir s'il faut conserver un interlocuteur privilégié pour les parlements et l'UIP au PNUD à New York a également été examinée. Dans ce contexte, il a été décidé que le protocole d'accord entre les deux organisations devrait être évalué au moyen d'un rapport intérimaire annuel.

L'UIP a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD en 2018 pour préparer des métadonnées qui décrivent la méthodologie de mesure de l'indicateur de l'Objectif de développement durable (ODD) 16.7.1, à savoir "Pourcentage des emplois dans des institutions publiques (législatures nationales et locales, services public et magistrature), ventilé par sexe, âge, handicap ou non, et groupe de population, en comparaison avec la répartition nationale de l'emploi". Les métadonnées de l'UIP et du PNUD sont exclusivement axées sur les parlements nationaux. Lors d'une réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 8 novembre 2018, les représentants rassemblés des commissions nationales de statistique ont approuvé la méthodologie proposée, reclassé cet indicateur – du niveau III au niveau II –, et accepté que l'UIP soit dépositaire du volet de cet indicateur relatif aux parlements nationaux [16.7.1.a)].

Les 22 et 23 novembre 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé, avec l'appui de l'UIP, la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Présidé par le Secrétaire général de l'UIP, le Forum a réuni des responsables des pouvoirs publics, des parlementaires, et des représentants de la société civile et des milieux universitaires. Il a permis de recenser des exemples pertinents de participation parlementaire en matière de droits de l'homme, des difficultés réelles ou potentielles pour les parlements dans le domaine des droits de l'homme et des moyens de les régler, ainsi que des perspectives de coopération entre l'ONU et les parlements.

Egalité des sexes

Le 25 septembre 2018, le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une allocution à une réunion intitulée *Lever les lois discriminatoires pour les femmes et les filles d'ici 2030*, organisée par le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes, ONU Femmes et Global Citizen. Le 28 septembre, le Secrétaire général de l'UIP a participé à une réunion intitulée *Gender Responsive Assemblies: an agenda for concrete action* (assemblées sensibles au genre : programme d'action concrète) organisée par l'UIP conjointement avec l'initiative de l'ONU "Champions internationaux de l'égalité des sexes", où a été présenté le manuel *Gender Responsive Assemblies Toolkit* (outil pour des assemblées sensibles au genre). L'UIP a contribué à la conception et à la rédaction du manuel.

Le 8 octobre 2018, à New York, l'UIP a participé à une réunion organisée par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, le HCDH, ONU Femmes, les missions permanentes du Canada et de la Suisse, intitulée *Ending violence against women in politics* (mettre fin à la violence contre les femmes en politique).

Le 19 octobre 2018, à Genève, l'UIP a organisé un atelier sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), avec un accent particulier sur l'autonomisation économique des femmes. La manifestation a rassemblé des représentants de 15 parlements d'Afrique, des Amériques, de la région arabe et du Pacifique, qui ont échangé des vues avec des experts internationaux, notamment des membres du Comité CEDEF et une personne représentant ONU Femmes.

Le 28 février 2019, l'UIP a participé à un événement organisé par ONU Femmes au Liban sur la question de la violence contre les femmes en politique. La Présidente du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP a pris la parole pour présenter les résultats de l'étude conduite par l'UIP sur la violence contre les femmes au parlement.

Le 13 mars 2019, l'UIP et ONU Femmes ont organisé la réunion parlementaire ordinaire de la Commission de la condition de la femme (CCF), à New York. La réunion portait sur le thème principal de la Commission, à savoir la protection sociale, les services publics et les infrastructures au service des femmes et des filles. Les conclusions de la réunion ont été présentées à la Commission en tant que contribution officielle de l'UIP. En outre, l'UIP et divers partenaires ont organisé trois manifestations parallèles sur la violence contre les femmes, la participation des femmes à la prise de décision, et les femmes en politique. Le 12 mars, des parlementaires ont également participé à la réunion de haut niveau de la Présidente de l'Assemblée générale intitulée *Women in Power* (les femmes au pouvoir).

Le 12 mars, la nouvelle carte de l'UIP et d'ONU Femmes intitulée *Femmes en politique 2019* a été présentée lors d'une conférence de presse au Siège de l'ONU à New York. La Présidente de l'UIP, qui contribuait à cette présentation, a répondu aux questions des correspondants de l'ONU.

L'UIP a poursuivi son étroite collaboration avec le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF). Aux sessions d'octobre 2018 et de février 2019, elle a informé le Comité CEDEF de la situation de la participation des femmes à la vie politique et de l'engagement parlementaire auprès de la CEDEF pour les pays à l'examen. Elle a également tenu des réunions avec des membres du Comité dans le cadre du Groupe de travail CEDEF-UIP. Le 8 mars 2019, l'UIP et le Comité CEDEF ont publié une déclaration conjointe sur l'importance de parvenir à l'égalité des sexes comme moyen d'atteindre les objectifs fixés par la CEDEF ainsi que les ODD.

Par ailleurs, plusieurs activités menées par l'UIP à l'échelle nationale ont associé des membres du Comité CEDEF. Elles visaient à faire progresser la mise en œuvre de la Convention au niveau national à travers les travaux parlementaires : des séminaires nationaux ont été organisés au Kenya et à Djibouti en novembre 2018 et en Turquie en décembre 2018.

L'UIP a également poursuivi sa collaboration aux programmes d'ONU Femmes, en particulier dans le cadre de projets communs d'assistance technique aux Parlements de Turquie et de Tanzanie axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation politique des femmes.

Au niveau régional, l'UIP, l'Union interparlementaire arabe et la Chambre des Représentants égyptienne ont tenu un séminaire régional sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'égalité des sexes, en Egypte, en septembre 2018. Parmi les intervenants figuraient des représentants d'ONU Femmes, du PNUD et de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO).

Autonomisation des jeunes

Les 14 et 15 décembre 2018, l'UIP et l'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan ont organisé la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, à Bakou, sur le thème *Promouvoir le développement durable, protéger les intérêts des générations futures*. Trois sous-thèmes ont été explorés : le rôle des jeunes dans la protection de l'environnement, la consommation et production durables, et donner la priorité à l'autonomisation des jeunes. Des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du PNUD y ont participé en qualité d'intervenants et ont activement contribué aux débats. La Conférence, à laquelle ont assisté quelque 130 jeunes parlementaires de 43 pays, était pour eux l'occasion d'échanger des vues et des expériences et de réfléchir ensemble à des solutions novatrices pour la prospérité et le bien-être des générations futures.

Paix et sécurité internationales

Le 8 octobre 2018, l'UIP a participé au Sommet de la paix Nelson Mandela – une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies a prononcé un discours soulignant le rôle des parlementaires dans l'établissement de conditions politiques favorables à la paix.

L'Audition parlementaire 2019 aux Nations Unies, une manifestation organisée conjointement par l'UIP et l'ONU, s'est tenue les 21 et 22 février à New York. Sous l'intitulé *La réponse parlementaire aux nouveaux défis du multilatéralisme*, elle était destinée en partie à contribuer aux réformes en cours à l'ONU, dont bon nombre concernent le mandat de prévention des conflits et de maintien de la paix de l'ONU. Plus généralement, l'audition a examiné en détail les motifs de scepticisme croissant envers le multilatéralisme et les moyens d'y remédier. La Présidente de l'Assemblée générale, organe co-organisateur de l'événement, ainsi que la Présidente de l'UIP ont prononcé une allocution aux séances d'ouverture et de clôture. Le Secrétaire général de l'ONU a également prononcé une allocution devant les parlementaires dans un volet spécial de l'audition. Plus de 200 parlementaires étaient présents.

Du 26 au 28 février, l'UIP, en coopération avec la Chambre des représentants égyptienne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), a tenu la Conférence régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur *le rôle des parlementaires face à la menace des combattants terroristes étrangers et aux défis connexes*. Des délégations de haut niveau de l'ensemble de la région ont participé à la conférence, qui a suscité des discussions fructueuses sur les possibilités et les défis que rencontrent les parlements dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme menant au terrorisme, en mettant l'accent sur la menace posée par les combattants terroristes étrangers. Cette conférence était la première d'une série d'activités de renforcement des capacités du Programme conjoint UIP-ONU mené par le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

La coopération s'est poursuivie avec le BLT et l'ONUDC en vue de la mise en œuvre du Programme conjoint UIP-ONU – soutenu par une importante contribution financière de l'ONU – dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (avec un accent sur ses causes profondes) et la prévention de l'extrémisme violent. Afin d'institutionnaliser la coopération entre les trois institutions, un Protocole d'accord UIP-BLT-ONUDC devrait être signé par leurs dirigeants respectifs dans les mois à venir.

L'UIP, en collaboration avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, a poursuivi les consultations en vue d'organiser une nouvelle réunion régionale sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, qui porte sur les parlements de la région du Pacifique. Cette réunion a pour objectif de faire connaître la résolution aux parlementaires, d'encourager les échanges de données d'expérience et de faciliter les échanges de bonnes pratiques législatives et réglementaires.

Des discussions ont été tenues avec le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et la Présidente de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (également Représentante permanente du Costa Rica auprès des Nations Unies). Ces discussions visaient à permettre à l'UIP de contribuer à promouvoir la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TPNW). Des stratégies pour ces campagnes de promotion sont à l'examen.

Le 15 octobre 2018, lors de la 139^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a organisé une réunion-débat pour promouvoir le nouveau programme de désarmement du Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun*. Des fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et la présidence de la Conférence des Etats parties au Traité sur le commerce des armes y ont participé. Des consultations sont en cours pour le suivi de la réunion, sous la forme d'un atelier sur l'approche globale en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Dirigé par le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, le sénateur Juan Carlos Romero (Argentine), une délégation de l'UIP a participé au huitième Forum de l'Alliance des civilisations des Nations Unies les 19 et 20 novembre 2018, à New York. Le thème général était *#Commit2Dialogue : partenariats pour la prévention et le maintien de la paix*. La délégation de l'UIP a saisi cette occasion pour s'entretenir avec le nouveau Haut Représentant de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies (UNAOC), M. Miguel Angel Moratinos, ancien parlementaire espagnol. L'UIP a prononcé une allocution au Groupe des Amis de l'UNAOC.

Développement durable

L'UIP a organisé plusieurs séminaires régionaux sur la réalisation des ODD à l'intention de parlements des régions suivantes : le Moyen-Orient et Afrique du Nord, l'Amérique latine, la Communauté des Etats indépendants, les Caraïbes, le groupe géopolitique des Douze Plus et l'Asie de l'Est. Ces séminaires ont constitué un cadre permettant aux participants d'échanger leurs expériences, de recenser des défis et des possibilités, et d'envisager des solutions concrètes pour réaliser les ODD aux niveaux national et régional. Divers représentants de l'ONU – principalement du PNUD, d'ONU Femmes, du Comité CEDEF, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, de l'UNESCO, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) – ont participé à plusieurs sessions en qualité d'intervenants, principalement dans les domaines de la mise en œuvre des ODD, de la gouvernance, de l'égalité des sexes et de l'éducation.

Du 22 au 24 octobre, la Présidente de l'UIP et un groupe de parlementaires ont participé au Forum mondial de l'investissement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Genève. Une manifestation parallèle destinée aux parlementaires a été organisée le premier jour, à l'occasion de laquelle des questions fondamentales sur le financement des ODD ont pu être abordées. Des parlementaires ont aussi participé à un dialogue tripartite spécial. La Présidente de l'UIP a prononcé une allocution à l'ouverture du Forum et a également participé à un débat de type de ceux organisés à Davos avec des chefs d'Etat, la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de la CNUCED et des experts de haut niveau.

L'UIP et le Parlement polonais ont organisé une réunion parlementaire à l'occasion de la 24^{ème} session de la Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Quelque 200 délégués de plus de 50 pays y ont participé. Ils ont réfléchi à la manière d'appliquer les cadres juridiques pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de créer des environnements propices aux investissements dans le domaine du climat. Les participants ont souligné l'importance de procéder régulièrement à des examens des engagements nationaux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour veiller à leur conformité avec les connaissances scientifiques les plus récentes, ainsi que de surveiller les émissions et de vérifier les dispositions prises par les gouvernements.

Pour soutenir les parlements dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris au niveau national, l'UIP et le PNUD ont lancé un projet visant à renforcer la capacité des parlementaires à contribuer à accélérer la mise en œuvre de l'Accord et des contributions déterminées au niveau national. Quatre parlements ont été sélectionnés pour bénéficier de cette aide en 2019. Un premier atelier se tiendra au Parlement du Zimbabwe le 8 mars 2019.

Le 27 septembre 2018, la Présidente de l'UIP a prononcé une allocution à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les maladies non transmissibles. Son intervention s'inspirait de la contribution apportée par le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé lors d'une audition précédente en prévision de la Réunion de haut niveau. Le 22 février 2019, l'OMS, avec l'appui de l'UIP, a organisé une réunion d'information sur la couverture sanitaire universelle à l'intention des parlementaires participant à l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies. Cette réunion entrait dans le cadre des préparatifs d'une Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle

prévue le 23 septembre, à laquelle l'UIP est invitée à contribuer en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une allocution lors la réunion d'information, à laquelle ont assisté 40 parlementaires. En outre, l'UIP a contribué à diffuser aux parlementaires une enquête sur la couverture sanitaire universelle, dont les résultats seront intégrés aux négociations en vue d'une déclaration politique pour la Réunion de haut niveau à venir.

Les 24 et 25 janvier 2019, l'UIP a participé à l'organisation du Forum parlementaire régional arabe sur le Programme 2030, en coopération avec la CESAO, le PNUD et le Groupe de la Banque islamique de développement. Le Forum avait pour but de faire mieux connaître le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre, l'examen et le suivi des ODD dans le monde arabe. Le Forum s'est concentré sur les moyens de sensibiliser davantage de parlementaires et la manière dont les parlements de la région peuvent échanger les meilleures pratiques concernant le Programme 2030.

En vue de la session annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU, qui aura lieu du 16 au 19 juillet 2019, l'UIP et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU ont discuté de l'idée de rehausser le statut de la réunion parlementaire, qui deviendrait une manifestation spéciale au lieu d'une manifestation parallèle. Cela permettrait d'accroître sa visibilité et celle du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des ODD. L'enquête annuelle des parlements de 51 pays participant à l'examen national volontaire de cette année a été lancée le 20 novembre 2018 avec un délai au 1^{er} juin 2019. L'UIP a également contribué à l'un des rapports de l'ONU pour la session du Forum sur le thème *Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité*.

Le 17 janvier 2019, l'UIP a participé en tant qu'observateur à la première réunion du centre stratégique reconstitué sur les ODD (*SDG Strategy Hub*) présidé par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Le centre stratégique rassemble plusieurs institutions et départements du système des Nations Unies ainsi que des acteurs internationaux de la société civile et du secteur privé dans le but de faire connaître les ODD au grand public.

L'UIP et le PNUD ont continué de soutenir les parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations relatives aux ODD au moyen de l'outil d'auto-évaluation *Les ODD à l'usage des parlements*, réalisé conjointement par les deux organisations. En octobre, le Parlement de Sri Lanka a évalué sa capacité à mettre en œuvre les ODD et présenté un plan d'action sur mesure grâce à l'aide de l'UIP et du PNUD. Au cours de la période considérée, le Parlement d'Argentine a commencé à planifier un atelier fondé sur l'outil d'auto-évaluation de l'UIP et du PNUD. Le centre régional du PNUD pour les Etats arabes (*Regional Hub for Arab States*) s'est dit intéressé par un partenariat avec l'UIP pour mener des évaluations parlementaires des ODD au moyen de l'outil, en Somalie, en Tunisie et en Jordanie.

Les 17 et 18 décembre 2018, l'UIP a organisé un atelier national sur les ODD en collaboration avec l'ONU au Viet Nam et l'Assemblée nationale du Viet Nam. La conférence visait à favoriser la compréhension des ODD non seulement au sein de l'Assemblée nationale, mais aussi parmi les parties prenantes du Gouvernement et les représentants sous-nationaux élus. A cette occasion, l'Assemblée nationale a présenté la version traduite de l'outil d'auto-évaluation UIP-PNUD sur les ODD.

En tant que membre du Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC), l'UIP a participé à la 16^{ème} réunion du Comité le 30 novembre 2018, à New York. Elle a en outre établi un groupe de parlementaires pour assister à une réunion spéciale sur la participation du secteur privé à la coopération au développement, les 17 et 18 janvier 2019, à Paris. En collaboration avec d'autres membres du GPEDC, l'UIP a commencé les préparatifs, conjointement avec le Forum politique de haut niveau, à New York, d'une réunion des hauts dirigeants sur la coopération au développement prévue les 13 et 14 juillet.

L'élaboration d'une nouvelle note d'orientation à l'intention des parlementaires sur la coopération au développement s'est poursuivie durant cette période. La note sera publiée en tant que publication conjointe UIP-PNUD d'ici à la mi-2019.

Un bulletin thématique sur l'économie verte a été parachevé en étroite coopération avec le PNUE. La publication de l'UIP *Les nuances du vert : présentation du concept d'économie verte à l'intention des parlementaires* a pour but d'aider les parlementaires à comprendre les fondamentaux de l'économie verte et la façon dont ils s'imbriquent. Le bulletin thématique sera présenté à la 140^{ème} Assemblée, qui se tiendra au Qatar.

Les 23 et 24 novembre 2018, l'UIP, en collaboration avec l'OIT et avec le soutien du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a organisé un séminaire régional pour les parlementaires à Abuja. L'objectif était de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations du séminaire précédent, tenu en mai 2016 au même endroit. Les participants ont échangé des bonnes pratiques et, gardant à l'esprit les défis auxquels ils avaient été confrontés durant la phase de mise en œuvre, se sont employés à ajuster les stratégies parlementaires pour des actions ciblées.

En tant que membre du groupe SUN Movement, le Secrétaire général de l'UIP a participé à la réunion du groupe le 26 septembre 2018, à New York, à laquelle il a pris un engagement sur l'égalité des sexes et l'autonomie économique et sociale des femmes et des filles. Il a également participé au séminaire du Comité exécutif de SUN Movement, le 29 janvier 2019, à Genève.

Le 29 octobre 2018, la Présidente de l'UIP a prononcé un discours à la cérémonie d'ouverture du Sommet parlementaire mondial, organisé à Madrid par la FAO, le Parlement espagnol, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et le Front parlementaire contre la faim en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Elle a souligné le rôle clé des parlements pour relever les défis liés à la nutrition ainsi que l'engagement de l'UIP auprès des partenaires internationaux pour accélérer les progrès en la matière.

En amont de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Présidente de l'UIP a participé au petit déjeuner de travail du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) sur les obligations redditionnelles, le 23 septembre 2018, à New York. La Présidente a rappelé l'engagement de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles, en fournissant des exemples d'actions parlementaires ayant permis d'obtenir des avancées en matière de santé sexuelle et procréative. A l'occasion de la présentation du rapport 2018 du groupe indépendant chargé d'établir les responsabilités du mouvement *Chaque femme, chaque enfant (Every Woman, Every Child – EWEC)*, le 27 septembre 2018, le Secrétaire général de l'UIP a évoqué la responsabilité des parlements dans le domaine de la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Le 28 septembre 2018, la Présidente de l'UIP a participé à la réunion du groupe directeur de haut niveau de *Chaque femme, chaque enfant*, auquel elle avait été nommée en juillet 2018-

Du 11 au 13 décembre, l'UIP a participé, avec une délégation de parlementaires, au Forum des partenaires du PMNCH, à New Delhi. Un conclave parlementaire était présidé par la Présidente de l'UIP, et une session parallèle sur le rôle des parlementaires en matière d'obligation redditionnelle était co-organisée par le PMNCH, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Forum parlementaire intereuropéen sur la population et le développement. La Présidente de l'UIP a prononcé une allocution devant les 1200 participants du Forum au cours de la cérémonie d'ouverture. Elle a souligné les nombreux défis qui touchent encore la santé des femmes, des enfants et des adolescents et a exhorté les parlementaires à jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables et marginalisées.

Commerce international

L'UIP et le Parlement européen ont organisé la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, les 6 et 7 décembre 2018, au Siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève. La Conférence était co-présidée par Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Conseil national de Namibie, et M. Bernd Lange, député européen et Président de la commission du commerce international. La principale question traitée était la voie à suivre pour l'OMC. Quelque 250 participants de 55 parlements nationaux et régionaux et des représentants de missions permanentes à Genève ont plaidé en faveur de l'accroissement de l'efficacité et de la légitimité de l'OMC. Ils ont exigé que des mesures soient prises d'urgence pour sortir l'Organe de règlement des différends de l'OMC de l'impasse dans laquelle il se trouve et renforcer le système commercial multilatéral afin que les peuples en tirent un meilleur parti. Ils ont réaffirmé leur attachement à un système commercial international équitable, fondé sur le libre-échange, pour promouvoir la croissance économique mondiale et le développement économique durable, la création d'emplois et le bien-être.

Echanges de haut niveau

La Présidente de l'UIP a assisté à l'ouverture de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale la semaine du 23 septembre 2018. Dans ce contexte, elle a participé au déjeuner de travail du Secrétaire général de l'ONU à l'intention des chefs d'Etat et des chefs de délégations.

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Michael Møller, a représenté le Secrétaire général de l'ONU à la première réunion du Comité préparatoire pour la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, les 8 et 9 février 2019. Des hauts fonctionnaires des autres institutions des Nations Unies basées à Genève étaient également présents et ont alimenté les discussions sur le rôle du partenariat entre l'ONU et l'UIP pour concrétiser les engagements mondiaux et renforcer le multilatéralisme.

La Présidente et le Secrétaire général de l'UIP se sont entretenus avec le Secrétaire général de l'ONU le 21 février 2019 pour examiner des initiatives récentes, notamment les préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, l'assistance aux parlements en vue de traiter les grandes crises humanitaires, les efforts déployés conjointement par l'UIP et l'ONU pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'UIP. La délégation de l'UIP comprenait également trois parlementaires : M. Al Mahmoud, Président du Parlement du Qatar, où se tiendra la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, Mme Susan Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, et Mme Safa Al-Hashem (Koweït), Vice-Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, ainsi que la Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies et la Directrice des Parlements membres et des Relations extérieures. La délégation de l'ONU comprenait la Vice-Secrétaire générale ainsi que des responsables du Bureau exécutif du Secrétaire général et du Département des affaires politiques.

Au cours de la période considérée, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont tenu plusieurs réunions bilatérales avec des hauts fonctionnaires de l'ONU, dont le Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour examiner des moyens de renforcer la coopération entre l'UIP et l'ONU.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

Le Comité a tenu deux séances, les 6 et 9 avril 2019. La Présidente du Comité, Mme S. Ataullahjan (Canada), Mme B. Grouwels (Belgique), M. H. Julien-Laferrière (France), M. A.N.M. Al-Ahmad (Palestine), M. L. Wehrli (Suisse), ont assisté à ces deux sessions. M. R. De Roon (Pays-Bas) et M. A.A. Jama (Somalie) ont assisté à la séance du 6 avril 2019.

Mme S. Ataullahjan (Canada) a été réélue Présidente du Comité à l'unanimité.

Le Comité a entendu un rapport sur les dernières évolutions générales au Moyen-Orient, notamment en Israël et en Palestine, en Libye, en Syrie et au Yémen. La situation en Libye avait été très instable ces derniers mois, et de plus en plus ces derniers jours. Les membres ont accueilli avec intérêt un exposé de la chef de la délégation libyenne, qui leur a permis de mieux comprendre la situation sur le terrain. Elle a souligné la gravité de la situation actuelle et a appelé l'UIP à apporter d'urgence son soutien.

En ce qui concerne le Yémen, les membres ont reconnu que la situation était grave. Ils ont vivement encouragé le Secrétariat à fournir une plate-forme pour discuter de cette question avec l'ensemble des Membres de l'Organisation. Ils ont en outre souhaité que le Comité consacre plus de temps, lors de ses prochaines réunions, à l'examen détaillé de la situation au Yémen.

S'agissant de la Syrie, le Comité a appris que le onzième cycle du processus de paix d'Astana s'était conclu par la décision d'intensifier les efforts conjoints pour prévenir les violations du cessez-le-feu dans le dernier grand bastion d'Idlib tenu par les rebelles, et de préparer la première réunion de la Commission constitutionnelle prévue début 2019. Néanmoins, la reconnaissance par le Président Trump de la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan a perturbé les relations, laissant planer le doute sur l'évolution de la situation dans la région.

Suite à la dissolution de la Knesset en décembre 2018, le Comité avait dû repousser sa visite dans la région. Les membres ont une fois de plus souligné l'importance d'entreprendre une visite dans la région dans un avenir proche, avec l'espoir qu'elle puisse se tenir avant la prochaine Assemblée. Toujours en décembre 2018, le Président Mahmoud Abbas a demandé la dissolution du Conseil législatif palestinien. Les élections devraient avoir lieu prochainement et le Comité a recommandé de constituer avec ses propres membres une délégation d'observateurs électoraux. Cette recommandation a été très bien accueillie par le membre palestinien du Comité. Ce dernier a souligné qu'Israël retenait l'argent des impôts palestiniens, ce qui constitue une violation manifeste de nombreux accords passés entre les deux parties ainsi qu'une violation du droit international. Il a appelé à la protection internationale du peuple palestinien à la lumière des tout derniers développements. Le Comité a pris note des observations du membre palestinien et a réaffirmé qu'il importait de respecter les résolutions internationales, notamment celles relatives à la création d'un Etat palestinien dans le cadre de la solution à deux Etats, la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les colonies, la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réfugiés palestiniens et celles relatives à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Dans le cadre de son programme pour la paix, le Comité a eu l'occasion d'entendre M. Larive, parlementaire français qui, au nom du Groupe interparlementaire français, a lancé une initiative visant à créer une structure permanente à orientation scientifique à l'UIP. Il a précisé que, dans un premier temps, il pourrait s'agir d'un groupe de travail, composé de plusieurs parlementaires représentant des Parlements membres de l'UIP, qui se réunirait régulièrement pour discuter de questions scientifiques et technologiques. Les membres du Comité sont convenus de l'important rôle des parlementaires en la matière puisqu'il leur incombe de fixer des limites éthiques à la science et à la technologie, et d'établir un cadre légal garantissant que les machines et les technologies ne risquent pas de prendre l'ascendant sur les êtres humains. Le Comité s'est déclaré prêt à apporter son plein soutien à cette initiative, au vu de son objectif de création de ponts entre parlementaires et scientifiques, et a réitéré son appui à l'ensemble du Programme pour la paix.

Le 9 avril, le Comité a entendu M. Abdirahman Aynte, responsable des partenariats à l'UNRWA, ainsi que deux membres des parlements étudiants des écoles de l'UNRWA, Mme Hanan Abu Asbah et M. Ahmad Baker (âgés de 15 ans). Ils ont expliqué que l'UNRWA avait été créé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour mener des programmes de secours et de travaux au bénéfice des réfugiés palestiniens. L'UNRWA est unique en ce qu'il assure des services à caractère quasi gouvernemental aux réfugiés palestiniens depuis près de 70 ans. L'année dernière une crise des financements a sérieusement menacé ces services, y compris les écoles qui dispensent un enseignement à quelque 530 000 élèves. Les deux parlementaires étudiants ont expliqué combien il était important de garantir l'éducation des réfugiés palestiniens, laquelle est un vecteur de respect et d'avancée vers une paix durable.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 204^{ème} session (Doha, 10 avril 2019)

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le dimanche 7 avril 2019. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) étaient également présents. A la fin de la séance, le Comité a élu à sa tête Mme A. Vadai (Hongrie) qui sera présidente pendant un an. Le Comité a également élu M. R Mwewa à la présidence pour l'année suivante. Le Comité a rendu hommage à Mme N. Ali Assegaf, présidente sortante.

Suites données à la résolution sur le point d'urgence adoptée à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP

La résolution relative à un point d'urgence intitulée *Mettre un terme aux actes de persécution, de violence et de discrimination à l'égard de la minorité rohingya au Myanmar qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et garantir leur retour immédiat et sans condition au Myanmar*, adoptée à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, à Saint-Petersbourg, appelle le Comité chargé de

promouvoir le respect du droit international humanitaire à "recenser les mesures pratiques et appropriées que la communauté parlementaire mondiale pourrait prendre pour résoudre la situation de la minorité musulmane rohingya et proposer une solution pacifique et durable à la crise".

Le Comité a débattu des suites données à cette résolution. Le Parlement du Myanmar lui a transmis des rapports écrits sur la situation et les progrès accomplis. Le Comité a également reçu des informations du HCR et du CICR.

Le Comité a tenu une séance de dialogue avec la délégation du Myanmar et a remercié le Parlement du Myanmar de s'engager une deuxième fois auprès du Comité. La séance de dialogue a été très fructueuse. Elle a aidé le Comité à mieux comprendre cette situation complexe et lui a apporté des informations complémentaires sur les initiatives prises au Myanmar. Le Comité a souligné combien il était important d'avoir une meilleure vision de la réalité au Myanmar. Il a encouragé le Parlement de ce pays à continuer à se préoccuper de la résolution de cette tragédie, à assurer sa fonction de contrôle et de supervision du gouvernement, et à se rapprocher des populations pour apaiser la situation.

Le Comité, qui tient à poursuivre ce dialogue positif, a exprimé le souhait d'effectuer une mission au Myanmar dans les prochains mois, afin de mieux appréhender la réalité et de déterminer comment l'UIP pourrait soutenir le travail du Parlement. Une demande officielle sera transmise au Parlement pour donner suite.

Coopération avec le HCR

Le HCR a informé le Comité des derniers développements de la Campagne mondiale visant à mettre fin à l'apatridie. En 2019, le HCR organisera un événement ministériel sur l'apatridie pour marquer le milieu de la campagne décennale. Cet événement sera l'occasion de faire le point sur l'ensemble du travail déjà accompli et de rendre hommage aux Etats et aux autres acteurs pour les progrès réalisés. Ce sera également l'occasion pour les Etats de s'engager à prendre concrètement des mesures supplémentaires pour lutter contre l'apatridie. La réunion comprendra un volet capital sur les engagements de réformes législatives. Il est important que les parlementaires soient associés aux consultations nationales en amont de cet événement ministériel et qu'ils encouragent les gouvernements à prendre des engagements en ce sens.

Il y a plus de 10 millions d'apatrides dans le monde. Cette campagne vise à mettre fin à cette situation. Il est possible d'atteindre cet objectif en réformant les législations, en éliminant les discriminations fondées sur le sexe des législations sur la nationalité, en mettant en œuvre des politiques et des procédures adaptées, et en assurant l'enregistrement de toutes les naissances. Le Comité a salué la publication (en anglais) du guide UIP-HCR sur les bonnes pratiques en matière de législation sur la nationalité pour prévenir et réduire l'apatridie. Il encourage les parlements à le diffuser largement ce guide, concis et pratique, et à en faire bon usage pour entreprendre une réforme.

Les 10 points du *Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie* figurent en Annexe. Pour prendre un engagement, les parlements et les gouvernements sont invités à se rendre sur le site web suivant : www.unhcr.org/ibelong/high-level-segment-statelessness.

Coopération avec le CICR

L'année 2019 marque le 70^{ème} anniversaire des quatre Conventions de Genève de 1949. C'est l'occasion de mettre en lumière le pouvoir protecteur de cet important arsenal juridique tout en soulignant l'urgence de prendre des mesures quand il n'est pas respecté. Le droit international humanitaire (DIH) est quotidiennement utile à des hommes et des femmes. Les exemples sont nombreux, même s'ils ne sont pas toujours connus du public : un blessé est autorisé à traverser un poste de contrôle, un enfant reçoit la nourriture dont il a besoin ou des détenus peuvent transmettre un message à leur famille. Dans ces exemples, le respect du DIH est clairement possible et son application entraîne une différence substantielle. Conçues pour les pires des circonstances, les Conventions de Genève préservent l'essence de notre humanité commune.

Ces dernières années ont donné lieu à des violations choquantes du DIH. Certains ont même remis en cause la réalité de la protection assurée aux victimes des conflits armés complexes que nous connaissons aujourd'hui. Il est clair que d'importants défis s'annoncent. Le Comité a donc décidé de consacrer sa séance publique, lors de la 141^{ème} Assemblée, à Belgrade, à un événement spécial sur les Conventions de Genève.

Membres du Comité

Le Comité a noté que deux de ses membres avaient été absents pendant deux sessions consécutives ou plus. Conformément au règlement, ces membres seront avisés que leurs sièges sont déclarés vacants. Ces sièges feront l'objet d'élections à la prochaine Assemblée.

* * * * *

Campagne #IBelong (#J'appartiens) (2014-2024) : Plan d'action mondial visant à mettre fin à l'apatridie

- **Action 1** : Résoudre les situations majeures d'apatridie existantes
- **Action 2** : Faire en sorte qu'aucun enfant ne naisse apatride
- **Action 3** : Supprimer la discrimination basée sur le genre de la législation sur la nationalité
- **Action 4** : Prévenir le refus, la perte ou la privation de nationalité pour des raisons de discrimination
- **Action 5** : Prévenir l'apatridie dans les cas de succession d'Etats
- **Action 6** : Accorder le statut de protection aux migrants apatrides et faciliter leur naturalisation
- **Action 7** : Assurer l'enregistrement des naissances afin de prévenir l'apatridie
- **Action 8** : Délivrer des documents attestant de la nationalité aux personnes qui y ont droit
- **Action 9** : Adhérer aux conventions des Nations Unies relatives à l'apatridie
- **Action 10** : Améliorer les données qualitatives et quantitatives sur les populations apatrides

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP (au 9 avril 2019)

Composition des délégations membres de l'UIP aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP
(octobre 2015 - présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
Doha (09/04/19)	721	219	30.3	147	16	11.8	0	16	12
Genève (10/18)	751	247	32.9	149	17	12.1	4	21	9
Genève (03/18)	745	227	30.5	148	18	12.7	3	21	6
St. Pétersbourg (10/17)	829	249	30.0	155	17	11.8	1	18	11
Dhaka (04/17)	612	193	31.5	126	11	9.6	1	12	12
Genève (10/16)	693	228	32.9	141	15	11.5	3	18	11
Lusaka (03/16)	636	190	29.9	126	19	15.8	0	19	6
Genève (10/15)	647	210	32.5	133	12	9.9	2	14	12

**Délégations non mixtes composées de plus d'un membre au sein des membres de l'UIP présents à Doha
(au 9 avril 2019)**

N°	Pays	Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18			St. Pétersbourg 17			Dhaka 17			Genève 16			Lusaka 16			Genève 15		
		Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total
1	El Salvador	0	2	2	1	0	1	1	4	5	1	4	5	0	2	2	1	3	4	absent			1	3	4
2	Espagne	0	3	3	3	1	4	2	4	6	1	4	5	2	3	5	absent			2	4	6	2	2	4
3	Eswatini	0	4	4	absent			absent			0	2	2	1	4	5	0	2	2	non affilié					
4	Géorgie	0	6	6	1	2	3	1	5	6	absent			1	3	4	absent			absent			1	1	2
5	Kirghizistan	0	2	2	absent			absent			1	3	4	absent			0	1	1	absent			absent		
6	Liechtenstein	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	absent			1	1	2	1	1	2	1	1	2
7	Luxembourg	0	2	2	absent			absent			0	3	3	0	1	1	0	1	1	0	2	2	absent		
8	Maldives	0	4	4	absent			0	3	3	1	5	6	1	4	5	0	4	4	1	4	5	0	1	1
9	Malte	0	3	3	1	1	2	0	2	2	0	3	3	0	1	1	absent			0	2	2	absent		
10	Maroc	0	7	7	0	4	4	0	8	8	0	8	8	1	4	5	0	4	4	1	7	8	3	5	8
11	Micronésie	0	3	3	0	2	2	0	4	4	0	4	4	absent			0	3	3	0	3	3	0	4	4
12	Pologne	0	4	4	3	3	6	2	2	4	absent			2	2	4	1	4	5	2	2	4	0	1	1
13	République Centrafricaine	0	2	2	0	1	1	absent			0	1	1	0	1	1	suspendu			suspendu			suspendu		
14	Sierra Leone	0	3	3	1	2	3	absent			absent			1	0	1	absent			2	3	5	absent		
15	Tunisie	0	4	4	2	2	4	2	1	3	1	1	2	absent			2	1	3	1	0	1	1	0	1
16	Venezuela	0	2	2	2	6	8	2	6	8	1	4	5	3	5	8	3	5	8	1	5	6	2	5	7

**Délégations composées d'un seul membre au sein des membres de l'UIP présents à Doha
(au 9 avril 2019)**

N°	Pays	Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18			St. Pétersbourg 17			Dhaka 17			Genève 16			Lusaka 16			Genève 15		
		Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total
1	Belarus	0	1	1	1	1	2	1	1	2	1	5	6	0	1	1	1	0	1	1	1	2	0	2	2
2	Bulgarie	1	0	1	1	1	2	2	1	3	2	2	4	absent			0	2	2	0	2	2	absent		
3	Haïti	0	1	1	0	2	2	absent			0	4	4	absent			0	1	1	0	2	2	0	2	2
5	Îles Marshall	0	1	1	absent			absent			suspendu			suspendu			suspendu			suspendu					
4	Malawi	0	1	1	2	3	5	1	1	2	1	7	8	1	4	5	1	3	4	1	2	3	absent		
6	Nicaragua	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	absent			1	0	1	absent			absent		
7	Paraguay	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			absent		
8	Philippines	0	1	1	2	7	9	2	3	5	3	5	8	0	2	2	3	5	8	absent			1	5	6
9	Rép. de Moldavie	0	1	1	2	0	2	2	0	2	1	1	2	absent			absent			absent			1	0	1
10	Samoa	0	1	1	0	1	1	absent			0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent		
11	Tonga	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent		
12	Trinidad-et-Tobago	1	0	1	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		

Délégations comportant 40 à 60 pour cent de femmes parlementaires

Les pays sont classés en fonction du pourcentage de femmes parlementaires dans leur délégation à la 140^{ème} Assemblée de l'UIP. Au total, il y a 35 délégations équilibrées sur 147 (23,8 %) délégations de Membres de l'UIP qui participaient à la 140^{ème} Assemblée (au 9 avril 2019).

Délégations comportant 40 à 49,9 pour cent de femmes parlementaires (11) :

- Angola (40 %)
- Belgique (40 %)
- Chine (40 %)
- Chypre (40 %)
- Danemark (40 %)
- Ethiopie (42,9 %)
- Grèce (40 %)
- Japon (40 %)
- Soudan (44,4 %)
- Sri Lanka (40 %)
- Ukraine (44,4 %)

Délégations comportant 50 pour cent de femmes parlementaires (19) :

- Afghanistan
- Arménie
- Bolivie (Etat plurinational de)
- Congo
- Cuba
- Fidji
- Finlande
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Inde
- Islande
- Libye
- Mongolie
- Mozambique
- République dominicaine
- République tchèque
- Saint-Vincent-et-les Grenadines
- Sénégal
- Uruguay

Délégations comportant 51 à 60 pour cent de femmes parlementaires (5) :

- Canada (60 pour cent)
- Hongrie (60 pour cent)
- Mexique (60 pour cent)
- Pays-Bas (60 pour cent)
- Pérou (60 pour cent)

Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 204^{ème} session
(Doha, 10 avril 2019)*

Deuxième Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour le Groupe des Douze Plus	LISBONNE (Portugal) 7-8 mai 2019
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	GENEVE 14-17 mai 2019
Deuxième Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements de la région Asie-Pacifique	OULAN-BATOR (Mongolie) 27-28 mai 2019
Atelier régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des parlements d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, organisé par l'OMC, l'UIP et le Parlement européen	VIENNE (Autriche) 27-29 mai 2019
Atelier régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique, organisé par l'OMC, l'UIP et le Parlement européen	SINGAPOUR 11-13 juin 2019
Quatrième Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités parlementaires et la poursuite de la mise en œuvre des ODD	BEIJING (Chine) 12-14 juin 2019
Atelier UIP-PNUD sur l'auto-évaluation des parlements en matière d'ODD	NEW YORK 17 juillet 2019
Quatorzième Colloque de parlementaires et de spécialistes des questions parlementaires, organisé par le Centre d'études législatives de l'Université de Hull et parrainé par l'UIP	WROXTON (Royaume-Uni) 27-28 juillet 2019
Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable	NEW YORK Juillet 2019 (dates à confirmer)
Séminaire de leadership	MEXICO (Mexique) 19-28 août 2019
Sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Paraguay Septembre 2019 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur les parlements et la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU à l'intention des parlements des Etats insulaires du Pacifique	WELLINGTON (Nouvelle-Zélande) 19-20 septembre 2019
44 ^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENEVE (Suisse) 7 octobre 2019
Session parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	GENEVE (Suisse) 8 octobre 2019
141 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	BELGRADE (Serbie) 13-17 octobre 2019

Deuxième séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements des Caraïbes	Trinité-et-Tobago Novembre 2019 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion de la 25 ^{ème} Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25)	Chili Décembre 2019 Lieu et date à confirmer
Sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20	Japon 2019 Lieu et date à confirmer
Atelier régional sur la contribution des parlements aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'intention des parlements africains de langue anglaise, organisé par l'OMC, l'UIP et le Parlement européen	GABORONE (Botswana) 2019 (dates à confirmer)
Atelier pour les commissions parlementaires des droits de l'homme	GENEVE 2019 (dates à confirmer)
Séance d'information technique pour les parlementaires à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé	GENEVE 2019 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l'enfant à l'occasion de la session parlementaire de la CEMAC	MALABO (Guinée équatoriale) 2019 (dates à confirmer)
Cinquième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD	Maldives 2019 (dates à confirmer)
Atelier de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour les pays du Sahel	NIAMEY (Niger) 2019 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés	Kenya 2019 Lieu et dates à confirmer
Séminaire sous-régional sur les ODD et les questions de genre pour les pays d'Asie centrale	2019 Lieu et dates à confirmer
Atelier sur le désarmement global	2019 Lieu et dates à confirmer
Atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Asie-Pacifique	2019 Lieu et dates à confirmer
Troisième Table ronde organisée par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 2019	2019 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements africains	2019 Lieu et dates à confirmer
Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	2019 Lieu et dates à confirmer
Troisième réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement	2019 Lieu et dates à confirmer

Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	2019 Lieu et dates à confirmer
Atelier de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2019 Lieu et dates à confirmer
Réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la Commission de la condition de la femme	New York Mars 2020 (dates à confirmer)
142 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	GENEVE 15-19 avril 2020
Conférence parlementaire à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC	NUR-SULTAN (Kazakhstan) Juin 2020 (dates à confirmer)
Cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement	VIENNE (Autriche) Août 2020 (dates à confirmer)
Septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	TBILISSI (Géorgie) 2020 (dates à confirmer)
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK 2020 (dates à confirmer)
143 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	Rwanda 2020 Lieu et dates à confirmer
144 ^{ème} Assemblée et réunions connexes	Kenya 2021 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale sur le dialogue interconfessionnel et interethnique	Fédération de Russie 21 mai 2022

Ordre du jour de la 141^{ème} Assemblée

(Belgrade, Serbie, 13-17 octobre 2019)

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 141^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 143^{ème} Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
7. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP